

UNION EUROPEENNE



Délégation de la Commission européenne
en République du Mali

REPUBLIQUE DU MALI



Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

RAPPORT ANNUEL CONJOINT

2003

- 1. RESUME**

- 2. AGENDA POLITIQUE DU MALI**
 - 2.1 Etat d'avancement du CSLP
 - 2.2 Principaux événements politiques en 2003

- 3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE**
 - 3.1 La situation politique
 - 3.2 Bilan de la situation économique
 - 3.3 La situation sociale

- 4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE**
 - 4.1 Situation générale et mise en œuvre des FED**

 - 4.2 Secteurs de concentration**
 - 4.2.1 Infrastructures
 - 4.2.2 Appui Institutionnel - Décentralisation
 - 4.2.3 Appui budgétaire

 - 4.3 Projets et programmes hors concentration**
 - 4.3.1 Développement rural
 - 4.3.2 Santé
 - 4.3.3 Culture
 - 4.3.4 Appui à l'Ordonnateur National

 - 4.4 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques**

 - 4.5 Utilisation de l'enveloppe B**

 - 4.6 Autres instruments**
 - 4.6.1 SYSMIN
 - 4.6.2 Coopération régionale
 - 4.6.3 Lignes budgétaires
 - 4.6.4 BEI
 - 4.6.5 Commerce

- 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR**
 - 5.1 Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements de la CE/de l'UE**

 - 5.2 Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de SC**

- 6. CONCLUSIONS DU RAPPORT ANNUEL CONJOINT**

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ADERE	Appui au Développement Régional
AFD	Agence française de développement
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANICT	Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales
APER	Accord de partenariat économique régional
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BOAD	Banque Ouest africaine de développement
CCC	Centres de conseils communaux
CCN	Cellule de coordination nationale (décentralisation)
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CF	Convention de Financement
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CMDT	Compagnie malienne de développement du textile
CPAR	Country Procurement Assessment Review
CPS	Cellule de planification et de statistique
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCE	Délégation de la Commission européenne
DNB	Direction nationale du budget
DNP	Direction nationale de la planification
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
DNTP	Direction nationale des travaux publics
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fond d'équipement des Nations unies
FICT	Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indicateur de développement humain
IOTA	Institut Ophtalmologique Tropical d'Afrique
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
OCDE	Organisme de coopération pour le développement économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PACAD	Programme d'appui à la coordination d'actions de développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel

PASAO	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes
PDI	Plan de Développement Institutionnel
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPM	Pharmacie populaire du Mali
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalière-
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social
PSIC	Programme de soutien aux initiatives culturelles
RCI	République de Côte d'Ivoire
RONC	Rapport sur l'Observation des Normes et des Codes
SC	Stratégie de coopération
SNLP	Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance

Taux de change depuis le 1^{er} janvier 2002: 1 € = 655,957 FCFA

1. RESUME

L'année 2003 a été marquée au Mali par une triple conjoncture positive alliant à une bonne pluviométrie un niveau relativement plus favorable que par le passé des cours internationaux du coton et de l'or. Ces trois éléments ont permis d'avoir une année 2003 sans tensions trop prononcées et ont en partie atténué les effets négatifs de la crise ivoirienne. La stabilité du contexte politique et social reste, malgré quelques turbulences rapidement résorbées, une constante de la réalité malienne que viennent renforcer les qualités de médiateur du Président Amadou Toumani Touré auquel la visite d'Etat du Président français, Jacques Chirac, est venue apporter un témoignage amical et sincère.

Au plan économique, le Mali poursuit son vaste processus de réforme visant à recentrer le rôle de l'Etat et à promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance. Avec l'approbation par les institutions de Brettons Wood du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, l'agenda économique et politique du pays se fonde désormais sur un cadre cohérent qui intègre des nombreuses politiques sectorielles appropriées et dont l'objectif général est de réaliser un taux moyen de croissance du PIB de 6,7% sur la période 2002-2006. La stabilité macro-économique, le pays a atteint en mars le point d'achèvement de l'initiative PPTE, et un taux de croissance en 2003 de 6 %, proche de l'objectif moyen, ne paraissent toutefois pas suffisants à enclencher une spirale positive susceptible d'accélérer la satisfaction des besoins prioritaires et d'approcher les objectifs du millénaire.

Malgré une amélioration constante de tous les indicateurs sociaux, la progression demeure timide et la population malienne reste durement confrontée au phénomène de la pauvreté qui touche plus de 2/3 des maliens avec une forte prédominance en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté atteint 74% contre 30% en milieu urbain. Elle fait également face au problème du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation.

La base insuffisante des ressources, la situation d'enclavement, la vulnérabilité du pays face aux crises externes, l'insuffisance des infrastructures, le niveau élevé d'analphabétisme, des performances médiocres au niveau de l'administration, sont des obstacles tels que le progrès sont difficilement perceptibles et aléatoires. Un décalage important existe entre la volonté politique et la réalité, la pratique, la capacité d'initiative et de pilotage des structures étatiques qui demeurent faibles.

Le problème des institutions de l'Etat est au cœur du développement du pays qui a besoin de s'engager dans une vaste réforme administrative, recentrant le rôle de l'Etat, afin de répondre de façon plus efficace et performante aux exigences des citoyens en terme de mise à la disposition de services sociaux de base. La politique de décentralisation est une réponse encore partielle, quoique pour l'instant très encourageante, au défis de la pauvreté et de la croissance qui requièrent une capacité de gestion transparente et d'initiative plus active afin mobiliser des ressources additionnelles plus importantes.

Avec la signature, en mars 2003, de la stratégie de coopération et du programme indicatif du 9^{ème} FED, la mise en œuvre de la coopération communautaire progresse à un rythme soutenu et la Commission a pu décider le premiers financements pour un montant de 133.6 M€ correspondant à 40.8% des ressources disponibles. L'exécution financière, 90.7 M€ ont été décaissés en 2003, s'est ultérieurement renforcée (+ 37,2 % par rapport à 2002) et fait de l'aide communautaire le premier bailleur du Mali.

Des améliorations substantielles ont été concrétisé dans tout les secteurs concernés aussi bien pour la consolidation des principales politiques sectorielles soutenues par l'aide communautaire (Transport, décentralisation, gestion des finances publiques et appui budgétaire, environnement) qu'au titre de la mise en œuvre des actions. Une forte intégration des actions du 8^{ème} FED avec la stratégie poursuivie dans le cadre du 9^{ème} FED permet en effet d'assurer la continuité nécessaire à consolider durablement les résultats de l'appui communautaire.

Deux audits approfondis, réalisés en fin d'année par la Cour des Comptes européenne et de l'Office de coopération Europeaid, ont conclu positivement quant à la gestion financière de l'aide tant par l'administration nationale que par la Délégation.

Les perspectives de programmation sont favorables et les ressources du 9^{ème} FED devraient être consommées à l'horizon de 2007. Les performances des secteurs de concentration permettraient d'absorber des ressources additionnelles pour le cas où une dotation additionnelle pourrait être allouée au Mali dans le cadre de la RMP. Dès maintenant il est proposé de mobiliser 20 M€ à partir de l'enveloppe B pour renforcer le deuxième secteur de concentration alors que pour le premier secteur existe une possibilité concrète d'absorber un montant additionnel de 53 M€

2. AGENDA POLITIQUE DU MALI

2.1 Etat d'avancement du CSLP¹

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la mise en œuvre effective a démarré avec l'élaboration et l'exécution du Budget d'Etat de l'exercice 2003, reflète la volonté du Gouvernement malien de faire de la lutte contre la pauvreté son objectif prioritaire pour le développement du pays. Avec son adoption en mai 2002, l'agenda économique et politique du pays se fonde désormais sur un cadre cohérent qui intègre des nombreuses politiques sectorielles appropriées et dont l'objectif général est de réaliser un taux moyen de croissance du PIB de 6,7% sur la période 2002-2006.

L'exécution du CSLP en 2003, malgré un environnement marqué par l'impact négatif de la crise ivoirienne, est globalement positive; les principaux indicateurs montrent, en effet, une amélioration constante liée notamment aux réformes importantes en cours.

En particulier, les autorités maliennes ont pris les mesures appropriées pour réduire l'impact de la crise tout en maintenant l'équilibre macroéconomique dans la limite des objectifs de 2003 convenus dans le cadre du programme avec le FMI.

Ces réalisations, cependant, ne semblent pas suffisantes pour atteindre les objectifs fixés au terme du CSLP en 2006 et ceux du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour cela, il faudrait que le pays produise un effort supplémentaire pour surmonter une série des problèmes, et notamment:

- le recentrage des politiques sectorielles autour des axes prioritaires du CSLP en tenant compte du processus de décentralisation ;
- l'accélération de la croissance basée sur une stratégie qui la rendra moins dépendante des facteurs exogènes ;
- l'assainissement des finances publiques et la réduction de la dette ;
- l'accélération du processus de déconcentration qui mènerait à une administration plus performante ;
- l'accélération du transfert des moyens et des compétences;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, par la réduction des coûts et l'augmentation de la productivité ;
- l'amélioration des services sociaux, tels que la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, les soins médicaux, surtout en milieu rural.

Il est certes encore tôt pour faire un bilan sur la mise en œuvre du CSLP, et l'absence d'une situation de référence et des cibles bien définies rend l'analyse difficile.

Toutefois, il est recommandé une meilleure définition et actualisation du plan d'action, une clarification, simplification et planification des travaux du dispositif de suivi, permettant d'améliorer l'articulation entre les Budgets-programmes des Départements ministériels avec les stratégies et objectifs du CSLP, un renforcement du système statistique et des indicateurs pertinents.

En outre, en ce qui concerne la mobilisations des ressources PPTE - le Mali est devenu en 2003 le 7ème pays à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés – leur impact dans le cadre du CSLP est difficilement évalué, malgré la mise en place d'une nomenclature spécifique.

Finalement, il faudrait mettre en œuvre les conclusions issues du Processus de la Réforme du Système International d'Aide au Mali, afin que l'Aide Publique au Développement puisse être un instrument efficace dans la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique.

2.2 Principaux événements politiques en 2003

Début 2003, le message du Nouvel an du Chef de l'Etat a précisé l'orientation de la politique du Gouvernement, qui s'articule autour de l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des maliens et de réaliser leur bien être. Le Président a montré sa volonté de prendre des mesures en faveur de la « demande sociale ».

La consolidation des relations avec les principaux pays partenaires commerciaux et financiers a été au centre des préoccupations de la diplomatie malienne et du Chef de l'Etat qui a intensifié les contacts à l'étranger pour soutenir l'image du pays (Folklife au Etats- Unis, Ticaad III au Japon) et renouveler les rapports de collaboration avec les pays de la région.

¹ Rapport de la première année de mise en œuvre du CSLP, Table ronde des bailleurs de Fonds, novembre 2003

La vie politique malienne a culminée avec la visite du Président Chirac, en octobre 2003. Les problèmes de développement, les difficultés des pays producteurs de coton et les questions de migration ont constitué l'essentiel des sujets de discussion entre Jacques Chirac et Amadou Toumani Touré.

Décentralisation et organisation des élections communales de 2004

Le processus de décentralisation se poursuit au Mali et a fait, en 2003, l'objet d'une attention particulière des Partenaires Techniques et Financiers qui ont renforcé leurs échanges d'informations et leur coopération dans ce secteur.

La principale échéance dans le contexte institutionnel de la décentralisation est relative aux élections communales de 2004. La volonté d'organiser simultanément les élections dans les 19 communes urbaines et les 684 communes rurales a posé la question de l'harmonisation des mandats des conseillers municipaux.

La loi qui permet au gouvernement d'organiser des élections générales harmonisées dans l'ensemble des communes du pays a finalement été votée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2003.

Le calendrier des élections, prévues en mai 2004, a donc été uniformisé et permet une organisation cohérente qui s'accompagne d'un processus de relecture de la Loi électorale, la Charte des partis politiques et le Statut de l'opposition.

Au cours de l'année 2003, le MATCL² a maintenu un dialogue ouvert avec les partis politiques et les PTF pour la préparation du processus électoral. Afin de pallier aux insuffisances des derniers scrutins électoraux nationaux, des réflexions ont été menées sur la question de la suppression des bureaux de vote itinérants, qui étaient à l'origine d'un grand nombre de voix invalidées par la Cour Constitutionnelle lors des élections présidentielles de 2002. Les modalités du financement des partis politiques ont été revues et une campagne nationale d'éducation civique a été lancée, avec pour objectif de rehausser le taux de participation des citoyens aux élections communales.

Situation de la sécurité

L'année 2003 a vu un regain d'inquiétude pour la sécurité dans le Nord. Un groupe de 29 touristes européens (allemands, suédois, suisses, néerlandais et autrichiens), pris en otage dans le désert algérien début 2003, ont été libérés au Nord du Mali en août grâce à la médiation du Gouvernement malien. La présence au Mali du groupe islamiste algérien GSPC (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat), ravisseur des otages européens, qui procéderait à des recrutements de jeunes dans les régions du Nord, a relancé la question de l'insécurité dans le Nord.

De même, en juillet 2003, des déplacements ont été signalés autour de la frontière avec la Mauritanie, suite à la tentative de coup d'Etat dans le pays voisin. Des hommes fuyant la Mauritanie auraient traversé le Mali.

Bien qu'aucun incident n'ait eu lieu jusqu'ici, la situation est perçue avec inquiétude par les observateurs internationaux. Le développement du Nord Mali demeure relativement difficile et les résultats sont faibles, malgré la volonté annoncée par le Gouvernement et les partenaires au développement de fournir un effort particulier pour soutenir ces régions. Il est sans doute opportun, pour mieux soutenir le suivi de la situation dans la région, de renforcer l'action de développement et d'éviter une marginalisation des populations du Nord.

Relations internationales

La région ouest africaine a continué d'être marquée, en 2003, par les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire, tant au niveau politique qu'économique. Le Mali est resté relativement en retrait sur le dossier de la crise en Côte d'Ivoire, et le Chef de l'État a évité une implication trop personnelle dans les débats au niveau de la sous région.

La présence malienne sur la scène internationale a été plus affirmée au niveau des institutions africaines, puisque Alpha Oumar Konaré, ancien Chef de l'Etat malien, a été élu en juillet 2003 comme Président de la Commission de l'Union africaine, pour un mandat de 4 ans.

M. Soumaïla Cissé, candidat malheureux à la présidence en ballottage avec M. Amadou Toumani Touré, a été élu Président de la Commission de l'UEMOA, soulignant l'importance de l'intégration régionale pour le Mali.

Le plaidoyer pour le coton

L'initiative en faveur des filières cotonnières en Afrique, déposé par le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali et le Tchad à l'OMC le 30 avril 2003 au nom de tous les PMA producteurs de coton, a longuement interpellé le monde politique et la société civile malienne. La demande visait à la suppression des soutiens aux producteurs cotonniers des pays développés, à l'origine des distorsions du prix sur le marché international, et, dans cette attente, compensation des torts causés aux pays africains par ces subventions.

² Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales

Bien que la demande, encore renouvelée lors de l'ouverture officielle de la négociation sur l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest en octobre au Bénin, n'ait pas abouti, le Mali a considéré comme un succès son accueil favorable par des nombreux pays européens et par l'opinion publique. Tout en soulignant comment le problème du prix mondial demeure crucial pour la filière malienne, le réalisme prévaut dans l'analyse de situation et les efforts restent concentrés sur le programme de privatisation de la filière cotonnière, confirmé de façon irrévocable par le Chef de l'État, et sur les hypothèses de renforcement de l'industrie de transformation. La culture cotonnière reste bien au centre d'enjeux macro-économiques, de politique intérieure, de système de production, de fertilité et de durabilité des ressources naturelles. La position de la Commission à Cancun, l'évolution de la PAC sur ce thème (communication de septembre 2003) et les réflexions en cours pour l'assouplissement dans le fonctionnement du système FLEX sont suivies avec attention.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le tableau ci-après reprend un certain nombre d'indicateurs issus du CSLP et cohérents avec les Objectifs du Millénaire. L'appareil statistique malien, fragmenté entre différents Ministères, a des difficultés à dessiner des séries longues alors que son attention a été jusqu'ici plus concentrée sur les indicateurs macro-économiques. L'image qui ressort des données ci-dessous reflète bien le degré d'extrême pauvreté du pays mais souligne aussi les tendances positives présentes dans l'ensemble des secteurs et permet donc une appréciation globalement positive, notamment pour la période relative aux dernières années.

Type	Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	Objectifs 2006
Impact	Proportion de la population disposant de moins d'1 \$/ jour	75%	..	73%	72,8%	71%	70%	47.5%
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	40%	..	nd	33% ³	32%	..	18%
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	233 ‰	238‰	229‰	229,1‰	210‰
Résultats	Taux brut de scolarisation dans le primaire	50%	53,9%	58,1%	61%	64%	67%	75%
	Proportion d'élèves achevant le premier cycle d'étude (taux d'achèvement du cycle)	59%	47,5%	48%	60,5%	..
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	68.42	70.03	71.11	71.39	73.27	74,10	..
	Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km	41%	44%	47%	50%
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	nd	41% ⁴	40%	41,68%	50%
	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	55%	61%	66,3%	75%	80%
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	nd	1,7% ⁵	1,7%	1,7%	1%
	Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau meilleure	55 % ⁶	..	nd	65%	61,6%	61,6%	..

* 2003 : données non disponibles, les chiffres indiqués représentent des prévisions élaborées par le Ministère Délégué Chargé du Plan

Sources de données : DAES-Division statistique-ONU, (alimentée par : Banque Mondiale, UNICEF, FAO, UNESCO, ONUSIDA, OMS); Rapport de la 1ère année de mise en œuvre du CSLP, novembre 2003; Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003, PNUD; Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté (EMEP), 2001, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI); World Development Indicators database, Avril 02 Banque Mondiale; DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) 2000. Indicateurs de Développement Humain (PNUD/USAID) ; indicateurs santé et éducation : CPS Santé et CPS Education.

³ Insuffisance pondérale aigue 11 %

⁴ 39%-Infirmières et sages-femmes 2% - médecins.

⁵ 3,8% en 1995

⁶ 48% en 1995-96

Dans le document du CSLP, le Gouvernement a sélectionné des indicateurs annuels, en principe aisément mesurables ; indicateurs revus par les groupes thématiques chargés de préparer la première revue annuelle du CSLP en octobre 2003. Les objectifs annuels pour ces indicateurs ont été défini en s'efforçant de les fixer de façon réaliste, en cohérence avec les programmes sectoriels.

Les résultats des indicateurs et leur analyse seront tirés des revues annuelles du CSLP sur la base des informations fournies par les ministères concernés.

Le processus de formulation du CSLP a toutefois mis en lumière les insuffisances du système statistique du Mali, et la disponibilité de données quantitativement faibles, peu fiables et insuffisamment désagrégées.

Les indicateurs de santé et d'éducation retenus dans la proposition de noyau d'indicateurs du CSLP, sont respectivement tirés des systèmes d'information du PRODESS et du PRODEC, basés sur les statistiques courantes, les rapports d'activités et les enquêtes auprès des ménages. Ces deux systèmes se heurtent cependant à des problèmes de qualité des données, bien que, à leur troisième année de mise en place, des efforts de consolidation soient entrepris. En outre, les études d'impact visant à éclairer la nature multiple des liens entre éducation, santé et pauvreté, ne sont pas clairement définies.

Ceci devrait être en partie corrigé grâce à la stratégie de Suivi-Evaluation du CSLP, actuellement discutée par le Gouvernement et les partenaires au développement. Une information fiable est indispensable pour éclairer les décisions politiques, avec comme finalité, une véritable appropriation nationale des politiques publiques à travers une appréciation correcte de la performance du pays en termes de croissance économique, d'augmentation du niveau de vie et de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, l'approche basée sur les résultats conditionne la possibilité d'utilisation de l'aide budgétaire.

Le dialogue actuel autour du partenariat Etat-Donateurs et les études récentes portent notamment sur les mécanismes de contrôle des finances publiques.

L'efficacité de la dépense doit parallèlement pouvoir être mesurée. Il est donc indispensable de poursuivre les réflexions pour améliorer les indicateurs et l'ensemble du système de suivi-évaluation du CSLP.

Bien que les ressources budgétaires allouées aux secteurs sociaux (hors masse salariale) dépassent globalement 48,29% en 2003 des dépenses budgétaires, celles allouées aux services sociaux essentiels (éducation de base, santé de base, alimentation, nutrition, eau/assainissement) sont encore limités et donc ne sont pas d'une grande efficacité en terme de lutte contre la pauvreté.

Evolution des ratios, par rapport aux dépenses courantes, des allocations des secteurs prioritaires (en %)

SECTEUR	2001	2002	Prévision 2003	Prévision 2004	Cible 2006
SANTE	10,01%	10,54%	10,82%	11,09%	12,00%
EDUCATION	27,02%	29,96%	30,28%	31,48%	32,70%
EQUIPEMENT – TRANSPORT- URBANISME	3,91%	3,88%	4,78%	5,56%	..

Source : Rapport de la 1ère année de mise en œuvre du CSLP, novembre 2003

Evolution des ratios, par rapport à l'ensemble du budget, des allocations des secteurs prioritaires (en %)

SECTEUR	2001	2002	Prévision 2003	Prévision 2004	Cible 2006
SANTE	6,29%	5,70%	7,10%	6,80%	10,40%
EDUCATION	10,95%	11,56%	14,00%	15,10%	18,50%
EQUIPEMENT – TRANSPORT- URBANISME	16,15%	12,13%	12,03%	11,88%	..

Source : Rapport de la 1ère année de mise en œuvre du CSLP, novembre 2003

3.1 La situation politique

Vie politique nationale

Pour les partis politiques nationaux, l'année 2003 a été une année charnière entre le scrutin présidentiel de 2002, qui a consacré la rupture avec une période de prépondérance du parti majoritaire ADEMA, et la perspective des élections communales de 2004, qui pourrait amener une reconfiguration du paysage politique national.

Au cours de l'année, la scène politique nationale a connu de nombreuses mutations avec la naissance des nouveaux partis politiques, tels que le URD⁷, RDS⁸, le BARICA⁹, ainsi que l'évolution des groupes parlementaires. Par ailleurs, la mouvance politique autour du Chef de l'Etat, élu sans étiquette politique et sur la base de la « demande sociale », semble se consolider avec la création de l'UMP¹⁰ par les membres du mouvement citoyen se réclamant du Chef de l'Etat.

Ces changements auraient pu induire des modifications dans les rapports de force au sein de l'Assemblée Nationale ou éventuellement conduire à un changement au sein du gouvernement, alors que, tout au long de l'année 2003, des rumeurs ont régulièrement fait état d'un possible remaniement ministériel.

En réalité ces évolutions confirment, au delà des quelques ambitions personnelles, une stabilité remarquable du contexte politique et les qualités de médiateur du chef de l'Etat, davantage attentif à préserver l'efficacité de l'action gouvernementale dans la difficile gestion de la pénurie des moyens. Dans ce contexte, dont le débat idéologique paraît volontairement marginalisé, l'absence d'une réelle opposition politique n'est pas significative.

Lutte contre la corruption

La question de la corruption occupe une place importante dans l'agenda politique du pays depuis le début du mandat du Chef de l'Etat. Ainsi, le Conseil des ministres du 26 juin 2002 avait décidé de prendre des mesures en ligne avec les recommandations de la CEDEAO en créant une commission ad hoc de lutte contre la corruption.

Dès le mois de février 2003, le gouvernement prenait des mesures concrètes en appliquant des sanctions en particulier dans le domaine de la police et de la justice, où il a procédé au remplacement de fonctionnaires de haut niveau. Ces mesures se heurtent à des nombreuses difficultés, à la résistance des réseaux, notamment au sein de la fonction publique, et plus en général à l'inefficacité et l'inefficience de l'administration de la justice. Si des actions spectaculaires sont toujours évitées, la volonté de transparence et la dénonciation du problème sont de mieux en mieux affirmés comme le confirme indirectement le Rapport 2003 de *Transparency International* sur la corruption dans le monde qui cite pour la première fois le Mali dans son classement au 78^{ème} rang sur 133.

La question qui se pose dans la lutte contre la corruption est celle des capacités internes de l'Etat malien. Les institutions de contrôle existantes, l'Inspection des Finances, le Contrôle Général de l'Etat et la section des Comptes de la Cour suprême, quoique renforcées, demeurent insuffisantes et relativement peu efficaces.

Pour renforcer ce dispositif, une institution nouvelle, celle du Vérificateur Général, s'est imposée aux yeux des décideurs. Inspiré de l'homologue institution canadienne, le Vérificateur général est une autorité administrative indépendante, qui vise à instituer un contrôle externe aux pouvoirs publics portant sur la qualité du service public et l'utilisation des ressources publiques.

Des débats ont été engagés sur cette nouvelle institution, parfois jugée superflue dans un contexte d'instruments administratifs et juridiques déjà importants, entre le Ministre de la Réforme de l'Etat et les partis politiques, dans le cadre d'une vaste campagne qui touche aussi la société civile, les magistrats, le Barreau malien, etc. De même, le vote du projet de loi instituant le Vérificateur général a fait l'objet de débats prolongés à l'Assemblée Nationale pour être finalement voté en août 2003.

Le mal a toutefois des racines profondes qui exigent vraisemblablement davantage une restructuration fondamentale de la fonction publique et une meilleure responsabilisation dans la gestion des finances publiques.

⁷ Union pour la république et la Démocratie

⁸ Rassemblement pour le Développement et la Solidarité

⁹ Bloc des Alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine. Devenu 94^{ème} parti au plan national

¹⁰ Union des Maliens pour le Progrès

Droits de l'homme, libertés fondamentales

Le Mali, qui a ratifié la plupart des conventions internationales en ce domaine, poursuit la consolidation de l'Etat de droit et intègre progressivement le dialogue avec la société civile, alors que la liberté de la presse demeure une constante de la société malienne. Malgré les pressions extérieures, le chef de l'Etat a maintenu une position très ferme concernant la Cour Pénale Internationale, dont un des magistrats est de nationalité malienne. Malheureusement, la peine de mort, bien que non appliquée depuis des nombreuses années et récemment supprimée pour les délits économiques, fait toujours partie de l'arsenal juridique.

En outre, le rôle de la femme tarde à s'affirmer pleinement, freinée par des considérations socioculturelles qui ont conduit à différer, la réforme du code de la famille. Les mutilations féminines sont une réalité désastreuse qui touche 95% des femmes, malgré l'action du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et celle des nombreuses associations nationales. On note toutefois que la sensibilisation en milieu urbain est de plus en plus répandue avec une évolution significative des comportements.

3.2 Bilan de la situation économique

En 2001 la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a réalisé une enquête d'évaluation de la pauvreté au Mali, dont les principaux constats ont été diffusés en fin d'année 2003. L'enquête a confirmé que la pauvreté touche près de deux tiers (64%) de la population totale, soit environ 6,5 millions de personnes dont les besoins essentiels en matière d'infrastructures socio-économiques ne sont pas correctement couverts. Ce phénomène touche 30% de la population urbaine et 74% de la population rurale.

Données macro-économiques

Le Mali, s'appuyant sur une année 2003 sans tensions excessives, poursuit son vaste processus de réforme visant à recentrer le rôle de l'Etat et à promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance.

Les besoins en matière de convergence ont conduit à mener des actions visant à aboutir à une plus grande comparabilité des agrégats macroéconomiques élaborés dans les différents Etats membres de l'UEMOA.

Les modifications apportées ont eu des répercussions sur le calcul du PIB, en particulier la production de la campagne agricole (n/n+1) qui était auparavant imputée à l'année civile (n+1) est imputée désormais à l'année (n).

Sur ces bases, le taux de croissance du PIB réel a été de 6% en 2003 contre 4,3% en 2002. L'effet combiné d'une plus grande offre de produits céréaliers et d'une réduction des tarifs de communication, eau et énergie a entraîné une baisse moyenne de l'indice des prix à la consommation qui est estimée à 1,3% en 2003.

Pour 2003, le TOFE a fait apparaître un déficit global de 81.7 Mrd FCFA et un écart additionnel lié en partie à l'impact de la crise ivoirienne, de 35.6 Mrd FCFA, pour lequel la Commission européenne est intervenue pour un montant de 21,5 Mrd FCFA (32.9 M€ au titre de l'enveloppe B). A ce déficit s'ajoute aussi le déficit de la CMDT, qui s'élève à 16 Mrd FCFA environ.

Depuis 1992, le FMI a appuyé le Mali dans le cadre de trois accords successifs FASR/FRPC, avec pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles. En 2003, l'évaluation des 10 années de programme (1992-2002) a été préparée sur base d'un diagnostic partagé avec le Gouvernement et la reconduction du programme du FMI au Mali pourrait s'axer sur les aspects de renforcement de capacités.

Budget et loi des finances

Le budget de l'Etat pour 2003 reflète les priorités du Gouvernement malien. Les ratios (part du secteur dans l'ensemble du budget d'Etat) de l'éducation (14,1% en 2003) et de la santé (7,4% en 2003) ont augmenté par rapport aux années précédentes. Les autres secteurs sociaux ainsi que le développement rural restent stables par rapport à 2002 respectivement à 2% et 16%. Depuis 2000, les dépenses en faveur des secteurs sociaux ont ainsi augmenté de 78%.

Le Gouvernement a atteint les objectifs budgétaires pour l'année 2003. Le déficit global, base ordonnancement, dons exclus a été réduit de 2,2% pour s'établir à 5,1% du PIB, contre une prévision de 8,3%. Le déficit primaire a représenté 0,2% du PIB et a été financé par des appuis budgétaires (CE en particulier) et par les financements obtenus dans le cadre de l'initiative PPTE. Le gouvernement a pu faire face à l'amortissement de sa dette extérieure et a réduit ses engagements intérieurs de 1,5% du PIB

Les *recettes budgétaires* totales ont crû de 13,7% pour atteindre 16,6% du PIB, reflétant une certaine amélioration des contrôles fiscaux, ainsi que la mise en œuvre de mesures telles que : l'harmonisation des taux d'imposition des bénéficiaires, le recensement informatique des contribuables du secteur informel, et l'application de nouveaux tarifs pour les droits de timbre. Les bonnes performances enregistrées par le secteur minier ont permis un accroissement de sa contribution aux recettes de l'Etat en représentant 15,8% des recettes budgétaires totales.

Les *dépenses totales* et les prêts nets ont représenté 21,7% du PIB, soit une baisse de 1,5% par rapport à 2002, et cela principalement en raison du faible taux d'exécution du programme d'investissement public, particulièrement dans le domaine de la santé. Les dépenses courantes ont été maîtrisées et en particulier le plafond pour la masse salariale a été respecté. En particulier, les dépenses ont été contenues dans les limites nouvelles liées aux conséquences sur le budget de la crise ivoirienne.

Parallèlement, la crise ivoirienne et le ralentissement des importations ont favorisé une forte accumulation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2004, approuvé par le Conseil des ministres du 26 septembre 2003, donne un projet de budget de l'Etat à 699,302 milliards de FCFA en recettes contre 787,198 milliards de FCFA en dépenses, dégagant ainsi un déficit prévisionnel de 87,896 milliards de FCFA.

Le budget 2004 qui est en nette augmentation par rapport à celui de 2003, se caractérise par une amélioration ultérieure des recettes fiscales et une augmentation des dépenses.

Cependant, il apparaît qu'il n'y a pas de ciblage suffisant en faveur des dépenses sociales dans le budget 2004 et que les dépenses des fonds PPTE sont principalement constituées par des dépenses salariales, ce qui souligne un certain décalage entre le budget 2004 et les priorités du CSLP.

Enfin, le processus de décentralisation / déconcentration exige des moyens humains et financiers importants, qui doivent être pris en compte.

Dette

Le Mali est éligible depuis 1998 à l'initiative PPTE de base. En 2000, les conditions des points d'achèvement pour l'initiative initiale et de décision pour l'initiative renforcée ont été remplies.

En février 2003, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le programme économique et financier du Mali au titre de la cinquième revue de la FRPC. Le pays, ayant respecté les conditions¹¹ pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée, a pu bénéficier d'un allègement supplémentaire du stock de sa dette de 32 Mrd FCFA au titre de l'année 2003. Le montant global d'allègement de la dette passe ainsi de 318 MM à 350 Mrd FCFA.

Privatisations

Au titre de l'ajustement structurel du pays en 2003, il faut noter le programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, qui touche le secteur du coton, les transports et les télécommunications.

En 2003 s'est concrétisé en particulier la mise en concession de la Régie des chemins de fer du Mali et du Sénégal (Dakar-Koulikoro). Cette mise en concession, signée le 1^{er} octobre 2003, a une durée de 25 ans et a pour objectif l'amélioration de la gestion des chemins de fer et des moyens de transport, amélioration rendue encore plus nécessaire par les difficultés des transports routiers liées à la crise ivoirienne.

L'actionnariat de la nouvelle société créée, Transrail, est composé par la société concessionnaire qui détient 51% du capital, 10% chacun pour les Etats maliens et sénégalais, 10 % chacun pour les actionnaires privés maliens et sénégalais, et 9 % pour les employés.

Cette mise en concession a nécessité l'adoption d'un plan social dans le cadre des licenciements qui ont concerné, pour le Mali, 617 agents.

Situation des principaux secteurs productifs

La crise ivoirienne a engendré une désorganisation de la structure et des circuits des échanges extérieurs du pays avec une aggravation du coût de transport et une baisse significative des échanges dans certains secteurs traditionnels (fruits et légumes, pomme de terre, élevage, etc...).

Cependant les aspects positifs ont été assez nombreux : l'hivernage 2003 a été particulièrement favorable, avec des pluies prolongées et bien réparties ; les prix à la consommation, sous l'effet combinée de la baisse des

¹¹ Les conditions sont : stabilité du cadre macro-économique, réformes structurelles, mise en œuvre des réformes dans les secteurs sociaux et présentation d'un CSLP final

tarifs des télécommunications, de l'eau et de l'énergie, du prix des médicaments et d'une plus grande offre céréalière, ont peu progressé ; les cours de l'or et du coton se sont partiellement redressés, tant en dollars qu'en CFA ; la production agricole a atteint des niveaux record. En plus, l'expansion de la masse monétaire et la baisse des taux directeurs de la banque Centrale permettent d'alimenter des bonnes perspectives.

Industrie extractive - Secteur aurifère

Le secteur aurifère est performant et contribue pour une large part aux recettes de l'Etat. Au 31 Décembre 2003, la production d'or se chiffrait à 51,6 tonnes et la valeur des exportations d'or en 2003 a représenté 319 milliards de FCFA. Le Mali est devenu le troisième producteur africain d'or derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. Les perspectives du secteur demeurent positives avec l'ouverture prochaine d'une nouvelle mine.

Secteur agricole

Après un début d'année difficile, la bonne pluviométrie de l'hivernage 2003, a permis une expansion inattendue de la production céréalière (3.3 MT) et la reconstitution des pâturages.

La question du coton a été au cœur de nombreux débats au Mali au cours de l'année 2003.

La CMDT dispose d'un capital, actuellement de 32.5 MM FCFA, détenu à 60% par l'Etat malien et 40% par le partenaire français Dagrif. La privatisation de la CMDT est la clef de voûte du programme de privatisation dans lequel le gouvernement malien s'est engagé pour consolider durablement l'économie du secteur. La privatisation de la société cotonnière doit déboucher, à terme, sur le désengagement des missions de service public et sur l'adoption par le Gouvernement d'un Plan d'Action pour la libéralisation totale du secteur cotonnier. Ce programme implique une restructuration et une réduction des effectifs accompagnées du licenciement économique d'une partie du personnel (596 licenciements prévus sur 2600 employés) ; le personnel licencié bénéficiant d'un plan social.

Pour la campagne 2003-2004, une production record de 613 000 tonnes est attendue (soit un accroissement de 38,4%), qui ferait du Mali le premier producteur africain devant l'Egypte. Ces prévisions sont dues à la bonne pluviométrie, au relèvement du prix au producteur passé de 180 FCFA à 200 FCFA et à l'arrivée à temps des intrants agricoles au niveau des paysans.

L'agriculture irriguée, dont la production s'est maintenue au niveau des dernières années (700.000 MT de riz), a des marges importantes de progression notamment par l'extension des surfaces, liées toutefois à la mise en œuvre des réformes institutionnelles indispensables : modalités de gestion et de sécurisation du foncier favorisant les investisseurs privés, réalisation d'un schéma directeur d'aménagement de la zone de l'Office du Niger, renforcement des capacités des usagers pour la gestion de l'eau, évaluation de l'impact environnemental.

En vue de relancer le secteur de l'élevage, qui représente la principale source de revenus pour plus de 30% de la population nationale et le troisième produit d'exportation après le coton et l'or, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche en partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) a organisé, en mai 2003, un atelier sur le thème : « élaborer une politique nationale d'élevage au Mali ». Les travaux se sont concentrés sur la recherche d'une politique de développement durable du sous-secteur de l'élevage, l'augmentation de la productivité animale dans les différents systèmes de production en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, le développement des filières de productions de bétail, de viande, lait, cuirs et peaux et la réduction des contraintes liées à la commercialisation et la transformation des produits de l'élevage.

Autres secteurs

L'industrie manufacturière, ainsi que le secteur du bâtiment, confrontés à une aggravation des coûts de production, liés au surcoût induit par la crise ivoirienne pour le transport des matières premières, à des longs délais d'approvisionnement, à la flambée des prix pour le fer et le ciment, ont enregistré des résultats en baisse et leur contribution au PIB est descendue des deux points de pourcentage.

3.3 Bilan de la situation sociale

La population malienne est durement confrontée au phénomène de la pauvreté qui touche plus de 2/3 des maliens avec une forte prédominance en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté atteint 74% contre 30% en milieu urbain¹². Elle fait également face au problème du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation.

¹² DNSI, avril 2003

Avec un PIB par habitant de 240 dollars et une position, en régression, de 172ème sur 175 pays, selon l'Indice 2003 de Développement Humain du PNUD, le Mali ne semble pas réussir à tirer profit des efforts consentis pour lutter efficacement contre la pauvreté. La base insuffisante des ressources, la situation d'enclavement, la vulnérabilité du pays face aux crises externes, l'insuffisance des infrastructures, le niveau élevé d'analphabétisme, des performances faibles au niveau de l'administration, sont des obstacles tels que le progrès sont difficilement perceptibles et aléatoires.

Confronté, au début de l'année, aux conséquences de l'hivernage médiocre de 2002 et à la persistance de la crise ivoirienne, près de 45.000 maliens ont reflué vers leur lieu d'origine, le Chef de l'Etat a pris des mesures d'urgence pour favoriser les plus démunis.

C'est ainsi que, dès le mois de février, intervient une baisse des prix des médicaments essentiels puis une baisse des tarifs dans les services publics (électricité, eau et téléphone). Parallèlement, dans le cadre de sa politique de soutien aux populations en difficulté dans le Nord-est du pays, le Gouvernement a sollicité auprès du PRMC¹³ de pouvoir procéder à des distributions gratuites (environ 25.000 MT) à partir du Stock National de Sécurité et de soutenir une politique d'achat de céréales pour reconstituer le stock physique.

Une pluviométrie plus favorable, dès mai 2003, a contribué à améliorer une situation que les quelques mesures ponctuelles ne pouvaient durablement infléchir.

S'appuyant sur un cadre macro-économique stable et poursuivant une politique de libéralisation et d'amélioration de la compétitivité, le pays a renforcé en 2003 la mise en œuvre des programmes sectoriels dans le secteur de l'éducation (PRODEC) et de la santé (PRODESS). L'évolution des indicateurs bien que lente donne une tendance globalement positive.

Pour le **secteur de la santé**, la malnutrition constitue encore un problème majeur de santé publique. La proportion d'enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition n'a pas baissé entre les deux dernières enquêtes démographiques et de santé : elle était de 32,8 % pour la période 1991/1995, elle est de 34 % pour la période 1996/2001.

L'accès des populations aux structures de santé, mesuré par les taux d'accessibilité des populations aux structures sanitaires, est passé de 38% en 2001 à 43% à moins de 5 Km et de 63% en 2001 à 72% dans un rayon de 15Km en 2003. En même temps, pour 56% des naissances survenues, la mère a bénéficié de soins prénataux auprès de personnel formé contre 45% en 2001, soit une progression de 11 points de pourcentage. L'expansion géographique de l'offre des services de santé de base est encore peu soutenue par un renforcement des compétences, la déconcentration de la gestion financière et l'implication des utilisateurs dans la gestion des ASACO.

En dépit des efforts accomplis dans l'allocation des ressources PPTE, la part de la santé dans les charges récurrentes du Budget d'Etat croît lentement (10,5 % réalisés en 2002 contre 10,7 % prévus), ceci à cause, entre autres, de la faible capacité d'absorption du secteur. En perspectives, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2003-2007, élaboré fin 2003, devrait permettre une meilleure utilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions et l'adoption des mesures visant à corriger les insuffisances constatées.

Pour ce qui concerne le **secteur de l'éducation**, la mise en œuvre du programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE) s'est poursuivie à un rythme soutenu. L'offre éducative augmente régulièrement. Le nombre de classes construites passe de 20500 en 2000 à 27700 en 2003, avec l'appui des PTF et des ONG. Les écoles communautaires et les médersas contribuent largement à l'accroissement de l'offre.

Il y a avec la mise en œuvre du PRODEC une amélioration des indicateurs au niveau du secteur de l'éducation, puisque les taux bruts de scolarisation (TBS) ont progressé sensiblement, passant de 61,02% en 2001 au 1^{er} cycle à 67% en 2003. Au second cycle, il était de 24,33% en 2001 contre 38,4% en 2003.¹⁴

Le Mali consacre 30% du budget récurrent de l'Etat à l'éducation, qui est le principal bénéficiaire des ressources PPTE (44% du total sur la période 2000-02). La déconcentration de l'administration de l'éducation se poursuit avec la création des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et l'affectation de personnels. La décentralisation est largement engagée.

¹³ Programme de Restructuration du Marché Céréalière

¹⁴ Cellule CSLP. avril 2003

Globalement, la stratégie CSLP / Education consiste à mettre en oeuvre les principales composantes du PISE en y intégrant les actions plus favorables à l'éducation et à la formation des populations pauvres et défavorisées, à travers l'amélioration de l'accès, celle de la qualité de l'éducation, la mise en oeuvre des mesures transversales dont le développement d'une politique «éducation – genre », la promotion de l'action sanitaire en milieu scolaire, et l'augmentation absolue et relative des dépenses d'éducation de base, l'accroissement de la subvention aux régions et groupes défavorisés.

Les principaux défis actuels du système éducatif malien sont:

- d'améliorer la qualité de l'éducation notamment en développant la formation initiale et continue des maîtres et en favorisant une plus grande disponibilité de matériel scolaire et didactique;
- d'élaborer une stratégie d'accélération de la scolarisation des filles et de réduction des disparités, à la fois pour répondre aux objectifs de développement du millénaire et pour réduire le cycle de la pauvreté pour les populations les plus défavorisées ;
- de renforcer la performance de l'administration (en particulier la gestion et la motivation des ressources humaines), la consolidation de la décentralisation avec la mise en place des instruments financiers et l'amélioration des capacités de gestion pour accompagner les transferts de compétences.

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

4.1 Situation générale et mise en œuvre des FED

L'année 2003 a confirmé la progression dans la mise en œuvre du 8^{ème} FED parallèlement à la clôture des actions du 7^{ème} et 6^{ème} FED et au lancement des premiers projets 9^{ème} FED.

En 2003, pour les projets en cours (y compris projets régionaux et enveloppe B), la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de **90.7 M€** dont :

- 6.2 M€ au titre du 7^{ème} FED
- 51.5 M€ au titre du 8^{ème} FED
- 33.0 M€ au titre du 9^{ème} FED (mobilisation enveloppe B)

Le montant des décaissements au titre des projets régionaux suivis par la délégation au Mali (7 et 8^{ème} FED) a été de 3.5 €

Les décaissements totaux intervenus en 2003 sont en augmentation de **37.2 %** par rapport à l'année 2002 (66.1 M€).

Mise en œuvre 7^{ème} FED

A la fin de l'année 2003, 241.105.726 € ont été décaissés au titre des projets financés sur les ressources du PIN 7^{ème} FED. Au cours de l'année 2003, 104 mouvements (paiements/apurements) ont été enregistrés sur le 7^{ème} FED.

La quasi-totalité des projets est terminée. Seulement le programme Sysmin (cf. infra) génère encore des dépenses qui se prolongeront jusqu'en 2006. Comme prévu 13.9 M€ ont été dégagés au cours de l'année 2003. Les dernières clôtures interviendront dans le premier semestre 2004, libérant un montant additionnel de 2.45 M€

Montant du PIN		158.000.000 €
Ressources non programmables		112.852.157 €
Transfert vers 9 ^{ème} FED	-13.975.015 €
Engagements globaux	256.877.142 €	100.0 %
Engagements individuels	249.676.223 €	97.2 %
Décaissements	241.105.726 €	93.9 %

Mise en œuvre 8^{ème} FED

A la fin de l'année 2003, 197.958.908 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le PIN 8^{ème} FED. Au cours de l'année 2003, 370 mouvements (paiements/apurements) ont été enregistrés sur le 8^{ème} FED.

Grâce à un effort soutenu, l'utilisation des ressources du 8^{ème} FED a progressé de façon satisfaisante et conforme aux prévisions. Des améliorations substantielles ont été concrétisées dans tous les secteurs concernés aussi bien pour la consolidation des principales politiques sectorielles soutenues par l'aide communautaire (Transport, décentralisation, gestion des finances publiques et appui budgétaire, environnement) qu'au titre de la mise en œuvre des actions. Des problèmes persistent (cf. infra), mais ne sont pas de nature à compromettre les objectifs retenus. Une forte intégration des actions du 8^{ème} FED avec la stratégie poursuivie dans le cadre du 9^{ème} FED permet en effet d'assurer la continuité nécessaire à consolider durablement les résultats de l'appui communautaire.

Montant du PIN		209.000.000 €
Ressources non programmables		92.693.286 €
Transfert vers 9 ^{ème} FED		-118.266 €
Engagements globaux	301.575.020 €	100 %
Engagements individuels	251.259.387 €	83.3%
Décaissements	197.958.908 €	65.6%

Mise en œuvre 9^{ème} FED

A la fin de l'année 2003, 33.015.507 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le 9^{ème} FED (Enveloppe A + B).

Signé en mars 2003, le programme indicatif se met en place progressivement. L'année a permis de finaliser le programme d'appui budgétaire et de terminer l'instruction des programmes d'appui au secteur des transports et à l'Ordonnateur National.

Les études, lancés fin 2003, sont en cours pour la majorité des autres programmes encore à l'instruction (Appui à la déconcentration/ décentralisation, Société civile, microréalisations, etc..) pour lesquels l'objectif est de permettre le démarrage des actions début 2005. Un rythme soutenu de mise en œuvre, tel qu'atteint ces dernières années, doit permettre d'absorber les ressources disponibles à l'horizon de 2007.

Montant enveloppe A		294.000.000 €
Montant enveloppe B		81.000.000 €
Réliquats 6 ^{ème} FED		5.873.224 €
Réliquats 7 ^{ème} FED		13.975.015 €
Reliquats 8 ^{ème} FED		118.266 €
Reliquats anciens FED (autres que 6, 7 et 8)		1.231.500 €
Diminution enveloppe B (facilité de paix)		-5.600.000 €
Engagements globaux + disponible	390.598.005	100.0 %
Engagements globaux	133.640.762	34.2 % *
Engagements individuels	127.870.652	95.7 % ** 32.7 % ***
Décaissements	33.015.507	24.7 % ** 8.5 % ***

* par rapport aux engagements globaux + disponible

** par rapport aux engagements globaux

*** par rapport aux engagements globaux + disponible

Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED

Les reliquats des anciens FED, transférés au 9^{ème} FED s'élèvent à 21,2 M € Le disponible sur le PIN 9^{ème} FED est ainsi au 31/12/2003 égale à 294 M € (dotation initiale) + 21.2 M € = 315.2 M € montant auquel pourront s'ajouter progressivement les clôtures programmes en 2004, pour 2.45 M€

L'instruction des programmes en cours (et déjà approuvés) tient compte de la cette disponibilité globale et permettra de résorber les montants dégagés des FEDs antérieurs dans le cadre de la mise en œuvre du 9^{ème} FED, en 2004 – 2005, selon le détail repris en annexe 2.

Un premier montant (6.8 M€) sera vraisemblablement utilisé dès 2004, à la demande de l'Ordonnateur National, pour l'augmentation du plafond d'un projet existant (démarrage des Communes).

Les reliquats des anciens FED seront donc, si le planning est respecté, entièrement utilisé à la fin de l'année 2005.

4.2 Secteurs de concentration

4.2.1 Infrastructures

Le Mali est un vaste pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.

La dimension du Mali nécessite également un réseau intérieur conséquent pour assurer la mobilité des biens et des personnes à l'intérieur du pays.

Les objectifs du programme sectoriel de transport (PST), adopté en 1992, ont été intégrés et renforcés dans le cadre du CSLP. Le Gouvernement malien estime que les infrastructures de transport sont essentielles au développement économique du pays. Encore récemment, en décembre 2003, les députés de l'Assemblée Nationale ont ainsi interpellé le ministre de l'Équipement et des Transports et le Ministre délégué aux Transports, sur les objectifs de la politique nationale de désenclavement, la construction, le financement et l'entretien des routes et pistes, la sécurité routière et la mise en concession de l'ancienne Régie des chemins de fer, en exprimant leur soutien au gouvernement et l'encourageant à poursuivre les efforts en faveur du désenclavement du pays dans une perspective de développement.

a) Progrès réalisés dans les activités

L'aide communautaire, qui soutient le désenclavement du pays depuis des nombreuses années, fait du renforcement de l'infrastructure routière son premier secteur de concentration au titre du 9^{ème} FED. A ce titre l'année 2003 a été consacrée à l'instruction des nouveaux investissements et à la définition des actions renforçant la, politique sectorielle, notamment pour ce qui concerne les capacités institutionnelles et l'entretien routier. Le programme, d'un montant global de 112.33 M€ prévoit de compléter la modernisation des axes internationaux vers le Sénégal/Mauritanie et le Niger ainsi que la liaison Kati- Kita. Les études techniques ont été complétées en 2003 et la consultation de la concurrence peut être lancée dans l'immédiat. Parallèlement l'appui institutionnel permettra de consolider les structures du Ministère et des institutions concernées (Ageroute, Autorité Routière) ainsi que du secteur privé, en concrétisant les avancées significatives obtenues dans le courant de l'année pour la rationalisation du secteur (cf. infra).

Pour ce qui concerne le 8^{ème} FED, la CF 6067/MLI « Appui au projet sectoriel des transports », dotée de 101 M€ a constitué le principal cadre d'activité dans le secteur au cours de 2003. Le projet a pour objectif principal d'améliorer le couloir de transport Bamako – Dakar (et partiellement vers la Mauritanie) pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan et de renforcer le désenclavement intérieur de la ville de Tombouctou. L'aspect sauvegarde de l'investissement important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » visant à la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace (voir point c) et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau (charge à l'essieu) et à la rétribution de son utilisation (péage). La CF prévoit également la couverture budgétaire pour le suivi des actions, des expertises complémentaires et pour la préparation des programmes futurs.

Au point de vue financier et au terme de l'année, les fonds sont engagés à 91 % et 72 % effectivement déboursés. Sur ce seul projet, quelques 31,4 M€ ont été déboursés en cours d'année 2003 essentiellement grâce au respect des délais de réalisation des chantiers routiers des tronçons Bamako-Didiéni et Diéma-Kayes (2 lots) qui sont désormais terminés. Le marché pour le chantier Tombouctou – Tonka, attribué avec quelques retards en octobre 2003, constitue la dernière réalisation sur ce projet et sera achevée courant 2005. L'appui institutionnel visant particulièrement à la mise en place des structures nécessaires (Ageroute) pour assurer un système d'entretien routier performant a connu des retards accentués par la défaillance du consultant en charge de l'étude préparatoire. Les perspectives d'aboutissement du processus au 1^{er} semestre 2004 restent encourageantes mais également tributaires des Institutions devant entériner les projets de loi et décrets d'application en vue de la création de l'agence. Par ailleurs, en vue de conforter les ressources financières destinées à l'entretien et de sauvegarder le patrimoine routier, une étude a été initiée pour définir un schéma directeur de péage-pesage. Les travaux seront terminés en début 2004 pour une adoption rapprochée et une étude d'implantation des postes « péage-pesage » suivra dans la foulée.

Au titre de l'intégration régionale des axes de transport, la CF 6517/REG intitulée « Appui au PST – Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kidira » est dotée de 29 M€ originaires d'un reliquat PIR 7^{ème} FED et du PIR Afrique de l'Ouest 8^{ème} FED. Ce projet est complémentaire au projet principal de transport (ci-dessus) et a comme objectif le bitumage de la section entre la ville de Kayes et le point frontière avec le Sénégal de Kidira. Cette section fait partie du couloir Bamako-Dakar, dont la crise ivoirienne vient de confirmer l'importance stratégique. Les travaux ont débuté en mai 2003 pour une durée de 24 mois. Un retard de l'ordre de 2 mois (éventuellement résorbable) est actuellement enregistré par rapport au planning initial.

En fin 2003, le taux d'engagement est de 87 % et le déboursé par rapport à l'engagé est de 12 %. Avec la continuation des travaux, l'année 2004 sera favorable à des déboursements importants.

La CF 6238/GUI intitulée « Travaux de la route Bamako – Kankan », dotée de 63 M€ contribue également au désenclavement extérieur du Mali, en diversifiant les accès à la mer et à des facilités portuaires alternatives. En l’occurrence, le couloir Bamako – Conakry est le plus court avec 980 km (au lieu de ~1220 pour Dakar et Abidjan). La partie malienne du projet concerne l’aménagement et le bitumage de la section de 36 km entre Naréna et le point frontière de Kourémalé.

Bien que les travaux aient pris du retard dû à la mobilisation tardive de l’entreprise, les travaux progressent significativement pour, en principe, se terminer dans le délai contractuel (18/06/04). La portion de route entre Bamako et Naréna (projet BAD-BOAD) est en travaux également. Pour cette section, les retards sont très importants et peu de signes d’amélioration sont enregistrés. Tant que cette section de 89 km sera en travaux, la partie « FED » ne sera pas soumise à un trafic normal (éventuellement pendant la période de garantie) et le couloir Bamako – Conakry ne sera pas opérationnel comme attendu.

Au titre de l’année 2003, on notera également la réception définitive (21/06/03) des travaux de bitumage de la route Miyou-Macina (6 ACP MLI 027-59 ; 4,07 M€) ainsi que de Sevaré -Bandiagara

b) la politique sectorielle

La disponibilité et la qualité des informations liées à l’état du réseau routier prioritaire ne permettent pas d’appréhender, d’une manière suffisamment fiable, les progrès du programme sectoriel des transports (PST1). L’évaluation du crédit IDA, lancée par la Banque Mondiale, et les travaux de préparation d’un deuxième programme (PST 2) à partir de 2005, auquel est associé l’aide communautaire, doivent permettre une reformulation de la politique actuelle et une programmation rationnelle des interventions à venir, notamment pour l’entretien tant courant que périodique.

Des informations fragmentaires concernant les 8 premiers mois de l’année permettent cependant de cerner certaines tendances.

Trafic de fret Import - Export (en tonnes)					
	1999	2000	2001	2002	2003*
Abidjan	1.547.765	1.598.609	1.036.056	1.043.355	238.771
Dakar	42.654	73.076	93.205	254.234	495.655
Lomé	7.461	15.423	60.396	221.027	355.785
Autres axes**	4.430	39.235	44.308	23.998	476.409
Total	1.602.310	1.726.343	1.233.965	1.542.614	1.566.620

* Chiffres extrapolés sur base des données de janvier à août 2003

** Concerne les axes via Conakry, Lomé, Téma, Cotonou

Le trafic via le port d’Abidjan représentait 80 à 90 % du trafic fret jusqu’en 2001, le chiffre passe à 67% et 2002 pour tomber à 15 % en 2003. La crise ivoirienne a forcé les transporteurs à emprunter d’autres couloirs. Dès 2002, Dakar et Lomé ont pris respectivement 16 et 14 % du trafic. En 2003, le couloir de Dakar a repris la majeure partie de perte d’Abidjan. Ceci est essentiellement dû à l’avancement des travaux sur la section critique de Diéma-Sandaré-Kayes, financée par l’aide communautaire, qui jusqu’alors n’était pas praticable aux véhicules lourds articulés (semi-remorque ou camion remorque).

L’objectif du projet, de créer un couloir alternatif par rapport à l’accès à l’océan via la Côte d’Ivoire, est déjà atteint. La finalisation du tronçon en cours (Kayes-Kidira) et ceux programmés sur le 9^{ème} FED (Didiéni-Diéma et Diéma-Nioro) rendront ce couloir d’autant plus performant et en concurrence avec l’axe parallèle de Bamako-Nouakchott. D’autres paramètres, telles des facilités portuaires moins encombrées, pourraient compenser la longueur excédentaire du trajet via la Mauritanie.

Avec la finalisation du couloir de Conakry, la situation sera ultérieurement sécurisée.

En terme d’évolution du cadre institutionnel, et bien que les progrès soient plus lents que le planning initial prévu à l’accord de financement, des résultats concrets sont enregistrés. L’Autorité routière créée mi-2001 a progressé dans l’appropriation de ses tâches de gestion des fonds destinés à l’entretien routier courant. L’attribution des travaux au secteur privé a augmenté progressivement depuis mi-2002 pour atteindre 40 % en fin d’année puis être entièrement confiée aux entreprises en 2003. Le retard de la mise en place de

l'Ageroute (prévue actuellement pour 2004) affecte néanmoins les performances du système par manque d'une structure spécialisée pour la gestion des aspects administratifs et techniques des marchés.

Au niveau des ressources financières pour l'entretien routier courant, la dotation du budget devrait progressivement être suppléée puis remplacée par les ressources propres de l'Autorité routière. Les premières ressources propres sont arrivées au 2^{ème} semestre 2003 avec la redevance sur la charge à l'essieu qui est versée directement au Fonds. En 2004, les ressources propres devraient augmenter avec une perspective de l'ordre de 300 MF CFA pour la redevance sur la charge à l'essieu et de 1.308 Mrd CFA grâce à la levée de 3 F CFA par litre de carburant (essence et gasoil). Les ressources propres atteindront alors environ 21 % du Fonds en 2004 en considérant la dotation budgétaire prévue de 5.880 Mrd CFA pour 2004. Divers scénarios sont à l'étude pour les années à venir en vue de renforcer les ressources propres du Fonds avec une augmentation progressive de la redevance sur les carburants, parallèlement à la réduction de la dotation budgétaire (3 milliards en 2009) et l'introduction de péages routiers.

c) Intégration des questions transversales

Environnement - Tous les marchés incorporent au niveau des clauses contractuelles des mesures environnementales contraignantes pour les entreprises afin de garantir un impact minimum des chantiers sur l'environnement (traitement des huiles et déchets, remise en état des zones d'emprunt, reboisement, reconstruction des lits de cours d'eau...). Une attention particulière a été portée aux nuisances aux riverains pendant les travaux et à l'amélioration des accès à la route des villages environnants.

Sécurité des usagers - Les aspects de sécurité routière sont pris en compte pendant les travaux par une signalisation adaptée et éventuellement des déviations temporaires mises en place et entretenues par les contractants. La signalisation définitive (horizontale et verticale) fait partie du marché des travaux et est conforme aux normes en vigueur.

Les statistiques officielles, quoique très sommaires et peu fiables, tendent à confirmer une augmentation des accidents mortels, tant en milieu urbain que rural, le plus souvent liés à la vitesse excessive, le manque de formation des usagers, l'état du parc automobile. Cette situation inquiète le Ministère et la délégation qui propose de développer des actions à travers la société civile

Question de genre - Aspects sociaux - VIH/SIDA : Le milieu des travaux publics reste assez peu propice à une répartition équitable des opportunités d'emploi entre genres. Tous les marchés prévoient toutefois, en fin de chantier, que certains forages, effectués pour les besoins en eau du chantier, soient équipés avec des pompes manuelles de qualité afin d'en faire profiter les populations concernées (et par conséquent les femmes).

4.2.2 Appui institutionnel - Décentralisation

Option politique forte en faveur de laquelle le Gouvernement s'est engagé depuis 1992, la décentralisation est devenue effective depuis les élections communales de 1999 et la mise en place des Collectivités territoriales (684 Communes rurales, 19 Communes urbaines, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako). Le CSLP approuvé en 2002 confirme la décentralisation dans son rôle d'appui à la bonne gouvernance et d'outil de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement a dès 2000 mis en place un dispositif d'accompagnement des Collectivités (des Communes en particulier) portant sur un appui à la planification et à la maîtrise d'ouvrage d'une part, et aux capacités de financement des investissements prioritaires d'autre part au travers de droits de tirage mobilisables par les collectivités. Ce dispositif a reçu le soutien de la majorité des PTF soit directement, soit au travers de programmes identifiés en cohérence et en complémentarité à ce celui-ci.

Au travers de ce dispositif ce sont 2694 conventions de financement, d'une valeur globale de 24,2 milliards de FCFA, qui ont été signées sur la période 2001-2003 avec les collectivités pour le financement d'investissements prioritaires identifiés dans les plans de développement des collectivités. La répartition sectorielle de ces investissements est de 33% pour l'éducation, 12% pour l'hydraulique, 35% pour des équipements d'édilité, 9% pour des équipements marchand et 10% pour la santé.

Un audit opérationnel mené en mars 2003 a démontré que globalement les collectivités opérant le choix des infrastructures à financer par le dispositif d'appui, opérait un choix directement lié à la lutte contre la pauvreté et visant à augmenter l'accès aux services sociaux de base. La valeur moyenne des projets financés par les Communes est de 11 millions FCFA. Ceci, pour les 684 communes rurales bénéficiaires prioritaires de l'appui communautaire, correspond à un apport direct de ressources de près de 5.000 FCFA (7.62 €) par habitant.

En 2003 on constate vis-à-vis des populations un impact et un ancrage des collectivités supérieur à ce que les 4 années d'existence de ces collectivités laissaient espérer, toutefois on doit également faire face à des blocages qui devront être rapidement surmontés.

Ainsi, 1) le pilotage du dispositif d'appui à la décentralisation (lien entre le dispositif d'appui à la planification et le dispositif financier) et son insertion dans le cadre plus large de la réforme du fonctionnement de l'Etat ont montré des limites et n'ont pas reçu toute l'attention requise. 2) La décentralisation effective dans les faits n'est pas encore totalement acceptée/intégrée par l'Administration territoriale représentante de l'Etat au niveau décentralisé, qui a des difficultés de se positionner dans son nouveau rôle d'appui conseil. 3) La très faible mobilisation des ressources financières par les Collectivités met leur viabilité en question et a particulièrement pour les Collectivités de taille très réduite. 4) Le transfert de certaines compétences aux Collectivités n'a pas été accompagné du transfert concomitant tant des ressources financières et des ressources humaines. Ce qui rend difficile voire impossible le fonctionnement des collectivités vis-à-vis des compétences transférées.

De même, la déconcentration des services centraux de l'Etat, mesure complétant la décentralisation, ne fait pas encore l'objet d'actions concrètes, bien que des travaux d'analyse et de formulation d'un programme de déconcentration administrative soit en cours avec l'appui de l'aide communautaire.

Le Programme de Développement Institutionnel développé par le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) et adopté par le Conseil des Ministres en juillet 2003, s'inscrit dans ce cadre et constitue désormais le cadre politique de la réforme.

Afin de passer à son opérationnalisation, une étude d'identification du **Projet d'Appui au Développement Institutionnel (PADI)** a été lancée en 2003 en vue d'appuyer le gouvernement dans la définition d'un plan opérationnel sur trois ans et d'améliorer le système de suivi de la réforme administrative. Il est prévu que ce programme, d'environ 17 M€, soit soumis aux instances de décision fin 2004 / début 2005

a) Progrès réalisés dans les activités

Le programme d'appui au démarrage des communes -8 ACP MLI 012 de € 39 millions a pleinement fonctionné en 2003. Partenaire principal du Gouvernement dans l'appui à la décentralisation avec l'AFD et le FENU, les fonds FED représentent 70% du Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales. Ce pourcentage est toutefois décroissant avec l'arrivée de nouveaux partenaires du FICT (KFW, Suisse, Canada pour les principaux) qui rejoignent le dispositif.

Tant au niveau de l'appui technique que financier, après 3 ans d'exécution sur 5, la mise en œuvre du programme a été particulièrement performante avec :

- Un niveau de crédits délégués de 89 % (€34.8 sur €39 millions) dont €1.4 million en 2003
- Un taux de dépenses de 71% par rapport à la Convention de Financement (€28 millions dépensés par rapport au €39 millions de la Convention) dont €14.5 millions en 2003.

Les performances du dispositif d'appui financier sont telles qu'il est envisagé en 2004 de réaménager et d'augmenter la CF en cours pour mobiliser des fonds supplémentaires qui seront mis en œuvre lors des deux dernières années de la Convention.

Un audit de la Cour des comptes et un audit AIDCO mené par un cabinet indépendant ont confirmé en 2003 la solidité des mécanismes de contrôle et de suivi mis en place. Un audit opérationnel mené par deux consultants indépendants a en outre démontré la fonctionnalité du dispositif ainsi que sa capacité à répondre favorablement aux besoins des collectivités.

Des faiblesses ont toutefois été identifiées au niveau de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités, particulièrement au niveau de l'application des procédures de réception provisoire et définitive des travaux.

Fin 2003 le contrat d'évaluation du programme a été attribué, l'évaluation aura lieu début 2004 et devrait mener à l'identification sur le 9^{ème} FED d'un nouveau programme d'appui, dont le démarrage est prévu en 2005. Ce programme devrait globalement utiliser les mêmes mécanismes mais se focaliser sur une meilleure mobilisation des ressources internes des collectivités.

Avec le **Programme de développement institutionnel (PADI)**, un renforcement du rôle et des capacités des Régions complète le dispositif du soutien communautaire à la réforme institutionnelle, basée sur le couple décentralisation / déconcentration et l'affirmation d'un Etat territorial. Le programme d'**Appui au développement régional dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal** (ADERE) d'un montant de €8.000.000 sur 9^{ème} FED, fait suite au programme PACAD du 8^{ème} FED qui venait en appui uniquement aux Assemblées Régionales. Fort des conclusions de l'évaluation du programme PACAD menée en 2003, le programme ADERE adresse l'appui aux régions dans sa globalité. Ainsi, la région est reconnue comme interface importante entre la mise en œuvre des politiques nationales et la planification des collectivités partie de la région (Cercles et Communes). Le programme dont la PF doit être envoyée début 2004 offre une possibilité de renforcement institutionnel aux acteurs régionaux concernés (tutelle, Assemblées, services techniques déconcentrés, chambres des métiers, etc...) et une ligne d'investissement de €4 million qui sera intégrée au FICT. Le démarrage effectif du programme est envisagé pour fin 2004.

b) Degré d'intégration des questions transversales

Genre : 16% des 10540 élus au suffrage direct sont des femmes. Les Centres de Conseils Communaux qui appuient les communes dans l'élaboration des Plans de Développement intègrent également un personnel féminin important. Des programmes de formation ont été élaborés spécifiquement pour les élus féminins. Toutefois, l'intégration de la dimension genre dans le processus de décentralisation n'est pas encore suffisamment développée. Cet aspect sera mieux soutenu grâce à des actions via la société civile, en préparation.

Environnement : Les investissements environnementaux sont inclus dans la liste positive d'investissements ouverts aux communes. Il apparaît toutefois que l'apport de 20% sur fonds propres, demandé aux communes, est trop élevé pour des projets d'environnement à l'impact diffus et à la visibilité réduite pour les populations. Ce secteur (GRN en particulier) bénéficie toutefois d'un appui important en termes de formations.

Développement institutionnel et renforcement des capacités : Avec 478 plans de formations comprenant 8400 actions dont 4780 formations, 124.000 h/j de formation en gestion communale, administration communale, maîtrise d'ouvrage, aménagement et GRN, ces aspects font partie intégrante du processus de décentralisation mené au Mali.

4.2.3 Appui budgétaire

a) Résultats

Depuis plus de 10 ans, le Mali s'est engagé dans un vaste processus de réforme (notamment en matière de politique monétaire, commerciale et de gestion du secteur public) en recentrant le rôle de l'Etat et en s'efforçant de promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance. Le rythme et l'effectivité des réformes ont varié dans le temps, cependant la plupart des réformes d'ajustement structurel sont accomplies ou bien engagées: libéralisation des prix, dévaluation de la monnaie, baisse de la protection commerciale, réformes budgétaires, restructuration des entreprises publiques.

Cette politique, qui est également appuyée par la CE, a permis l'amélioration des équilibres économiques et financiers. En particulier, l'appui budgétaire communautaire, outre son impact macro-économique (permettant la couverture de l'écart de financement du Tableau des Opérations Financières de l'Etat), a rendu possible une plus grande efficacité dans des secteurs où l'Etat intervient fortement (la santé et l'éducation pour ne citer que ceux là) en contribuant à la lutte contre la pauvreté.

L'approche communautaire d'appui budgétaire non ciblé, dont le décaissement varie en partie en fonction d'indicateurs de résultat, s'applique depuis les programmes 1999/2000 (santé) et 2002/2003 (santé, éducation

et finances publiques). Elle a permis aux autorités maliennes de comprendre l'intérêt de la CE pour les résultats concrets des politiques et d'engager le dialogue sur les indicateurs de performance.

Dans le PPAB 2003/2006, tous les indicateurs de suivi sont tirés du CSLP, et un appui au Gouvernement est prévu afin de mettre en place un système efficace de suivi des résultats du CSLP.

Les indicateurs « finances publiques » du PPAB feront ainsi partie des indicateurs de suivi de la performance du Gouvernement définis lors de la première revue conjointe des finances publiques. Ces analyses permettront d'évaluer le montant des décaissements des tranches variables.

L'objectif est que la revue annuelle du CSLP serve de support pour la revue des indicateurs suivis dans le programme d'appui budgétaire de la CE.

a) Progrès réalisés dans les activités

L'année 2003 a concerné essentiellement le suivi de la mise en œuvre du Programme d'appui budgétaire 2002/2003 (8 ACP MLI 29/30), ainsi que la préparation du programme Pluriannuel d'appui budgétaire au CSLP 2003/2007 (9 ACP MLI 6-9 ACP MLI 7).

Au titre du 8^{ème} FED, l'aide budgétaire s'est traduite par trois programmes d'ajustement structurel totalisant globalement 92M€ (cf. fiches détaillées en annexe). Le troisième programme (2002/2003; 25,7M€), centrée sur l'appui au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, a permis de poursuivre, pendant la période sous revue, l'appui budgétaire de la Communauté européenne, en amendant quelques éléments techniques de mise en oeuvre par rapport aux programmes précédents (focalisation sur les domaines sociaux, plus grande progressivité de la liaison entre indicateurs et montants des décaissements, généralisation d'audits portant sur les secteurs soutenus).

La première tranche fixe (15M€) du programme 2002/2003, a été déboursée en décembre 2002 et a été auditée en octobre 2003. L'audit a consisté à faire un « test de conformité », destiné à vérifier les progrès dans la mise en œuvre des mesures d'amélioration du respect des procédures budgétaires, administratives et comptables en vigueur, ainsi que de l'application des recommandations issues des différents diagnostics sur les finances publiques des autres bailleurs institutionnels: CFAA, RONC, CPAR, etc.

Ces diagnostics s'inscrivent dans la logique du CSLP et devraient à terme faire partie intégrante des revues de celui-ci. Le travail d'audit a ainsi évolué vers des mécanismes d'appréciation globale de la gestion des finances publique, notamment la chaîne des dépenses.

Le montant de la tranche variable, fixé initialement à 9M€ maximum, a été définitivement arrêté fin 2003, après analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés pour les indicateurs de suivi dans les secteurs de l'éducation de la santé et des finances publiques. Le décaissement correspondant, de 7,4 M€, est intervenu en janvier 2004.

L'analyse des données de la tranche variable s'est inscrite dans le cadre d'une mission d'appui à la mise en place d'un système de suivi-évaluation des résultats du CSLP et a fait des recommandations au Gouvernement et aux partenaires techniques et financiers (PTF) pour améliorer la fiabilité des données collectées et la rapidité de leur publication ainsi que pour simplifier l'utilisation d'indicateurs de processus, de résultat et d'impact dans les différents programmes (cohérence et complémentarité entre les différentes sources de données, rationalisation du mode de sélection des indicateurs clef et de définition des objectifs chiffrés).

Il faut aussi souligner, au titre des mesures complémentaires d'appui institutionnel, la mise en place en juillet 2003 d'une assistance technique à la Direction Nationale du Budget (DNB).

Cette assistance technique doit permettre :

- d'accompagner la restructuration de la DNB en vue d'améliorer l'utilisation des instruments pluriannuels de prévision des dépenses,
- d'appuyer la réforme du cadre législatif et réglementaire de la gestion budgétaire pour prendre en compte les aspects liés aux budget- programmes, obtenir une plus grande déconcentration / décentralisation des ressources publiques,
- de consolider les acquis (nomenclature budgétaire, indicateurs sectoriels, annexes budgétaires, poursuite de l'informatisation) et mettre en œuvre les autres réformes liées à ces acquis;

- d'aider au renforcement des capacités dans les structures impliquées dans la gestion de la dépense publique (DAF, DNCF, du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Statistique et de l'Informatique, de la Planification, DGPD),
- d'appuyer l'amélioration de la chaîne des dépenses publiques (informatisation, cohérence des situations budgétaires et comptables etc.) et assurer le suivi de la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre du 9^{ème} FED, le programme pluriannuel d'appui budgétaire (PPAB) 2003-2007 d'un montant global de 132,92M€ poursuit les approches développées avec les programmes précédents. Il vise à soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté et a notamment pour objectif de soutenir les progrès des différentes stratégies sectorielles du CSLP, mesurés par des indicateurs de résultat (gestion financière, santé, éducation et entretien routier, y compris au niveau régional).

Le programme a été préparé en 2003, en étroite concertation avec le Gouvernement (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministères sectoriels, Cellule CSLP,) et les bailleurs de fonds, notamment ceux faisant de l'appui budgétaire (Pays-bas, Suède, France)

La Convention de financement prévoit un appui budgétaire de 127,42M€ (mobilisé sur trois ans en plusieurs tranches, dont un appui exceptionnel de 32,92M€) et un appui institutionnel de 5,5M€ pour accompagner les efforts du Gouvernement dans l'amélioration de la gestion de la dépense publique et le suivi du CSLP (Appui à la Cellule CSLP:, Etudes, enquêtes, audits, suivi et évaluation, Appui au système intégré de gestion des finances publiques, Schéma directeur informatique pour le MEF, Assistance technique à la DNB).

L'appui exceptionnel de 32,92M€ a été mobilisé à partir de l'enveloppe B du PIN 9e FED et a été versé, dès la signature de la Convention de Financement, en décembre 2003, afin de compenser l'écart de financement additionnel dû à la crise en RCI.

Les éléments permettant en 2004 le décaissement de la première tranche fixe d'un montant de 22,2M€ du programme sont en cours d'exécution à savoir : l'élaboration par le gouvernement d'un plan d'action sur la gestion des finances publiques et la préparation d'un atelier pour la validation des indicateurs de suivi du programme.

La mise en œuvre des mesures entreprises, suite à l'ensemble des exercices de diagnostic financés par les bailleurs de fonds¹⁵, constituera la base du suivi annuel par la CE de l'amélioration de la qualité des finances publiques. Ce suivi annuel s'orientera progressivement, en accord avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds intéressés, vers l'utilisation d'indicateurs de résultats le plus possible communs à tous.

Les programmes d'appui budgétaire renvoient par ailleurs à la question cruciale de la gestion des finances publiques. A ce titre, les partenaires au développement du Mali ont décidé en 2003 de créer un groupe de concertation pour la gestion des Finances Publiques. Le groupe, qui sera présidé par le MEF, aura comme mandat le suivi et l'accompagnement du Ministère des Finances dans la modernisation des finances publiques, en vue de l'amélioration de la cohérence des activités des PTF et afin de réduire le poids de la coordination des financements extérieurs pour l'administration nationale.

4.3 Projets et programmes hors concentration

4.3.1 Développement rural

a) Agriculture

Le secteur du développement rural est traditionnellement le premier secteur d'emploi au Mali. L'agriculture est fondamentale pour le Mali, faisant vivre près de 75 % de la population. Elle lui rapporte près 50% du revenu national et 25% des revenus d'exportation grâce au coton, à l'élevage, aux fruits et légumes. L'expansion de la riziculture et plus en général de l'agriculture irriguée, recèle des potentialités réelles, au même titre que l'élevage et la pêche.

L'année 2003 a été marquée par une bonne pluviométrie uniformément répartie excepté quelques poches de déficit constatées dans certaines localités du pays notamment le nord-est du Mali (cercle de Bourem). Cette bonne pluviométrie générale a entraîné une abondance de la production agricole avec 3,4 MT en 2003 / 2004 soit une augmentation de 34 % par rapport à la campagne agricole 2002 / 2003 qui avait été une année

¹⁵ CPAR (1998) et CFAA (2002-2003) de la Banque Mondiale ; RONC (2002) du FMI ; audits CE (2000 et 2003); suivi des dépenses PPTE depuis 2002, etc.],

moyenne. La baisse de prix résultante, parfois supérieure à 60%, va toutefois fortement peser sur les revenus agricoles.

La production cotonnière a connu également une hausse spectaculaire, sous l'effet conjugué de la bonne pluviométrie et d'un prix attractif pour le paysan, faisant du Mali, avec 613.00 Mt de coton graine, le premier producteur de coton en Afrique. Malgré la persistance d'un cours mondial déprimé, la production a été entièrement vendue à un prix qui couvre les charges de la société cotonnière et garantit le crédit de campagne. Le pâturage a été abondant et permettra au cheptel d'aborder la saison sèche dans de bonnes conditions. L'apparition de criquets pèlerins dans le Nord Mali en fin d'année a été endiguée par le Gouvernement avec l'aide des partenaires. Les dégâts causés sur la végétation et les cultures sont restés à un niveau non significatif.

En mai 2003, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche en partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) a organisé un atelier sur le thème : « *élaborer une politique nationale d'élevage au Mali* » afin d'impulser une politique de développement durable et sûre du sous-secteur de l'élevage permettant de surmonter les contraintes liées à la commercialisation et la transformation des produits de l'élevage.

En juin 2003, le Président Touré a annoncé sa volonté de préparer une loi d'orientation agricole. Alors que le Fleuve Niger montre des signes de baisse de son débit, ce qui affecte les périmètres irrigués, le Chef de l'Etat a annoncé son objectif de voir 50.000 hectares supplémentaires irrigués sur 5 ans, pour un coût estimé à 350 millions €

Ces initiatives traduisent le malaise d'un secteur qui n'arrive pas encore à accélérer le rythme des réformes et à attirer les capitaux indispensables à son expansion rapide.

Après s'être longuement engagé dans le secteur, l'aide communautaire a réduit ses apports, en partie rendus moins nécessaires par l'implication d'autres bailleurs de fonds (BM, BAD, France, Pays Bas, Fonds arabes), en l'attente d'une évolution plus affirmée de la politique sectorielle.

En 2003 la mise en œuvre du programme d'appui à la filière riz (projet 8.ACP.MLI.019), s'est quelque peu intensifiée avec la préparation des devis programmes de la composante « information sur la filière », les volets « Recherche / action » et « formation des responsables paysans ». Leur approbation est intervenue en fin 2003. Le programme avance également avec le lancement de l'étude d'actualisation de l'avant projet détaillé de l'actualisation du casier de Bokoy Wéré II (1250 ha) par le Bureau d'études « AGRER sa » qui aboutira à l'élaboration de l'appel d'offres international pour la réalisation des travaux de réhabilitation (environ 5 millions d'€) ainsi que la préparation du dossier d'appel d'offres pour la surveillance des travaux. Ces appels d'offres seront lancés fin premier trimestre 2004 et les travaux démarreront fin 2004 pour être terminés en juin 2005.

Trois ans après le démarrage du projet, les progrès demeurent toutefois extrêmement lents et les pesanteurs administratives handicapent fortement la mise en œuvre (taux d'engagement de 26% - taux de décaissement inférieur à 8%). Les retards enregistrés seront difficilement résorbés sans un engagement plus déterminé. Une assistance technique est envisagée à l'Office du Niger afin d'appuyer le programme dans son ensemble.

b) Environnement

L'environnement a été doté fin 2002 d'un Ministère à part entière. L'an 2003 n'a pas vu d'événements majeurs, en dehors de la participation malienne au sommet de Johannesburg, et la mise en place de ce nouveau Ministère. Du point de vue climatique, le Mali a bénéficié d'une excellente pluviométrie qui a permis de recharger les nappes et de freiner temporairement le phénomène de désertification.

La mise en place du nouveau Ministère a également permis de débloquer le démarrage du volet « Lutte contre l'ensablement » du programme environnemental du 8^{ème} FED (8-ACP-MLI-021) avec l'approbation du « document programme » de ce volet en mai 2003 (document de préparation et de planification de la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la durée de la Convention). Ce volet présente la particularité, par rapport aux programmes précédents, d'intégrer le schéma de la décentralisation. Il donne ainsi un rôle accru aux collectivités territoriales qui seront les maîtres d'ouvrages de certaines réalisations de lutte contre l'ensablement, différencie les interventions en fonction du niveau d'intérêt (national, régional, local et communal) et s'adosse au FICT (Fonds pour l'investissement des collectivités territoriales) pour le financement des activités.

Le volet SED, Stratégie Energie Domestique, ne démarrera qu'en 2004, suite au démarrage de la phase II de la SED (financement BM) qui constituait une condition préalable au démarrage (voir CF).

Le programme environnemental du 8^{ème} FED, a connu des insuffisances au moment de la son démarrage qui ont entraînés des retards considérables dans l'exécution. Si tous ces problèmes sont aujourd'hui progressivement surmontés, il est envisagé en 2004 la mise en place d'une assistance technique permettant d'accélérer le rythme d'exécution actuel.

c) Hydraulique

L'hydraulique est probablement le secteur le plus avancé en termes d'intégration au schéma de la décentralisation et l'an 2003 a vu l'aboutissement de la plupart des réflexions menées en la matière.

L'an 2003 a également vu la finalisation de la mise à jour de la base SIGMA. Cette base de données permet de connaître la situation et l'état exact des points d'eau modernes au Mali et constitue un outil performant pour la planification et le suivi de toute nouvelle intervention en matière d'accès à l'eau potable, ainsi que le suivi de la mise en oeuvre de la stratégie nationale.

La prise en compte de la décentralisation dans la stratégie nationale du secteur et la mise à jour de la base SIGMA sont deux atouts non négligeables pour garantir une capacité de planification et d'absorption financière élevée dans ce secteur. Un programme important de réfection et/ou d'installation d'équipement d'exhaure pourrait être mis en place rapidement au travers du financement du FICT sous maîtrise d'ouvrage décentralisée (par les collectivités).

Intégré au secteur, le Programme Régional Solaire (PRS II), malgré un démarrage rendu laborieux par la nécessité de réaliser les études préalables, devrait bénéficier du contexte institutionnel de l'accès à l'eau potable et de la gestion des équipements, s'appuyant désormais sur un transfert de compétences aux collectivités territoriales.

d) Microréalisations

Les années 2002 et 2003 ont vu la montée en puissance des outils d'investissements en faveur des collectivités territoriales (FICT notamment) et demandé un recentrage du programme de microréalisations existant afin d'éviter les doublons. En effet, si le PMR intervenait par le passé en faveur des collectivités territoriales, il s'est maintenant recentré sur les bénéficiaires traditionnels (associations, groupements, fractions...). L'évaluation de ce programme, prévue pour 2004, permettra également de définir les modalités d'intervention d'un éventuel cinquième PMR dans le contexte de la décentralisation.

4.3.2 Santé

L'objectif de la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé, repris au Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 1998-2007), est l'amélioration de la qualité des services et des soins, l'élargissement de la couverture sanitaire et la promotion de la santé de la reproduction.

Le Programme de Développement Sanitaire et Social 1998-2002 (PRODESS) est la traduction opérationnelle du PDDSS. Ayant démarré tardivement, l'exécution du PRODESS, initialement prévue pour s'achever en 2002, a été prolongée jusqu'en 2003 pour faciliter la transition vers le second quinquennat du PDDSS. Ainsi, au cours de l'année, en plus de la consolidation des acquis du programme, les priorités du Ministère de la santé ont été la préparation du PRODESS II inspiré des orientations du CSLP et l'élaboration de son CDMT.

S'appuyant sur les avancées de la réforme institutionnelle, qui a permis de créer un environnement plus propice à la mise en oeuvre du programme, et sur une meilleure appropriation de l'approche sectoriel, la politique sanitaire devrait pouvoir ainsi disposer des outils renforcés de planification, de pilotage et de négociation, offrant l'opportunité d'un meilleur ciblage des couches les plus vulnérables de la population et le passage d'un système basé sur le seul contrôle des dépenses à une logique basée sur la recherche de l'efficacité des dépenses et du suivi des résultats.

La faiblesse des ressources humaines revient toutefois comme un leitmotiv dans toutes les évaluations du PRODESS. Cette notion recouvre l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel tant au niveau central que périphérique, sa répartition inégale entre grandes villes et zones rurales, la faible capacité de production des écoles de formation en santé, la faible motivation du personnel, l'absence de plan de carrière pour les agents.

En 2003, un audit des comptes PRODESS 2002 a réaffirmé que le potentiel du programme est encore sous-utilisé et les difficultés dans la gestion financière. En particulier, l'audit n'a pu certifier les états financiers du PRODESS, en constatant différentes anomalies, telles des dépenses non justifiées, des décaissements non conformes aux procédures de gestion, des écarts entre les données des régions et celles disponibles au Ministère, etc. De manière générale, cet exercice a souligné le fait qu'il n'y a pas de vision d'ensemble des instruments financiers du PRODESS.

En terme de résultats, l'examen de quelques indicateurs clés montre des progrès encore modestes et une mise en œuvre inférieure aux attentes, avec une performance de la chaîne d'exécution budgétaire toujours assez faible. L'effort principal est encore fait en direction de l'expansion quantitative du système sanitaire, (l'objectif d'une meilleure couverture des populations est désormais atteint), alors que le taux de fréquentation des soins curatifs n'a que peu progressé.

L'incidence de la pauvreté sur le taux d'utilisation des services sanitaires est vraisemblablement un facteur majeur de cette situation (le recouvrement des coûts n'apporte que 15% des recettes du système), auquel s'ajoutent l'enclavement du pays et l'incidence des pratiques socioculturelles des utilisateurs qui ont encore très souvent recours, en milieu rural et périurbain, aux soins des tradi-praticiens.

Bien que l'évolution des indicateurs donne une tendance globalement positive, le dispositif de suivi demeure un point de faiblesse important pour évaluer l'impact de la politique sanitaire et met en évidence une articulation limitée avec les objectifs de mesure de la réduction de la pauvreté (indicateurs du CSLP et du Millénaire). En particulier, l'outil PRODESS paraît inapproprié en raison notamment du cycle annuel décalé par rapport aux autres instruments de vérification (SNIS) et pose le problème de la qualité des données de routine ainsi que de leurs pertinence ; problèmes rendus plus aigus par l'imprécision des définitions, sachant que les données collectées concernent actuellement le seul secteur public et, pour l'essentiel, les structures de soins de premier niveau, à l'exclusion du secteur hospitalier national.

Le Programme d'appui au secteur de la santé, 8 ACP MLI 018, a été établi en se structurant autour de quatre grands principes : (i) s'inscrire dans le PRODESS, (ii) consolider les acquis des interventions antérieures en renforçant l'existant, (iii) intervenir de façon transversale, progressivement et avec flexibilité, en complémentarité avec les partenaires impliqués dans le secteur, (iv) prendre en compte le processus de décentralisation et ses implications sectorielles, notamment la prise en charge par la société civile de la gestion des structures de soins.

Il a, pour ce faire, retenu comme objectif général d'accroître l'efficacité et l'efficience du système de santé pour offrir à la population des soins de santé de qualité avec deux objectifs spécifiques tels que décrites dans la fiche du projet en annexe.

L'année 2003 a été marquée par la consolidation du travail des AT longue durée au sein de la DNS, la DPM et la DAF, la mise en œuvre satisfaisante d'un DP consolidé n° 2 comprenant trois sous-régies (DNS, DPM et DAF) ainsi que des engagements spécifiques (contrat de subvention) pour l'appui aux écoles privées de santé, à l'IOTA et aux ordres professionnels de santé, toutes ces activités s'inscrivant dans le PO 2003 du PRODESS. Il a été aussi consacré à la préparation d'un Protocole d'accord définissant les modalités de mise en œuvre du volet « Appui aux cercles de santé » selon le système de gestion du PRODESS.

L'avancement du programme reste toutefois encore trop lent. A la fin de 2003, le taux d'engagement s'élève à 35% et celui de décaissement à 12%, ce qui s'explique par la faible capacité d'absorption et de mobilisation des ressources extérieures disponibles dans le cadre du PRODESS, d'une part, et par la relative complexité même des modalités d'exécution prévues à la Convention de financement, à mi chemin entre un projet « classique » et un appui à un programme sectoriel.

4.3.3 Culture

Dans la ligne de la Politique culturelle adoptée par le Gouvernement du Mali en 1993, des actions prioritaires ont été retenus par le Gouvernement dans le cadre du CSLP pour assurer une meilleure valorisation et gestion du patrimoine culturel et artistique, et pour encourager la créativité par :

- une meilleure exploitation du capital social et culturel du pays ;
- l'organisation des ateliers de formation pour les artistes et artisans;
- le développement des manifestations culturelles ;
- le développement d'un tourisme culturel.

Les grandes orientations du CSLP et du Plan d'action du Ministère de la culture pour la période 2002-2007 tentent de concrétiser une approche basée sur la valorisation des potentialités qu'offre le secteur de la culture pour la réduction de la pauvreté.

Malgré l'importance des phénomènes culturels dans la société, leur poids économique, leur rôle potentiel en matière de création d'emplois, d'éducation et de régulation sociale, la mise en œuvre de la politique nationale demeure confrontée aux faiblesses de moyens, d'infrastructures et de capacités opérationnelles de l'administration concernée.

8^{ème} FED : Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM)

Le PAPCM, qu'a pris fin en décembre 2003, a voulu répondre à deux niveaux d'attentes, celui de l'Etat et celui du privé à travers la mise en œuvre de deux volets d'activités (Institutionnel et PSIC) dans l'objectif spécifique de structuration d'un environnement durable du secteur culturel, de dynamisation/stimulation de la créativité culturelle.

L'agrandissement du Musée National et les actions financées par le PSIC, sont à inscrire parmi les réalisations positives. Les signes d'un processus émergent et ayant d'impacts positifs sur le secteur culturel sont réels et perceptibles. En termes d'efficacité, les résultats attendus du programme sont toutefois inférieurs aux attentes, plusieurs actions n'ayant pas pu être mises en œuvre dans les délais impartis. Le faible niveau d'exécution tient en grande partie aux carences sur le plan institutionnel. Deux contraintes majeures ont été évoquées pour expliquer les contre-performances : les lourdeurs administratives, et le manque d'expertise technique et d'implication des structures en charge des activités concernées.

Compte tenu que l'évaluation à mi-parcours était achevée en décembre 2002, l'évaluation finale du programme a porté uniquement sur le volet PSIC, avec la tenue d'un diagnostic participatif en décembre 2003.

A la fin de 2003, le taux d'exécution (décaissements) ne représente qu'environ 40% de la disponibilité initiale du projet, alors que plusieurs actions, non réalisables dans les délais de la Convention (Musées régionaux, appui à la cinématographie, exposition art contemporaine au Musée national, équipements Palais de la culture), sont abandonnées en libérant un montant de 1.7 M€ représentant 37% du montant global du projet. Ces actions seront toutefois revues dans le cadre du nouveau programme en préparation sous le 9^{ème} FED

9^{ème} FED : 5^{èmes} Rencontres de la photographie Africaine

La biennale photographique de Bamako s'est tenue en octobre 2003. Inauguré en présence du Président de la République, elle vise à promouvoir l'intégration régionale et à favoriser les échanges culturels Nord-Sud, en créant à Bamako un pôle culturel international consacré à la photographie africaine qui affirmera et témoignera de la richesse et de la vitalité de la photographie produite par les Africains.

L'affluence et l'écho rencontrés de l'édition de 2003 montrent encore une fois la validité du travail entamé et l'importance de la contribution de l'Union européenne, représentant 32 % du budget global.

4.3.4 Appui à l'Ordonnateur National

La fonction de l'Ordonnateur National (ON) est assurée au Mali par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI), l'Ordonnateur National délégué étant le Directeur de la Coopération Internationale (DCI) du MAECI. Une Cellule d'appui à l'ON délégué a été créée en 1998.

Une évaluation des services de l'ON, réalisé en juin 2003, a mis en évidence un certain nombre de faiblesses des services de l'ON limitant les possibilités de remplir pleinement les tâches requises par les Conventions de Lomé et l'Accord de Cotonou.

Il était dès lors nécessaire de poursuivre l'appui à cette structure de gestion tout en renforçant son implication dans le dialogue sur les politiques, la conduite et le suivi du programme Indicatif (suivi des indicateurs) et le soutien stratégique aux administrations techniques. Pour ce faire, le projet prévoit notamment, la mise à disposition des assistances techniques ponctuelles et très ciblées, le recrutement local de personnel

additionnel, la mise en œuvre des outils de gestion intégrée et un programme de formation spécialisé, ainsi que des actions de communication et sensibilisation.

L'ON aura par ailleurs la responsabilité de la mise en œuvre de la facilité de coopération technique (TCF) qui prévoit un appui essentiellement en dehors des secteurs de concentration, pour lesquelles des appuis institutionnels permettent déjà d'apporter l'assistance nécessaire.

En particulier, les secteurs tels que la société civile, le développement institutionnel, le développement rural bénéficieront d'actions prévues dans la TCF en vue d'identifier les actions à venir.

4.4 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques (ANE)

Conformément à l'Accord de Cotonou et aux orientations du CSLP, le Programme Indicatif 9^{ème} FED, prévoit explicitement un appui à la société civile afin de concrétiser la stratégie de développement communautaire pour le Mali.

Un programme permettant de renforcer les capacités des ANE et de financer des initiatives sera donc créé en 2004.

Après une période intense de préparation et de dialogue avec la société civile et ses organisations faitières, une étude d'identification des besoins a été lancée en octobre 2003. La mission, qui devait initialement identifier un programme pilote d'appui aux ANE, a connu un certain retard de démarrage.

Compte tenu des retards qui ont caractérisé la phase d'instruction et afin d'accélérer la mise en œuvre du programme, la Délégation et l'ON ont décidé de passer à la conception non pas d'un dispositif pilote de 18 mois mais d'un programme pluriannuel de 7 millions d'Euro destinés aux ANE pour les trois prochaines années (2005-2007).

La mission d'identification, qui va démarrer en mars 2004, permettra d'identifier:

- Les problèmes auxquels sont confrontés les ANE
- Les thèmes prioritaires d'intervention
- Le dispositif pilote d'appui direct à la société civile au Mali défini à travers une approche participative.

Les résultats attendus de la mission d'identification sont :

1. le Mapping des ANE: En partant d'un état des lieux aussi exhaustif que possible, un diagnostic sur les principaux ANE au Mali sera produit ;
2. l'Identification du Dispositif : Sur la base des éléments issus du mapping, une réflexion participative permettra d'identifier le dispositif technique et financier d'appui aux ANE.

L'équipe organisera en mai 2004 quatre ateliers régionaux de sensibilisation et un atelier conclusif de deux jours à Bamako qui donnera des orientations pour l'instruction du programme d'appui aux ANE de 7 M€ La Proposition de Financement de ce programme sera finalisée par la Délégation à la fin du premier semestre 2004.

L'année 2003 a été caractérisée par un réel dynamisme des ANE qui a permis un dialogue intense et fructueux avec l'Ordonnateur National et la Délégation.

A ce titre, il a été possible d'organiser et de participer à plusieurs rencontres avec les représentants des ANE maliens notamment les cadres de concertation nationale, les plateformes des ONG, les organisations paysannes et les syndicats.

En outre, la Délégation a participé en 2003 aux ateliers de constitution de deux cadres de concertation de la société civile (le Comité National de Pilotage des ANE et le Conseil National de la Société Civile) aussi bien qu'au Séminaire sous régional sur la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou (Selingué - décembre 2003).

4.5 Utilisation de l'enveloppe B

Le programme d'appui budgétaire (cf. infra) comprend un appui exceptionnel afin de compenser les effets de la crise en Côte d'Ivoire sur le budget malien. Mobilisé sur l'enveloppe B du PIN 9^{ème} FED au titre des besoins imprévus, cette aide vise à compenser partiellement l'impact sur les ressources budgétaires, évaluée, pour la période entre septembre 2002 et juin 2003, à 28,1 milliards de F CFA. Une tranche non conditionnelle de 32,92M€ a ainsi été versée dès la signature de la Convention de Financement en décembre 2003, afin de compenser l'écart de financement additionnel non couvert du budget 2003.

Par ailleurs, un montant de 5.6 M€ correspondant à 1.5 % de la dotation Mali 9^{ème} FED, a été prélevé sur l'enveloppe B pour contribuer à l'initiative collective en faveur de la paix soutenue par la Communauté européenne et mise en œuvre sous l'égide de l'Union Africaine.

4.6 Autres instruments

4.6.1 SYSMIN

Aux fins d'une valorisation des ressources minières et de créer les conditions adéquates pour attirer les investisseurs du secteur, le projet SYSMIN (CF 5753/MLI ; 15 M€) a été mis en place pour produire les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel, permettant au Mali de s'insérer durablement dans l'économie minière internationale.

Après l'achèvement de la géophysique aéroportée, qui a été laborieuse à finaliser de par sa grande technicité et le peu d'opérateurs spécialisés, la phase de cartographie géologique a pu être lancée en 2003 et se prolongera jusqu'en 2006. Les documents à produire sont essentiellement une interprétation et mise en forme des données récoltées au cours des campagnes de géophysique aéroportée. A ce stade, les documents pourront déjà être mis à la disposition des opérateurs intéressés, représentant déjà l'inventaire des probabilités et potentialités des ressources minières pour une région donnée. Les indices, issus de la géophysique aéroportée, semblent très prometteurs.

Bien que non explicitement indiqué à la CF, la ressource implicitement visée par la prospection était l'or sur la zone du birrimien malien. Déjà exploité au stade industriel sur plusieurs sites au Mali, il est devenu la première ressource de devises pour le pays (devant le coton depuis 2001) avec une production qui est montée crescendo de 26,71 tonnes en 2000, 51,31 en 2001, 63,66 en 2002 pour régresser légèrement à 51,6 en 2003.

La CF précise que les travaux de prospection se feront uniquement sur le territoire libre de toute concession. Il se trouve que depuis la signature de la CF (septembre 1997), toutes les zones potentiellement intéressantes en terme aurifère sont l'objet de concession de prospection ou d'exploitation par le privé (on constate la présence des « majors » du secteur).

Le projet a tardé à démarrer, les premiers engagements importants n'intervenant qu'en 2000. La conception du projet envisageait diverses activités simultanées et une mise en œuvre échelonnée sur 5 années, mais c'était sans compter que les informations des premières phases sont indispensables aux suivantes. Fin 2003, l'engagé représente 56 % de la CF. Une étude diagnostique (volet programmation sectorielle) sera menée au 1^{er} semestre 2004 pour définitivement cerner l'intérêt économique d'une prospection éventuellement orientée sur d'autres ressources que l'or, comme le diamant, cobalt, tungstène, platine ... ou éventuellement la diversifier vers les terrains sédimentaires (combustibles fossiles). Un recadrage de la CF sera certainement nécessaire en gardant à l'esprit que le projet doit terminer dans un délai restreint.

4.6.2 Coopération régionale

La mise en œuvre du programme Qualité/Secteur Privé s'est poursuivie. Un avenant au contrat de subvention de l'ONUDI, signé en octobre 2003, permettra d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des circuits financiers du programme.

Le programme 8 ACP MLI 015 PARI Phase II présente un taux d'exécution assez faible. Le DP n° 1 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2003 afin de permettre une meilleure réalisation des actions.

La Convention de financement qui expirait le 31 décembre 2003 a été prolongée de deux ans, jusqu'à fin 2005. Par conséquent, un DP n° 2 devrait être signé au début de l'année 2004 pour poursuivre la mise en œuvre et les objectifs du projet jusqu'à la fin de la Convention de financement.

En 2003 a pris fin le Projet d'Intégration Régionale Ouest Africaine (8 ACP MLI 07), dont le programme de formations a permis de mieux préparer l'administration malienne notamment à l'application de règles communes à l'espace UEMOA (OHADA, TEC, ect.) et d'approfondir les actions liées au concept du « Pays Frontière ». Le Programme fera l'objet d'une évaluation ex post en 2004.

4.6.3 Lignes budgétaires

B7-2000 Sécurité alimentaire. Parmi les 12 projets qui étaient en cours au début de l'année, deux projets ont cessé leurs activités en 2003, par fin de période d'exécution du contrat. Les actions menées concernaient le

support des activités agropastorales dans les régions du Nord, la sécurisation de l'élevage, l'appui aux organisations paysannes, et la mise en place d'un système d'information hydraulique. Le Mali a été déclaré éligible mais pas prioritaire dans l'appel à propositions 2003.

B7-6000 Cofinancement ONG. Des 13 projets attribués avant 2000, seulement 3 étaient en cours en 2003 dont 1 a cessé ses activités en 2003. Des 3 projets approuvés en 2000, 1 a cessé ses activités en 2003 et les deux autres étaient en cours. Les 4 projets approuvés en 2001 et les 3 projets de la ligne 2002 sont en cours de réalisation. 2 projets ont été approuvés dans le cadre de l'appel 2003. Ils concernent l'amélioration du revenu des exploitations familiales agricoles par la valorisation de la pomme de terre dans la région de Sikasso et un programme d'appui aux communes par le renforcement des capacités locales et la réalisation d'infrastructures scolaires.

B7-6002 Coopération décentralisée. 1 seul projet de la ligne 2001 est en cours. Il concerne l'appui institutionnel à l'Assemblée Régionale de Kayes.

B7-6312. Santé reproductrice. Un projet d'appui à l'amélioration de la prise en charge de la santé de la reproduction des femmes du Nord du Mali a été signé en fin 2003. Sa mise en œuvre n'a pas encore commencé.

B7-702 EIHRD. 2 projets étaient en cours en 2003. Le premier concernait la construction d'un bureau de prévention et de protection à Kidal, terminé fin 2002 mais pour lequel la réception provisoire a formulé des nombreuses réserves. La réception définitive aura lieu début 2004. Le deuxième est un projet destiné à soutenir la Société Civile dans la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest.

4.6.4 Banque Européenne d'Investissement

Durant 2003, la Banque s'est concentrée sur la mise en œuvre et le suivi des projets engagés en 2001 et 2002 ainsi que sur l'identification de nouvelles opportunités d'interventions au titre de la Facilité d'Investissement. Le concours en faveur de Kafo Jiginew, une institution de microfinance réputée, pour contribuer au financement des intrants cotonniers continue à enregistrer des résultats très encourageants et laisse augurer de la réalisation des objectifs de croissance et de diversification de l'institution. L'unité de filature de coton dans la périphérie de Bamako, FITINA, un partenariat avec des investisseurs maliens, européens et mauriciens, a été inauguré finalement en février 2004, avec un retard de plus d'un an et un surcoût considérable, en raison de l'impact de la crise ivoirienne. Néanmoins, les perspectives de développement de l'entreprise sont bonnes notamment avec un niveau de prix du fil encourageant.

Les récents développements intervenus en matière de réforme des secteurs clés des infrastructures de production devraient permettre une intensification à court terme des interventions de la Banque, notamment dans le secteur des transports avec un programme important de réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako par le concessionnaire privé et dans le secteur de l'énergie où la société Energie du Mali envisage un important programme d'investissements dont le financement devrait être assuré par les principaux bailleurs de fonds institutionnels et les banques commerciales.

Par ailleurs, la Banque a été sollicitée pour contribuer au financement de deux projets d'aménagement hydro-électrique "au fil de l'eau" sur le fleuve Niger, qui devraient être réalisés sous forme de BOT. Pour 2003, la Banque envisage également la mise en place d'une ligne de crédit en monnaie locale en faveur des principales banques commerciales en vue de favoriser le financement d'investissements privés de petite et moyenne dimension. "

4.6.5 Commerce

Négociations des APE

L'Accord de Cotonou se fonde sur trois piliers étroitement liés : la dimension politique, la coopération économique et commerciale et la coopération financière pour le développement. Les Accords de partenariat Economiques (APE) sont définis par l'Accord de Cotonou comme le principal instrument de politique économique et commerciale.

Après l'ouverture officielle des négociations lors d'une première réunion au niveau ministériel le 27 septembre 2002, les discussions se sont poursuivies. La seconde réunion au niveau ministériel a eu lieu le 2 octobre 2003 à Bruxelles, marquant la transition du niveau tous ACP vers la phase II, le niveau régional des négociations. Les Ministres ont adopté une Déclaration Conjointe qui fait part de leur satisfaction quant aux résultats de la première phase, approuve le Rapport Conjoint des Ambassadeurs et prend note du lancement de la phase régionale des négociations sur les APE.

Après la réunion de Bruxelles le Commissaires Lamy et Nielson se sont rendus à Brazzaville et à Cotonou pour ouvrir officiellement les négociations sur les APE avec l'Afrique Centrale (CEMAC + Sao Tomé et Príncipe) et de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) les 4 et 6 octobre respectivement. Les négociations régionales ont été formellement lancées pendant les cérémonies d'ouverture et des premières sessions de négociations ont eu lieu au niveau ministériel.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, alors que les points de vue convergent quant à la structure de la négociation et le calendrier pour les différents sujets de la négociation, le lien entre les négociations des APE et le soutien au développement nécessite des discussions complémentaires.

Des divergences sont apparues entre la CEDEAO pour qui un programme de soutien avec des « ressources financières additionnelles » au-delà du FED, doit être négocié (un point qui également été mentionné lors des négociations au niveau tous ACP), afin de faire face aux coûts d'ajustement qui résulteraient de la mise en œuvre des APE et pour garantir que les ressources disponibles au titre du FED ne soient pas détournées des priorités de développement.

Pour l'Union européenne, les ressources disponibles pour le financement de la coopération au développement de cinq prochaines années ont été approuvées dans le cadre déjà existant de l'Accord de Cotonou et cette question n'est pas susceptible d'être renégociée dans le cadre des négociations des APE. Cependant, du point de vue de l'Union européenne, la revue à mi-parcours est susceptible d'être la première occasion de réallouer les enveloppes existantes, de manière à ce que les premiers besoins liés aux APE qui dépassent le soutien déjà programmé puissent être couverts.

Projet 8 ACP TPS 110 – Renforcement des capacités

L'unité de Gestion de Projet (UGP) a approuvé, le 7 novembre 2003, la requête de financement du Ministère de l'Industrie et du Commerce malien, pour l'organisation de deux séminaires et d'une étude d'impact sur les APE au Mali, dans le cadre du projet 8 ACP TPS 110 – Renforcement de capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique.

L'objectif principal de cette requête, est de favoriser la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du développement et des décideurs nationaux maliens aux enjeux que représentent les négociations des APE et de créer une dynamique dans la recherche de positions et de stratégies adaptées.

Négociations OMC

Lors de la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, ouverte le 10 septembre 2003 à Cancun, quatre pays de la région, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad, dont le coton constitue une activité principale de leur économie, ont déposé une soumission. Ils ont demandé l'élimination progressive de toutes les subventions au coton et la mise en place d'un mécanisme, transitoire et dégressif de compensation à verser par les pays industrialisés (Etats-Unis et UE). A ce propos, il faudrait souligner qu'en 2003 le Mali est devenu le premier producteur de coton en Afrique.

La Commission européenne s'est engagée d'examiner en profondeur cette question vitale pour les pays concernés. Dans sa Communication du 26 novembre 2003, pour « revitaliser les négociations de Doha », la Commission a indiqué qu'elle proposera des « orientations concrètes pour répondre aux préoccupations des pays en développement dans le secteur coton ». En suite, après avoir consulté les Etats membres, la Commission a présenté une Communication pour une initiative de l'UE en soutien au secteur du coton en Afrique.

Cadre Intégré

Le Mali participe au processus du Cadre Intégré pour une assistance technique liée au commerce, lancé par l'OMC en 1997 afin de faciliter la coordination de l'assistance technique liée au commerce des PMA et de promouvoir une approche intégrée pour les aider à améliorer leurs capacités commerciales. Dans ce contexte, une étude diagnostique d'intégration commerciale a été lancée sous l'égide de la Banque Mondiale et des

Etats-Unis comme facilitateur. La Délégation participe à ce processus qui devrait aboutir à l'adoption d'un plan d'action pour l'intégration du commerce dans les politiques du développement et la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Secteur Privé

Hormis l'action de la Banque européenne (BEI) le secteur privé malien a continué à bénéficier de l'appui direct du Centre pour le Développement des Entreprises (CDE). En octobre 2003, le Centre a approuvé le financement de plusieurs projets dans le cadre de ses activités, pour un montant global d'environ 150.000 €. Ils comprennent des études de faisabilité, d'assistance technique, formation du personnel, etc.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR

5.1 Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements de la CE/de l'UE

La stratégie communautaire et le programme indicatif, qui en concrétise les objectifs, sont le fruit d'un dialogue continu entre le Mali et la Commission européenne qui s'inscrit dans le contexte du cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSLP) comme élément de référence unique de l'action gouvernementale soutenue par les bailleurs de fonds.

Élaboré courant 2002, le CSLP bénéficie et intègre déjà en large partie les sensibilités et les réflexions de la communauté internationale sur l'aide au développement parmi lesquelles s'inscrivent les engagements et les initiatives politiques plus récentes de la CE et de l'Union européenne.

Ainsi au Mali, la bonne complémentarité des bailleurs et notamment leur soutien conjoint aux politiques dans les secteurs sociaux, auquel participent les aides macro-économiques de la Commission, ainsi que des interventions plus spécifiques, notamment des Etats membres, dans la lutte contre les maladies transmissibles, l'eau et l'énergie en milieu rural, la migration, le commerce, l'harmonisation des procédures recherchées par le renforcement de la gouvernance, permettent d'oeuvrer de façon efficace pour l'atténuation des problèmes et la consolidation des politiques et capacités nationales dans ses différents secteurs.

Plus récemment deux thèmes ont retenu l'attention du gouvernement et de la délégation : l'accès à l'eau potable, dont environ 40 % de la population est encore exclue, et la contribution réduite du secteur cotonnier, malgré ses bonnes performances, à l'amélioration durable du revenu en milieu rural, pourtant décisive dans la perspective de la réduction de la pauvreté.

La politique sectorielle en matière d'accès à l'eau potable s'est considérablement affermie (cf. annexe 14) au cours de ces dernières années, et le département de l'hydraulique s'apprête à transférer aux collectivités territoriales les responsabilités en la matière qui leur reviennent.

La réussite du processus de décentralisation, soutenu par l'aide communautaire, permet désormais d'intégrer un apport complémentaire des ressources, correspondant à la nouvelle initiative de la Commission européenne pour l'accès à l'eau potable. Les collectivités territoriales sont en effet en mesure d'assumer de façon efficace cette politique à un rythme accéléré. Afin de soutenir cet objectif essentiel pour le gouvernement dans le cadre des ODM, il est aujourd'hui proposé que 20 M€ soient mobilisés à partir de l'enveloppe B pour renforcer la capacité d'investissement des collectivités territoriales.

Le dispositif d'appui aux collectivités territoriales a démontré son efficacité et la politique sectorielle de l'eau, soutenue notamment par deux Etats membres (F, D), est parfaitement maîtrisée, laissant croire que les ressources seront utilisées au plus tard à l'horizon de 2007.

Pour ce qui concerne le secteur cotonnier, dont dépendent près des 3 millions de personnes, il est aujourd'hui sur le devant de la scène et une grande attente existe pour l'élaboration d'un cadre permettant de répondre aux effets de la volatilité des cours, par la consolidation de la filière et la correction des facteurs externes de déstabilisation du marché.

Avec l'aide notamment de la Banque Mondiale et de la coopération française, le Mali est engagé, à l'horizon de 2006, dans une vaste réforme du secteur, recherchant les éléments d'amélioration de la compétitivité par la privation.

Parallèlement aux premières propositions de la Commission qui visent, dans une perspective de moyen terme, l'obtention des conditions commerciales plus équitables sur le marché international, il serait

souhaitable que l'initiative de la CE pour un partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, en cours de finalisation, soit prise en compte dans la stratégie de coopération avec le Mali.

Les ressources du programme indicatif sont toutefois totalement programmées et la quasi-totalité des fonds disponibles sera engagée pour fin 2004. Des ressources limitées, destinées à favoriser l'intégration régionale et à accompagner la démarche de négociations des APE, pourrait prendre en considération des actions limitées concernant le secteur cotonnier dans ce contexte. Un engagement plus déterminé dans le secteur ne pourrait toutefois se faire que dans l'hypothèse d'une augmentation des ressources du programme indicatif.

5.2 Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de SC

Aucune modification n'est envisagée dans la stratégie proposée, ni dans les chronogrammes, hormis des ajustements de détail.

L'infrastructure routière, la décentralisation et la réforme institutionnelle, l'appui macro-économique, orienté au soutien des secteurs sociaux, demeurent les secteurs de concentration de l'aide communautaire alors que, dans ceux du développement rural et de l'environnement, la poursuite des programmes du 8^{ème} FED permet de soutenir l'évolution des politiques correspondantes.

La crise ivoirienne a souligné, si besoin était, la justesse de la SC. Les investissements dans le domaine routier s'avèrent déjà décisifs en renforçant le désenclavement du pays, alors que la décentralisation a permis de satisfaire les besoins essentiels des populations rurales et leur implication dans le processus de décision.

Malgré les efforts en matière de réforme et les bonnes performances dans la mise en oeuvre de l'aide communautaire, le pays reste confronté à l'étroitesse de la base productive et à l'insuffisance des ressources lui permettant d'obtenir un vrai saut de qualité dans la réduction de la pauvreté. L'ensemble des indicateurs, bien que orientés positivement, évolue malheureusement trop lentement

Dans les secteurs de concentration de l'aide communautaire les besoins demeurent importants, alors que des ressources additionnelles pourraient permettre au Mali d'anticiper la réalisation des investissements pour lesquelles il recherche un financement. Il s'agit en particulier des programmes suivants, pour lesquelles les dossiers techniques sont déjà disponibles :

- la poursuite de la route de désenclavement de la rive gauche du fleuve entre Tonka et Niono, en prolongeant un premier investissement en cours de réalisation sur financement communautaire permettant de désenclaver la région de Tombouctou. Il s'agit d'une zone à vocation agricole avec une forte potentialité productive qui justifie un taux de rentabilité élevé de l'investissement. Le montant total estimé des travaux est de 49M€ dont 26M€ déjà acquis.
- Les travaux d'entretien de la route Sevaré - Gao, construite au début des années 80 et qui est la seule route revêtue qui relie Bamako au nord Est du pays. Un entretien lourd sur 40% du trajet vient d'être approuvé par la Banque mondiale, pour un montant de 13,5 M€, dans le cadre du programme intérimaire du secteur transport. Selon les options possibles le besoin financier additionnel en 2004/2005 est de 10 M€ (stratégie de renforcement échelonnée) ou bien de 30M€ (stratégie de travaux immédiats). Les deux options présentent un taux de rentabilité sensiblement égal de 12,5%.

6. CONCLUSIONS

Les conclusions de l'exercice de revue à mi parcours de la stratégie de coopération et du programme indicatif national Mali – CE, mené en 2004 sur la base du présent rapport annuel conjoint 2003, sont joints en annexe. L'Ordonnateur National et le Chef de Délégation ont pris connaissance et adhèrent à ces conclusions.

Cependant, suite à la chute drastique des prix du coton intervenue récemment sur le marché mondial, à la hausse de l'euro vis-à-vis du dollar et la situation en Côte-d'Ivoire, le Mali pourrait souffrir une forte réduction de ses recettes d'exportation, toutes choses qui pèseront lourdement sur le budget 2005. Par conséquent, la répartition sectorielle de l'allocation supplémentaire de 80 M€ à l'enveloppe A devrait permettre suffisamment de flexibilité afin qu'un montant plus important puisse être allouée à un appui budgétaire supplémentaire dès 2005 pour pallier les effets de cette situation.

La CE et le gouvernement du Mali préparent en début février 2005, la revue opérationnelle annuelle 2004, qui permettra d'actualiser l'évaluation conjointe de la mise en œuvre du programme et les perspectives de programmation pour les années à venir.

Revue à mi-parcours 2004

MALI

Conclusions

UNION EUROPEENNE

REPUBLIQUE DU MALI

Résumé.....	37
Agenda politique du Mali	37
Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays	38
SITUATION POLITIQUE ET DROITS DE L'HOMME	38
SITUATION ECONOMIQUE	39
SITUATION SOCIALE	40
État d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération	41
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	41
APPUI INSTITUTIONNEL - DECENTRALISATION	43
APPUI BUDGETAIRE	44
PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION	45
AUTRES INSTRUMENTS	46
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	46
COMMERCE	46
Perspectives de programmation pour l'avenir	47
INTEGRATION DES NOUVELLES INITIATIVES POLITIQUES ET DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS CE/UE	47
INTEGRATION REGIONALE ET ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE	48
PROPOSITION DE REVUE OU ADAPTATION DE LA STRATEGIE	48
Évaluation des performances	49
CRITERES I : PERFORMANCES FINANCIERES DU PAYS	49
CRITERES II : PERFORMANCES SECTORIELLES ET MACROECONOMIQUES	49
CONSIDERATIONS SPECIALES	50
Proposition	50
Annexes	51
LISTE DES ACRONYMES	52
UTILISATION DES LIGNES BUDGETAIRES	54
MATRICE DES DONATEURS	55
LISTE DES ANNEXES	61

Résumé

L'année 2003 a été marquée au Mali par une triple conjoncture positive alliant à une bonne pluviométrie un niveau relativement plus favorable que par le passé des cours internationaux du coton et de l'or. Ces éléments ont permis d'atténuer les effets négatifs de la crise ivoirienne. Avec l'approbation par les institutions de Bretton Woods du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), l'agenda économique et politique du pays se fonde désormais sur un cadre cohérent qui intègre des nombreuses politiques sectorielles appropriées et dont l'objectif général est de réaliser un taux moyen de croissance du PIB de 6,7% sur la période 2002-2006.

La stabilité macro-économique (le pays a atteint en mars 2003 le point d'achèvement de l'initiative PPTe) et un taux de croissance en 2003 de 6%, proche de l'objectif moyen, ne paraissent toutefois pas suffisants à enclencher une spirale positive susceptible d'accélérer la satisfaction des besoins prioritaires et d'approcher les objectifs de développement du millénaire (ODM). Malgré une amélioration de la plupart des indicateurs sociaux, la progression demeure timide et la population malienne reste durement confrontée au phénomène de la pauvreté qui touche plus de 2/3 des Maliens avec une forte prédominance en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté atteint 74% contre 30% en milieu urbain.

Le problème des institutions de l'État est au cœur du développement du pays qui a besoin de s'engager dans une vaste réforme administrative, recentrant son rôle, afin de répondre de façon plus efficace et performante aux exigences des citoyens en terme de mise à la disposition de services sociaux de base. La politique de décentralisation est une réponse encore partielle, quoique très encourageante, aux défis de la pauvreté et de la croissance qui requièrent une capacité de gestion transparente et d'initiative plus active afin de mobiliser des ressources additionnelles plus importantes.

Avec la signature en mars 2003 de la stratégie de coopération et du programme indicatif du 9^{ème} FED, la mise en œuvre de la coopération communautaire progresse à un rythme soutenu et, à la fin du premier trimestre 2004, déjà 69% des ressources disponibles au titre de l'enveloppe A et 43% au titre de l'enveloppe B étaient engagées. Les paiements se sont quant à eux élevés à 90,7 M€ en 2003, ce qui fait de la CE le premier bailleur du Mali. Le Mali bénéficie d'une enveloppe A de 294 M€ Les secteurs de concentration retenus sont les infrastructures de transport (35%), la décentralisation et la structuration de la puissance publique (24%) et un important volet d'appui budgétaire (34%). En outre, un appui significatif sera apporté à la société civile.

Des améliorations substantielles ont été concrétisées dans tous les secteurs concernés aussi bien pour la consolidation des principales politiques sectorielles soutenues par l'aide communautaire (transport, décentralisation, gestion des finances publiques et appui budgétaire, environnement) qu'au titre de la mise en œuvre des actions. Une forte intégration des actions du 8^{ème} FED avec la stratégie poursuivie dans le cadre du 9^{ème} FED permet en effet d'assurer la continuité nécessaire à consolider durablement les résultats de l'appui communautaire.

Les perspectives de programmation sont favorables et les ressources du 9^{ème} FED seront entièrement engagées dès la mi-2005. Les performances des secteurs de concentration et de l'appui budgétaire permettraient d'absorber des ressources additionnelles pour le cas où une dotation additionnelle serait allouée au Mali dans le cadre de la revue à mi-parcours. Dès maintenant, il est proposé de transférer 30 M€ de l'enveloppe B à l'enveloppe A. En outre, les capacités d'absorption existent pour un montant complémentaire d'au moins 50 M€

Agenda politique du Mali

Après l'année 2002 marquée par l'élection présidentielle puis les législatives, 2003 a été une année sans échéances électorales permettant au gouvernement de s'atteler à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et, en parallèle, à la stratégie 9^{ème} FED, le document de stratégie ayant été signé en mars 2003.

Sur le plan régional, le pays a été éprouvé par la crise en Côte d'Ivoire (RCI). Celle-ci s'est traduite par le retour de ressortissants maliens (2 à 3 millions de Maliens vivent en RCI) et un ralentissement de

l'activité économique : 70% des échanges extérieurs du Mali passaient auparavant par la Côte d'Ivoire. Ceci a naturellement eu des répercussions budgétaires.

Le CSLP, adopté en mai 2002, s'articule entre les mesures institutionnelles, le développement de l'accès aux services de base, le développement des infrastructures et, enfin, le secteur productif. Ses objectifs sont particulièrement ambitieux.

D'une façon générale, l'évolution économique du Mali est encourageante. En particulier du point de vue de la gestion économique, le pays est sur la bonne voie. Ainsi, le gouvernement a gardé le cap en 2003 et malgré les conséquences économiques de la crise ivoirienne, le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint et, grâce à une bonne pluviométrie, les perspectives de croissance sont encourageantes. Par contre, les résultats semblent moins évidents en ce qui concerne l'impact en terme de réduction de la pauvreté. Ce point est d'ailleurs soulevé par le gouvernement lui-même. Ainsi, l'identification de moyens permettant de rendre l'aide apportée au pays et les politiques nationales plus efficaces est primordiale. Il faut noter que le gouvernement a lui-même lancé des réflexions sur ces questions en particulier lors de la table ronde des bailleurs de mars 2004. Un travail devrait être lancé pour rationaliser les procédures d'aide et les uniformiser et aussi pour simplifier et harmoniser les instruments de suivi, en particulier les indicateurs. Les sources et calendriers de référence doivent être les mêmes pour le CSLP, les programmes sectoriels du gouvernement et les ODM.

Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays

SITUATION POLITIQUE ET DROITS DE L'HOMME

Pour les partis politiques, 2003 a été une année charnière entre le scrutin présidentiel de 2002, qui a consacré la rupture avec une période de prépondérance du parti majoritaire ADEMA, et la perspective des élections communales de 2004. La scène politique nationale a connu de nombreuses mutations avec la naissance des nouveaux partis politiques¹⁶ ainsi que l'évolution des groupes parlementaires. Par ailleurs, la mouvance politique autour du chef de l'État élu sans étiquette semble se consolider avec la création de l'Union des Maliens pour le progrès (UMP) par les membres du mouvement citoyen se réclamant du chef de l'État. Au-delà des quelques ambitions personnelles, ces évolutions confirment une stabilité remarquable du contexte politique et les qualités de médiateur du chef de l'État, davantage attentif à préserver l'efficacité de l'action gouvernementale dans la difficile gestion de la pénurie des moyens. Dans ce contexte, où le débat idéologique paraît volontairement marginalisé, l'absence d'une réelle opposition politique n'est pas significative.

Le Mali, qui a ratifié la plupart des conventions internationales en matière de respect des droits de la personne humaine, poursuit la consolidation de l'État de droit et intègre progressivement le dialogue avec la société civile, alors que la liberté de la presse demeure une constante de la société malienne. Malgré les pressions extérieures, le chef de l'État a maintenu une position très ferme en faveur de la Cour pénale internationale, dont un des magistrats est de nationalité malienne. La peine de mort n'est plus appliquée depuis des nombreuses années, mais fait cependant toujours partie de l'arsenal juridique. Par ailleurs, le Mali s'inquiète de la situation de sécurité dans le Nord du pays, où l'armée est engagée dans la lutte contre les Salafistes venus d'Algérie, contribuant ainsi à la lutte contre le terrorisme.

Le rôle de la femme tarde à s'affirmer pleinement en raison de considérations socioculturelles qui ont conduit à différer la réforme du code de la famille. Les mutilations féminines sont une réalité désastreuse qui touche 95% des femmes malgré l'action du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et celle des nombreuses associations nationales¹⁷. On note toutefois que la

¹⁶ On peut citer : l'Union pour la république et la démocratie (URD), le Rassemblement pour le développement et la solidarité (RDS), le Bloc des alternances pour la renaissance, l'intégration et la coopération africaine (BARICA), devenu le 94^{ème} parti au plan national.

¹⁷ Le Mali n' a pas ratifié le « Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes », approuvé par le Sommet de l'Union Africaine à Maputo en juillet 2003. Le Protocole comprend un appel explicite à l'interdiction légale de toute forme de mutilation génitale de la femme.

sensibilisation en milieu urbain est de plus en plus répandue avec une évolution significative des comportements.

Le Mali se situe dans une zone pour le transit de l'héroïne et le cannabis et dans ce contexte un soutien des efforts des autorités pour combattre ce trafic est à examiner.

Enfin, il existe une émigration malienne importante (plus de 3 millions de maliens à l'extérieur) et ancienne, dans la région et à l'extérieur¹⁸. Cette migration permet une disponibilité financière accrue dans les zones de migration et y contribue à des projets de développement.

SITUATION ECONOMIQUE

Le taux de croissance du PIB réel a été de 6% en 2003 contre 4,3% en 2002¹⁹. En outre, l'effet combiné d'une plus grande offre de produits céréaliers et d'une réduction des tarifs de communication, eau et énergie a entraîné une baisse moyenne de l'indice des prix à la consommation qui est estimée à 1,3% en 2003. Dans le budget 2003, les ratios de l'éducation et de la santé ont augmenté par rapport aux années précédentes. Les autres secteurs sociaux ainsi que le développement rural restent stables par rapport à 2002. Depuis 2000, les dépenses en faveur des secteurs sociaux ont augmenté de 78%. Le gouvernement a atteint ses objectifs budgétaires pour l'année 2003 : le déficit global (dons exclus) a été réduit de 2,2 points pour s'établir à 5,1% du PIB, contre une prévision de 8,3%. Le déficit primaire a représenté 0,2% du PIB et a été financé par des appuis budgétaires (CE en particulier) et par les financements obtenus dans le cadre de l'initiative PPTE. Le gouvernement a pu faire face à l'amortissement de sa dette extérieure et a réduit ses engagements intérieurs de 1,5% du PIB. Les *recettes budgétaires* totales ont crû de 13,7% pour atteindre 16,6% du PIB, reflétant une certaine amélioration des contrôles fiscaux. Les bonnes performances enregistrées par le secteur minier ont permis un accroissement de sa contribution aux recettes de l'État en représentant 15,8% des recettes budgétaires totales. Les *dépenses totales* et les prêts nets ont représenté 21,7% du PIB, soit une baisse de 1,5 points par rapport à 2002. Les dépenses courantes ont été maîtrisées et en particulier le plafond pour la masse salariale a été respecté. Ainsi pour 2003, le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) fait apparaître un déficit global de 124,5 M€ et un écart additionnel lié en partie à l'impact de la crise ivoirienne de 54,3 M€ pour lequel la Commission européenne est intervenue pour un montant de 32,9 M€ au titre de l'enveloppe B.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2004 prévoit un budget en nette augmentation par rapport à celui de 2003 avec 1,066 M€ en recettes contre 1,2 M€ en dépenses, dégagant ainsi un déficit prévisionnel de 134 M€

Parallèlement à ces efforts budgétaires, il faut souligner que le Mali poursuit son vaste processus de réforme visant à recentrer le rôle de l'État. En particulier, les besoins en matière de convergence ont conduit à mener des actions visant à aboutir à une plus grande comparabilité des agrégats macroéconomiques élaborés dans les différents États membres de l'UEMOA.

Concernant la dette, le Mali est éligible depuis 1998 à l'initiative PPTE de base. En 2000, les conditions des points d'achèvement pour l'initiative initiale et de décision pour l'initiative renforcée ont été remplies. Ainsi, en février 2003, le conseil d'administration du FMI a approuvé le programme économique et financier du Mali au titre de la 5^{ème} revue de la FRPC. Le point d'achèvement a été atteint en mars 2003 et le pays a pu bénéficier d'un allègement supplémentaire du stock de sa dette de 48,8 M€ pour 2003. Le montant global d'allègement de la dette est ainsi passé de 484,8 M€ à 533,6 M€

Concernant les politiques économiques menées par le gouvernement, un programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, qui touche le secteur du coton, les transports et les télécommunications, est mis en œuvre. Cela se traduit par exemple par la mise en concession de la Régie des chemins de fer du Mali et du Sénégal. Pour ce qui est des secteurs productifs, la crise ivoirienne a engendré une désorganisation de la structure et des circuits des échanges extérieurs du pays avec une aggravation du coût de transport et une baisse significative des échanges dans certains

¹⁸ Les principales questions relatives aux flux migratoires ont été traitées par le Conseil dans ses conclusions adoptées en mai 2003.

¹⁹ Attention le mode de calcul du PIB a changé entre ces deux années : surtout la production de la campagne agricole (n/n+1) qui était auparavant imputée à l'année civile (n+1) est désormais imputée à l'année (n).

secteurs traditionnels (fruits et légumes, élevage, etc...). Cependant les points positifs en 2003 ont été assez nombreux : hivernage 2003 particulièrement favorable, faible indice des prix à la consommation, redressement des cours de l'or et du coton, tant en dollars qu'en FCFA, niveaux record de la production agricole. En plus, l'expansion de la masse monétaire et la baisse des taux directeurs de la banque centrale permettent d'alimenter des bonnes perspectives.

Ces bons résultats pour 2003 sont toutefois à relativiser, car ils sont dus à une conjoncture favorable, ce qui met en exergue leur fragilité. L'économie est extrêmement dépendante de deux produits d'exportation, le coton et l'or, eux mêmes sujets aux fluctuations des cours internationaux et pour le coton à la pluviométrie. Une diversification de l'économie malienne et le développement du secteur secondaire semblent donc indispensables pour une croissance économique durable et solide.

Le secteur du coton (35 % des recettes de l'État) a été au cœur de nombreux débats au Mali en 2003. Pour la campagne 2003-2004, une production record de 613 000 tonnes est attendue (soit un accroissement de 38,4%), qui ferait du Mali le premier producteur africain devant l'Égypte. Malgré le volume de la production et des coûts à la production très compétitifs, la commercialisation en est rendue difficile en raison de l'importance du coton subventionné sur le marché mondial. Cet aspect est donc à replacer dans un cadre régional, voire mondial : le Mali, ensemble avec le Burkina Faso, le Bénin et le Tchad, a soumis en 2003 une proposition sectorielle coton devant l'OMC qui a été intégrée dans les négociations multilatérales en cours (cycle de Doha pour le développement). En effet, lors de la réunion du Conseil Général OMC à Genève le 31 juillet, l'importance du coton a été reconnue pour certains pays en développement, dont des PMA, et la décision du Conseil général établit que le coton sera négocié dans le cadre des négociations agricoles de manière ambitieuse, rapide et spécifique, en tenant compte du cadre pour les négociations agricoles et de l'initiative coton.

Il faut enfin souligner l'engagement du chef de l'État et du gouvernement dans la lutte contre la corruption. Dès le mois de février 2003, le gouvernement a pris des mesures concrètes en appliquant des sanctions en particulier dans le domaine de la police et de la justice, où il a procédé au remplacement de fonctionnaires de haut niveau. Ces mesures se heurtent à des nombreuses difficultés, à la résistance des réseaux, notamment au sein de la fonction publique, et plus en général à l'inefficacité et l'inefficience de l'administration de la justice. La question qui se pose dans la lutte contre la corruption est celle des capacités internes de l'État malien. Le dispositif actuel vient d'être renforcé par une institution nouvelle, celle du vérificateur général, projet voté après de long débat à l'Assemblée nationale en août 2003.

SITUATION SOCIALE

Fin 2003, une enquête de la direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) a été rendue publique. Elle confirme que la pauvreté touche près de deux tiers (64%) de la population totale, soit environ 6,5 millions de personnes dont les besoins essentiels en matière d'infrastructures socio-économiques ne sont pas correctement couverts. Ce phénomène touche 30% de la population urbaine et 74% de la population rurale. Cela se traduit notamment par des ratios extrêmement bas, mais en amélioration, dans les secteurs de la santé et de l'éducation (voir infra).

Avec un PIB par habitant de 348 US\$²⁰ et une position, en régression, de 172^{ème} sur 175 pays, selon l'indice 2003 de développement humain des Nations unies, le Mali ne semble pas réussir à tirer profit des efforts consentis pour lutter efficacement contre la pauvreté. La base insuffisante des ressources, la situation d'enclavement, la vulnérabilité du pays face aux crises externes, l'insuffisance des infrastructures, le niveau élevé d'analphabétisme, des performances faibles au niveau de l'administration, sont des obstacles tels que le progrès sont difficilement perceptibles et aléatoires. Confronté, au début de l'année, aux conséquences de l'hivernage médiocre de 2002 et à la persistance de la crise ivoirienne, près de 45 000 Maliens ont reflué vers leur lieu d'origine, le chef de l'État a pris des mesures d'urgence pour favoriser les plus démunis. C'est ainsi que, dès le mois de février, intervient une baisse des prix des médicaments essentiels puis une baisse des tarifs dans les services publics (électricité, eau et téléphone). Parallèlement, le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) a été sollicité pour pouvoir procéder à des distributions gratuites à partir du stock national de sécurité et soutenir une politique d'achat de céréales pour reconstituer le stock physique.

²⁰ Contre 240 US\$ en 2002.

Une pluviométrie plus favorable, dès mai 2003, a contribué à améliorer une situation que les quelques mesures ponctuelles ne pouvaient durablement infléchir.

S'appuyant sur un cadre macro-économique stable et poursuivant une politique de libéralisation et d'amélioration de la compétitivité, le pays a renforcé en 2003 la mise en œuvre des programmes sectoriels dans le secteur de l'éducation (PRODEC) et de la santé (PRODESS). L'évolution des indicateurs bien que lente donne une tendance globalement positive.

Pour le **secteur de la santé**, la malnutrition constitue encore un problème majeur de santé publique. La proportion d'enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition n'a pas baissé entre les deux dernières enquêtes démographiques et de santé : elle était de 32,8 % pour la période 1991/1995, elle est de 34 % pour la période 1996/2001. L'accès des populations aux structures de santé, mesuré par les taux d'accessibilité des populations aux structures sanitaires, est passé de 38% en 2001 à 43% à moins de 5 km et de 63% en 2001 à 72% dans un rayon de 15 km en 2003. Cependant ces chiffres masquent le manque de progression de la fréquentation des centres de santé. En même temps, pour 56% des naissances survenues, la mère a bénéficié de soins prénataux auprès de personnel formé contre 45% en 2001.

En dépit des efforts accomplis dans l'allocation des ressources PPTTE, la part de la santé dans les charges récurrentes du budget d'État croît lentement en raison, entre autres, de la faible capacité d'absorption du secteur. En perspectives, le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2003-2007, élaboré fin 2003, devrait permettre une meilleure utilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions et l'adoption des mesures visant à corriger les insuffisances constatées.

Pour ce qui concerne le **secteur de l'éducation**, la mise en œuvre du programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE) s'est poursuivie à un rythme soutenu. L'offre éducative augmente régulièrement. Le nombre de classes construites passe de 20 500 en 2000 à 27 700 en 2003. Les différents indicateurs sont à la hausse : les taux bruts de scolarisation ont progressé sensiblement, passant de 61,02% en 2001 au 1^{er} cycle à 67% en 2003. Au second cycle, il était de 24,33% en 2001 contre 38,4% en 2003²¹. Le Mali consacre 30% de son budget à ce secteur, qui est le principal bénéficiaire des ressources PPTTE (44% du total sur la période 2000-02). Les principaux défis actuels du système éducatif malien sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement (la formation initiale des maîtres et disponibilité de matériel scolaire et didactique), l'accélération de la scolarisation des filles et le renforcement de la performance de l'administration la consolidation de la décentralisation avec la mise en place des instruments financiers et l'amélioration des capacités de gestion pour accompagner les transferts de compétences.

État d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

En raison de la situation enclavée du Mali, le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 30% par les coûts de transport. La réduction de ces coûts et une meilleure infrastructure est donc indispensable pour une meilleure compétitivité. La dimension du pays nécessite également un réseau intérieur conséquent pour assurer la mobilité des biens et des personnes à l'intérieur du pays. Ce secteur est donc le premier secteur de concentration au titre du 9^{ème} FED comme c'était le cas pour le 8^{ème} FED et la CE est un acteur très incontournable du secteur des transports au Mali.

Les objectifs du programme sectoriel de transport (PST), adopté en 1992, ont été intégrés et renforcés dans le cadre du CSLP. La disponibilité et la qualité des informations liées à l'état du réseau routier prioritaire ne permettent pas d'appréhender, d'une manière suffisamment fiable, les progrès du programme sectoriel des transports (PST1). L'évaluation du crédit IDA, lancée par la Banque mondiale, et les travaux de préparation d'un deuxième programme (PST 2) à partir de 2005, auquel est associé l'aide communautaire, doivent permettre une reformulation de la politique actuelle et une programmation rationnelle des interventions à venir, notamment pour l'entretien tant courant que périodique.

²¹ Cellule CSLP. avril 2003

En terme d'évolution du cadre institutionnel, et bien que les progrès soient plus lents que le planning initial prévu à l'accord de financement, des résultats concrets sont enregistrés. L'autorité routière créée mi-2001 a progressé dans l'appropriation de ses tâches de gestion des fonds destinés à l'entretien routier courant. L'attribution des travaux au secteur privé a augmenté progressivement depuis mi-2002 pour atteindre 40 % en fin d'année puis être entièrement confiée aux entreprises en 2003. Le retard de la mise en place de l'Ageroute (actuellement prévue pour 2004) affecte néanmoins les performances du système par manque d'une structure spécialisée pour la gestion des aspects administratifs et techniques des marchés. Au niveau des ressources financières pour l'entretien routier courant, la dotation du budget devrait progressivement être suppléée puis remplacée par les ressources propres de l'Autorité routière. Les premières ressources propres sont arrivées au 2^{ème} semestre 2003 avec la redevance sur la charge à l'essieu qui est versée directement à l'Autorité. En 2004, les ressources propres devraient augmenter grâce à la redevance sur la charge à l'essieu et une taxe sur les carburants pour atteindre environ 21%.

Une accélération aux réformes sectorielles a été donnée par le gouvernement en 2003 et il importe de la soutenir. Ainsi, au second semestre 2004, la Commission a approuvé une proposition de financement comportant un important volet d'appui institutionnel au secteur des transports. L'année 2003 a été consacrée à l'instruction des nouveaux investissements et à la définition des actions renforçant la politique sectorielle, notamment pour ce qui concerne les capacités institutionnelles et l'entretien routier. Les programmes, adoptés par la Commission, d'un montant global de 112,33 M€ prévoient de compléter la modernisation des axes internationaux vers le Sénégal/Mauritanie et le Niger ainsi que la liaison Kati-Kita. Les études techniques ont été achevées en 2003 et la consultation de la concurrence peut être lancée dans l'immédiat. Parallèlement l'appui institutionnel permettra de consolider les structures du ministère et des institutions concernées (Ageroute, Autorité routière) en concrétisant les avancées significatives obtenues dans le courant de l'année pour la rationalisation du secteur.

Concernant les infrastructures elles-mêmes, il faut rappeler que si le trafic via le port d'Abidjan représentait 80 à 90 % du trafic fret jusqu'en 2001, le chiffre passe à 67% en 2002 pour tomber à 15 % en 2003. La crise ivoirienne a forcé les transporteurs à emprunter d'autres couloirs. Dès 2002, Dakar et Lomé ont pris respectivement 16 et 14 % du trafic. En 2003, le couloir de Dakar a repris la majeure partie de perte d'Abidjan. Ceci est essentiellement dû à l'avancement des travaux sur la section critique de Diéma-Sandaré-Kayes, financée par l'aide communautaire, qui jusqu'alors, n'était pas praticable par les véhicules lourds articulés.

L'objectif de l'aide communautaire de créer un couloir alternatif par rapport à l'accès à l'océan via la Côte d'Ivoire, est donc déjà atteint. La finalisation du tronçon en cours (Kayes-Kidira) et ceux à réaliser sur le 9^{ème} FED (Didiéni-Diéma et Diéma-Nioro) rendront ce couloir d'autant plus performant et en concurrence avec l'axe parallèle de Bamako-Nouakchott. D'autres paramètres tels que des facilités portuaires moins encombrées, pourraient compenser la longueur excédentaire du trajet via la Mauritanie. Avec la finalisation du couloir de Conakry, la situation sera ultérieurement sécurisée. En outre, l'amélioration de la liaison vers le Niger aidera au développement de la région de Gao et du Nord en général.

Pour le 8^{ème} FED, l'appui au projet sectoriel des transports, doté de 101 M€ a constitué le principal cadre d'activité dans le secteur au cours de 2003. Les fonds sont engagés à 91% et 72% effectivement déboursés. Au titre de l'intégration régionale des axes de transport, le projet de réhabilitation de la route Kayes-Kidira (tronçon du couloir Bamako-Dakar) doté de 29 M€ est engagé à 87%. Les travaux de la route Bamako-Kankan (63 M€- couloir Bamako-Conakry, qui est le plus court avec 980 km au lieu d'environ 1 220 km pour Dakar et Abidjan) seront terminés dans le délai contractuel (juin 04). Au titre de l'année 2003, on notera également la réception définitive des travaux de bitumage de la route Miyou-Macina ainsi que de Sevaré-Bandiagara.

A noter que sur ces projets, tous les marchés incorporent au niveau des clauses contractuelles des mesures environnementales contraignantes pour les entreprises afin de garantir un impact minimum des chantiers sur l'environnement. Une attention particulière a été portée aux nuisances aux riverains pendant les travaux et à l'amélioration des accès à la route des villages environnants. Une analyse environnementale stratégique (SEA) est nécessaire pour ce secteur afin d'intégrer cette dimension au

niveau non seulement des projets, mais aussi des politiques de transport. Les aspects de sécurité routière sont pris en compte pendant les travaux par une signalisation adaptée. La question genre est prise en compte, mais mériterait d'être davantage examinée lors de l'identification et de la formulation des propositions de financement.

APPUI INSTITUTIONNEL - DECENTRALISATION

Option politique forte en faveur de laquelle le gouvernement s'est engagé depuis 1992, la décentralisation est devenue effective depuis les élections communales de 1999 et la mise en place des collectivités territoriales (684 communes rurales, 19 communes urbaines, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako). Le CSLP approuvé en 2002 confirme la décentralisation dans son rôle d'appui à la bonne gouvernance et d'outil de lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement a dès 2000 mis en place un dispositif d'accompagnement des collectivités (des communes en particulier) portant sur un appui à la planification et à la maîtrise d'ouvrage d'une part, et aux capacités de financement des investissements prioritaires d'autre part au travers de droits de tirage mobilisables par les collectivités. Ainsi a été créée l'Agence nationale pour les investissements des collectivités territoriales (ANICT). Ce dispositif a reçu le soutien de la majorité des partenaires du Mali. A travers lui, 2 694 conventions de financement, d'une valeur globale de 24,2 milliards de FCFA (36,9 M€), ont été signées sur la période 2001-2003 avec les collectivités pour le financement d'investissements prioritaires identifiés dans les plans de développement des collectivités. La répartition sectorielle de ces investissements est de 33% pour l'éducation, 12% pour l'hydraulique, 35% pour des équipements d'édilité, 9% pour des équipements marchand et 10% pour la santé.

Un audit opérationnel mené en mars 2003 a démontré que globalement les collectivités effectuaient un choix directement lié à la lutte contre la pauvreté et visant à augmenter l'accès aux services sociaux de base. La valeur moyenne des projets financés par les communes est de 11 MFCFA (16 769 €), ceci correspond pour les 684 communes rurales bénéficiaires de l'appui communautaire à un apport direct de ressources de près de 5 000 FCFA (7,62 €) par habitant.

En 2003, on constate vis-à-vis des populations un impact et un ancrage des collectivités supérieur à ce que les 4 années d'existence de ces collectivités laissaient espérer, toutefois on doit également faire face à des blocages qui devront être rapidement surmontés. Ainsi, le pilotage du dispositif d'appui à la décentralisation et son insertion dans le cadre plus large de la réforme du fonctionnement de l'État nécessite plus d'attention. Un travail devra être mené pour aider une meilleure intégration de la décentralisation par l'administration territoriale, qui devrait évoluer vers un rôle d'appui conseil. La très faible mobilisation des ressources financières par les collectivités demeure une préoccupation. Enfin le transfert de certaines compétences aux collectivités n'a pas été accompagné du transfert concomitant tant des ressources financières que des ressources humaines. Ceci rend difficile le fonctionnement des collectivités vis-à-vis des compétences transférées. De même, la déconcentration des services centraux de l'État, mesure complétant la décentralisation, ne fait pas encore l'objet d'actions concrètes, bien que des travaux d'analyse et de formulation d'un programme de déconcentration administrative soit en cours avec l'appui de l'aide communautaire. Néanmoins, le programme de développement institutionnel développé par le Commissariat au développement institutionnel (CDI) et adopté par le conseil des ministres en juillet 2003, s'inscrit dans ce cadre et constitue désormais le cadre politique de la réforme.

Afin de passer à son opérationnalisation, la CE a lancé en 2003 une étude d'identification d'un projet d'appui au développement institutionnel (PADI) en vue d'appuyer le gouvernement dans la définition d'un plan opérationnel sur trois ans et d'améliorer le système de suivi de la réforme administrative. Il est prévu que ce programme d'environ 17 M€ soit soumis aux instances de décision communautaires fin 2004 / début 2005.

Le programme d'appui au démarrage des communes mené au titre du 8^{ème} FED et doté de 39 M€ a pleinement fonctionné en 2003. Partenaire principal du gouvernement dans l'appui à la décentralisation, les fonds FED représentent 70% du Fonds d'investissement des collectivités territoriales (FICT). Tant au niveau de l'appui technique que financier, après 3 ans d'exécution sur 5, la mise en œuvre du programme a été particulièrement performante avec un niveau de crédits délégués de 89 % et un taux de dépenses de 71% par rapport à la convention de financement. Il est donc envisagé en 2004 de réaménager et d'augmenter la CF en cours pour mobiliser des fonds

supplémentaires qui seront mis en œuvre lors des deux dernières années de la convention. En outre, un audit de la Cour des comptes et un audit mené par un cabinet indépendant ont confirmé en 2003 la solidité des mécanismes de contrôle et de suivi mis en place. Un audit opérationnel mené par deux consultants indépendants a aussi démontré la fonctionnalité du dispositif ainsi que sa capacité à répondre favorablement aux besoins des collectivités.

Une évaluation du programme communautaire aura lieu début 2004 et devrait mener à l'identification sur le 9^{ème} FED d'un nouveau programme d'appui, dont le démarrage est prévu en 2005. Ce programme devrait globalement utiliser les mêmes mécanismes, mais se focaliser sur une meilleure mobilisation des ressources internes des collectivités. Par ailleurs, si des ressources additionnelles étaient mises à disposition, un accent pourrait être mis sur les questions hydrauliques afin d'aider à la réalisation de l'objectif d'un accès à l'eau potable pour tous. En effet, le niveau communal semble le plus approprié pour une meilleure pérennité de ces réalisations.

Par ailleurs, le programme d'appui au développement régional dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal (ADERE) d'un montant de 8 M€ sur le 9^{ème} FED et visant à appuyer les régions dans leur globalité, devrait faire suite au programme PACAD du 8^{ème} FED qui venait en appui uniquement aux assemblées régionales. Le démarrage effectif de ce programme, qui devrait être adopté en 2004, est envisagé pour fin 2004.

En raison de la nature même des interventions de ce secteur, la question genre est centrale dans l'identification des projets et le fonctionnement du système, mais la participation des femmes doit encore être approfondie. Cet aspect sera mieux soutenu grâce à des actions via la société civile en préparation. Les investissements environnementaux sont inclus dans la liste positive d'investissements ouverts aux communes. Il apparaît toutefois que l'apport de 20% sur fonds propres demandé aux communes est trop élevé pour des projets d'environnement à l'impact diffus et à la visibilité réduite pour les populations.

APPUI BUDGETAIRE

Depuis plus de 10 ans, le Mali s'est engagé dans un vaste processus de réformes, dont la plupart sont accomplies ou bien engagées : libéralisation des prix, dévaluation de la monnaie, baisse de la protection commerciale, réformes budgétaires, restructuration des entreprises publiques. Le FMI a appuyé le Mali dans le cadre de trois accords successifs avec pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles. Un nouvel accord, axé sur le renforcement des capacités, devrait être finalisé mi-2004. Cette politique, qui est également appuyée par la CE, a permis l'amélioration des équilibres économiques et financiers. En particulier, l'appui budgétaire communautaire, outre son impact macroéconomique, a rendu possible une plus grande efficacité dans des secteurs où l'État intervient fortement en contribuant à la lutte contre la pauvreté.

L'approche communautaire d'appui budgétaire non ciblé, dont le décaissement varie en partie en fonction d'indicateurs, s'applique depuis les programmes 1999/2000 (santé) et 2002/2003 (santé, éducation et finances publiques). Ces indicateurs doivent être tirés du CSLP et un appui au gouvernement est prévu afin de mettre en place un système efficace de suivi des résultats du CSLP. Les indicateurs de finances publiques font également partie des indicateurs de suivi de la performance du gouvernement à définir lors de la première revue conjointe des finances publiques. Ces analyses permettront d'évaluer le montant des décaissements des tranches variables.

L'année 2003 a concerné essentiellement le suivi de la mise en œuvre du programme d'appui budgétaire 2002/2003, ainsi que la préparation du programme pluriannuel d'appui budgétaire au CSLP 2003/2007. Au titre du 8^{ème} FED, l'aide budgétaire s'est traduite par trois programmes d'ajustement structurel totalisant globalement 92 M€. La première tranche fixe (15 M€) du programme 2002/2003, a été déboursée en décembre 2002 et a été auditée en octobre 2003. L'audit a consisté à faire un test de conformité destiné à vérifier les progrès dans la mise en œuvre des mesures d'amélioration du respect des procédures budgétaires, administratives et comptables en vigueur, ainsi que de l'application des recommandations issues des différents diagnostics sur les finances publiques des autres bailleurs institutionnels. Ces diagnostics s'inscrivent dans la logique du CSLP et devraient à terme faire partie intégrante des revues de celui-ci. Le travail d'audit a ainsi évolué vers des mécanismes d'appréciation globale de la gestion des finances publiques, notamment la chaîne des dépenses. Le montant de la

tranche variable, arrêté fin 2003 après analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés pour les indicateurs de suivi dans les secteurs de l'éducation de la santé et des finances publiques, a été fixé à 7,4 M€ Il faut aussi souligner, au titre des mesures complémentaires d'appui institutionnel, la mise en place en juillet 2003 d'une assistance technique à la direction nationale du budget (DNB).

Dans le cadre du 9^{ème} FED, le programme pluriannuel d'appui budgétaire (PPAB) 2003-2007 d'un montant global de 132,92 M€poursuit les approches développées avec les programmes précédents. Il vise à soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté et a notamment pour objectif de soutenir les progrès des différentes stratégies sectorielles du CSLP, mesurés par des indicateurs de résultats (gestion financière, santé, éducation et entretien routier). Il comporte un appui budgétaire d'un montant maximum de 127,42 M€(mobilisé sur trois ans en plusieurs tranches fixes et variables, dont un appui exceptionnel de 32,92 M€pour 2003 afin de compenser l'écart de financement additionnel dû à la crise en RCI) et un appui institutionnel de 5,5 M€pour accompagner les efforts du gouvernement dans l'amélioration de la gestion de la dépense publique et le suivi du CSLP.

Les programmes d'appui budgétaire renvoient à la question cruciale de la gestion des finances publiques pour la quelle la coordination des bailleurs avec le ministère de l'Économie et des Finances doit continuer à se renforcer. Il est essentiel que le gouvernement prenne l'initiative de la coordination des partenaires impliqués dans l'appui budgétaire et la réforme de la gestion des finances publiques. Il doit également assurer un meilleur alignement de ses politiques sectorielles avec le CSLP et les budgets programmes.

PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION

La fonction de l'Ordonnateur national (ON) est assurée au par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), l'Ordonnateur National délégué étant le directeur de la Coopération internationale (DCI). Une cellule d'appui à l'ON délégué a été créée en 1998. Cet appui est renforcé sous le 9^{ème} FED avec un accent mis sur les capacités de programmation et le lien nécessaire avec la cellule du CSLP. Pour faciliter la mise en œuvre de la coopération, une facilité de coopération technique (TCF) a été prévue en 2004 au titre du 9^{ème} FED.

Conformément à l'accord de Cotonou et aux orientations du CSLP, le programme indicatif 9^{ème} FED, prévoit explicitement un appui à la société civile. Un programme d'appui à la société civile de 7 M€ sera donc élaboré en 2004 après une période intense de préparation et de dialogue avec la société civile et ses organisations faitières. En outre, 2003 a été caractérisée par un réel dynamisme des acteurs non étatiques (ANE) qui a permis un dialogue intense et fructueux avec l'Ordonnateur national et la délégation. Les ANE ont ainsi participé à la revue pays 2001-2002 à laquelle ils ont donné un apport de qualité. Il faut également rappeler que par sa nature le projet d'appui à la décentralisation contribue également à la structuration de la société civile et à la création d'un esprit de citoyenneté au Mali et d'une meilleure gouvernance locale, ce processus étant continu.

Le programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM) 8^{ème} FED a pris fin en décembre 2003. Sous le 9^{ème} FED, ont déjà été financées les 5^{èmes} rencontres de la photographie africaine. Un nouveau programme d'appui à la culture devrait être élaboré courant 2004.

La mise en œuvre du programme d'appui au secteur de la santé du 8^{ème} FED se poursuit, mais à un rythme trop lent lié à la difficulté du secteur ainsi qu'à la complexité des modalités d'exécution prévues par la convention de financement à mi chemin entre un projet classique et un appui à un programme sectoriel.

Un certain nombre de projets, la plupart du 8^{ème} FED sont encore mis en œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement. Ainsi en 2003, la mise en œuvre du programme d'appui à la filière riz s'est intensifiée. L'environnement a été doté fin 2002 d'un ministère à part entière, ce qui a contribué à débloquer le démarrage du volet lutte contre l'ensablement du programme environnemental du 8^{ème} FED. Il sera important dans la perspective de la prochaine programmation d'analyser attentivement la suite à donner à des interventions dans le domaine de la lutte contre la désertification. Concernant le programme de microréalisations (PMR), s'il intervenait par le passé en faveur des collectivités territoriales, il s'est maintenant recentré sur les bénéficiaires traditionnels (associations, groupements, fractions...) afin d'éviter de faire doublon avec le programme d'appui à la décentralisation.

AUTRES INSTRUMENTS

Un projet Sysmin destiné à produire les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel, permettant au Mali de s'insérer durablement dans l'économie minière internationale est encore en cours d'exécution.

La mise en œuvre du programme régional qualité/secteur privé s'est poursuivie. Le programme PARI Phase II présente quant à lui un taux d'exécution assez faible. Enfin, en 2003 a pris fin le projet d'intégration régionale Ouest africaine, dont le programme de formation a permis de mieux préparer l'administration malienne notamment à l'application de règles communes à l'espace UEMOA et d'approfondir les actions liées au concept du pays frontière.

La phase II du programme régional solaire (PRSII) devrait commencer prochainement. Ce programme a prouvé sa grande utilité au Mali.

Différentes lignes budgétaires sont utilisées au Mali : sécurité alimentaire, cofinancement ONG, coopération décentralisée, santé reproductrice, EIHRD (voir détails en annexe). Si ces projets sont assez nombreux, ils représentent toutefois un montant marginal par rapport aux projets menés au titre du FED.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Le concours en faveur de Kafo Jiginew, institution de microfinance réputée, pour contribuer au financement des intrants cotonniers enregistre des résultats très encourageants. L'unité de filature de coton dans la périphérie de Bamako, FITINA, en partenariat avec des investisseurs maliens, européens et mauriciens, a été inauguré en février 2004 : les perspectives de développement de l'entreprise sont bonnes notamment avec un niveau de prix du fil encourageant. Les récents développements intervenus en matière de réforme des secteurs clés des infrastructures de production devraient permettre une intensification à court terme des interventions de la Banque notamment dans le secteur des transports avec un programme important de réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako par le concessionnaire privé et dans le secteur de l'énergie où la société Énergie du Mali envisage un important programme d'investissements. Par ailleurs, la Banque a été sollicitée pour contribuer au financement de deux projets d'aménagement hydro-électrique "au fil de l'eau" sur le fleuve Niger, qui devraient être réalisés sous forme de BOT. La Banque envisage également la mise en place d'une ligne de crédit en monnaie locale en faveur des principales banques commerciales en vue de favoriser le financement d'investissements privés de petite et moyenne dimension.

En outre, le secteur privé malien a continué à bénéficier de l'appui direct du Centre pour le développement des entreprises (CDE).

COMMERCE

Le Mali est fermement engagé dans la voie de l'intégration régionale et il soutient fermement l'objectif des accords de partenariat économique (APE). Ainsi, sur financement FED, deux séminaires et une étude d'impact sur les APE au Mali seront financés. L'objectif est de favoriser la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du développement et des décideurs nationaux maliens aux enjeux que représentent les négociations des APE et de créer une dynamique dans la recherche de positions et de stratégies adaptées.

Par ailleurs, lors de la 5^{ème} conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ouverte le 10 septembre 2003 à Cancun, quatre pays de la région, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad, pour lesquels le coton constitue une activité principale de leur économie, ont déposé une soumission. Ils ont demandé l'élimination progressive de toutes les subventions au coton et la mise en place d'un mécanisme, transitoire et dégressif de compensation à verser par les pays industrialisés (États-unis et UE).

Le Mali participe au processus du Cadre Intégré d'appui à l'intégration des PMA dans l'économie mondiale, lancé en 1997 sous la coordination de l'OMC afin de faciliter l'intégration du commerce dans les SRP et la coordination de l'assistance lié au commerce. A cet effet une étude diagnostique d'intégration régionale a été fait sous l'égide de la BM et des USA comme facilitateur. La Délégation participe à ce processus qui, compte tenu des conclusions de l'étude et après validation par l'ensemble des parties prenantes, doit mener à une matrice d'actions prioritaires souscrite par tous qui sera par la suite intégrée dans le CSLP et servir comme référence pour la coordination des aides dans ce domaine.

Perspectives de programmation pour l'avenir

INTEGRATION DES NOUVELLES INITIATIVES POLITIQUES ET DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS CE/UE

La plupart des initiatives de la Commission, sont prises en compte par les programmes communautaires ou par les interventions d'autres bailleurs de fonds, notamment les États membres. La stratégie coopération avec le Mali tient déjà compte de diverses initiatives ou engagements récents:

- ✓ **Éducation pour tous**: dans le cadre du CSLP, une priorité a été accordée par le gouvernement à l'éducation, ce qui se traduit par l'augmentation des ratios budgétaires. La Commission soutient largement ce processus par un appui budgétaire substantiel avec des indicateurs précis dans le secteur. A noter toutefois que si le gouvernement accorde une grande importance au secteur de l'éducation, il ne semble pas intéressé par l'initiative de la Banque mondiale « fast track éducation », comme en témoignent les débats lors de la table ronde des donateurs de mars 2004.
- ✓ **Initiative de l'eau**: Elle est soutenue essentiellement par la France et l'Allemagne et les Pays Bas. Le Mali poursuit une politique volontariste quant à l'objectif du millénaire de réduire de 50% le déficit actuel d'accès à l'eau potable. Cette politique passe par le transfert des compétences aux communes. Elle requiert des moyens financiers substantiels que la Commission pourrait octroyer via un renforcement de son programme d'appui à la décentralisation et aux communes. Ceci pourrait constituer une continuité du programme PRS.
- ✓ **Harmonisation des procédures**: Ce point est prioritaire pour le gouvernement qui souhaite obtenir de ses partenaires un passage progressif de l'aide projet vers l'appui budgétaire afin de favoriser l'uniformisation des procédures, l'augmentation de ses capacités d'absorption.
- ✓ **Fonds global SIDA, tuberculose paludisme**: Un des objectifs du CSLP est la prévention et la lutte contre les maladies telles le sida, le paludisme et la tuberculose. La Commission participe à cette politique via son aide budgétaire.
- ✓ **APE**: Le Mali est fermement en faveur des APE et bénéficie d'un soutien communautaire dans ce domaine.
- ✓ **Lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits**: Le Mali est un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à avoir eu une politique de prévention des conflits au niveau interne (rébellion touareg) et régional (rôle de médiateur). En outre, il est très sensible aux questions de lutte contre le terrorisme qu'il combat avec fermeté.
- ✓ **Immigration**: Le Mali est un pays traditionnel d'émigration vers la sous-région comme vers l'Europe, notamment la France. C'est d'ailleurs cet État membre qui est chef de file dans ce domaine.
- ✓ **Énergie**: Cette dimension est bien prise en compte, notamment grâce aux interventions de la BEI (cf § 4.6).
- ✓ **Initiative coton**: La Commission européenne a proposé d'établir avec l'Afrique un partenariat visant à soutenir de manière globale, structurelle et durable, le développement du secteur du coton. Ce partenariat repose sur deux volets à savoir l'obtention de conditions commerciales plus équitables sur les marchés internationaux du coton et l'appui aux pays d'Afrique producteurs de coton. Des réflexions sont en cours pour savoir comment aider le Mali. La France et la BM sont chef de file pour ce qui est de la privatisation de la filière. Par contre, sans compter les soutiens déjà apportés par la BEI (§ 4.6), l'efficacité de la filière serait renforcée par un meilleur entretien des pistes rurales en région cotonnière. Cela pourrait passer par des interventions de l'Autorité routière en grande partie alimentée par le budget de l'État. Rien ne s'oppose donc à ce que la Commission via son aide budgétaire et grâce des indicateurs appropriés comme c'est déjà le cas pour l'entretien routier contribue à aider le secteur. Cependant, pour un soutien plus large, il importerait d'avoir une approche régionale. La Commission veillera à ce que les actions de soutien au secteur du coton soient définies en cohérence avec la stratégie commerciale du pays et en particulier avec la mise en œuvre du Cadre Intégré.

Le montant de l'enveloppe du PIN 9^{ème} FED, y compris celui des reliquats des FED précédents, étant entièrement programmé, aucune marge de manœuvre financière n'existe pour des initiatives et engagements nouveaux. Il apparaît d'ores et déjà indispensable d'envisager une augmentation des

ressources pour financer les actions déjà programmées, des phases complémentaires aux projets en cours.

INTEGRATION REGIONALE ET ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Le Mali a entrepris de grands efforts pour respecter les critères de convergence UEMOA et mettre en œuvre les directives. Il a toujours été un fervent partisan de l'intégration régionale. Cependant, il faudra veiller à ce que la crise en RCI et les conséquences qu'elle a pour le financement des institutions régionales, l'UEMOA en particulier, ne mette pas en danger le processus. De même, le Mali se soucie des conséquences des conflits de la sous-région pour la négociation des APE. Les efforts du Mali vers la convergence économique doivent être soutenus d'autant que pour mener à bien les conclusions de l'APE, la convergence des politiques macroéconomiques, l'union douanière et le marché commun et les politiques sectorielles régionales constituent des éléments essentiels. Le renforcement de capacités nationales, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'intégration régionale doivent donc rester une priorité pour le pays et le 9^{ème} FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du PIR seront prises en compte et recherchées.

PROPOSITION DE REVUE OU ADAPTATION DE LA STRATEGIE

Les 7^{ème} et 8^{ème} FED sont engagés à 100%, comme le montre le tableau ci-dessous :

	7 ^{ème} FED	8 ^{ème} FED
Montant du PIN	158 000 000 €	209 000 000 €
Ressources non programmables	112 852 157 €	92 693 286 €
Transfert vers 9 ^{ème} FED	-13 975 015 €	-118 266 €
Engagements globaux	100 %	100%
Engagements individuels	97,2 %	83,3%
Décaissements	93,9 %	65,6%

Les disponibilités financières au titre du 9^{ème} FED - enveloppe A y compris reliquats - s'élèvent à 98 M€ si l'on tient compte des projets routiers adoptés par le comité FED de mars 2004. Ce montant est déjà entièrement programmé et identifié au titre de la stratégie 9^{ème} FED et devrait être engagé d'ici la mi-2005.

Programmes	Montant en M€
Second volet du programme de décentralisation	45
Augmentation de la convention de financement décentralisation 8 ^{ème} FED	6,8
Projet d'appui au développement institutionnel	17
Programme ADERE	8
Appui à la société civile	7
Programme culture	4,5
PMR	6
Programme d'appui à l'intégration régionale	3,7

Concernant l'enveloppe B, la ventilation s'établit comme suit

Enveloppe B	Montant en M€
Dotation initiale	81
conséquences de la crise en Côte d'Ivoire	32,92
facilité de maintien de la paix (7%)	5,67
réservé pour l'aide d'urgence	5,67
Solde disponible	36,74

Au regard de l'analyse qui précède concernant notamment les résultats extrêmement satisfaisants du projet d'appui aux communes et l'objectif du millénaire d'accès à l'eau potable, la situation du secteur coton, les besoins budgétaires prévisibles du pays et, enfin, les besoins en matière d'infrastructures

routières au regard des efforts accomplis dans le domaine de la politique sectorielle, les besoins du Mali, d'ici à 2007, peuvent s'établir comme suit :

- ✓ Enveloppe B : réserve FLEX: 6,74 M€
- ✓ Enveloppe A : 80 M€
 - Au moins 25 M€: renforcement de l'appui aux communes - volet hydraulique
 - 15 M€: appui budgétaire afin de faire face aux besoins prévisibles pour 2007.
 - 15 M€: appui au secteur coton. Les modalités de cet appui seront définies dans le contexte du cadre national stratégique pour le secteur.
 - 25 M€: infrastructures de transports : renforcement de l'appui institutionnel et investissements condition que les progrès en matière de politique sectorielle et d'entretien routier se confirment.

Évaluation des performances

CRITERES I : PERFORMANCES FINANCIERES DU PAYS

Situation	fin 2003	fin mai 2004
• Nombre d'années pour achever les engagements :	4,16 années	1,89 années
• Nombre d'années pour achever les crédits délégués :	4,34 années	4,34 années
• Nombre d'années pour achever les paiements :	11,01 années	11,01 années
• Niveau d'utilisation de l'enveloppe A ²² (y. c. reliquats) (%)	32%	69%
• Niveau d'utilisation de l'enveloppe B (%)	43,66%	43,66%
• Prévisions d'engagement 9 ^{ème} FED fin 2004	82%	82%
• Prévisions d'engagement 9 ^{ème} FED mi 2005	100%	100%

Il faut noter que les performances du pays se sont grandement améliorées durant les deux dernières années. Les chiffres ci-dessus représentent une moyenne sur 5 ans, le nombre d'années pour achever engagements, crédits délégués et paiements est sur une tendance décroissante qui devrait se confirmer. En un an le Mali est parvenu à engager 69% de son enveloppe A (y compris les reliquats) et 43% de l'enveloppe B. Parallèlement, le rythme des paiements s'est accéléré. L'année 2003 a confirmé la progression dans la mise en œuvre du 8^{ème} FED parallèlement à la clôture des actions du 7^{ème} et 6^{ème} FED et au lancement des premiers projets 9^{ème} FED. En 2003, pour les projets en cours (y compris projets régionaux et enveloppe B), la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de 90,7 M€ Les décaissements totaux intervenus en 2003 sont en augmentation de 37,2 % par rapport à l'année 2002 (66,1 M€). La mise en œuvre du 9^{ème} FED devrait en outre être beaucoup plus rapide que celle du 8^{ème} grâce, d'une part à la concentration des actions, mais aussi à la meilleure préparation des propositions de financement (études et appels d'offres prêts). Ainsi, l'ensemble des ressources disponibles devrait être dépensé à la mi-2007.

La performance financière peut-être considérée comme bonne.

CRITERES II : PERFORMANCES SECTORIELLES ET MACROECONOMIQUES

Dans le secteur des transports, les performances peuvent être considérées comme acceptables en ce qui concerne la politique sectorielle comme bonse en ce qui concerne la réalisation de travaux. En effet, après une période de retard dans la mise en place des réformes sectorielles, un réel déblocage s'est opéré en 2003. Cependant cette appréciation se base sur des intentions politiques gouvernementales, mais il n'existe pas encore d'indicateurs permettant de juger réellement des politiques d'entretien routier. Un effort important devrait être fait en matière de planification des travaux et d'évaluation. Dans le secteur de la décentralisation et l'appui à la structuration de la puissance publique, le processus de décentralisation est vraiment mis en œuvre et fonctionne même si certains points doivent être améliorés, notamment en matière de recouvrement de l'impôt. Il devrait être complété par une déconcentration administrative : un plan en ce sens a été adopté en 2003. Les études ne permettent pas

²² Ce chiffre tient compte des projets routiers adoptés par le comité du FED de mars 2004.

encore de juger de l'impact en termes de réduction de la pauvreté, dans la mesure où il est difficile de dissocier l'effet décentralisation par rapport à celui des politiques nationales. Cependant, l'appropriation des réalisations par les communes permet une meilleure viabilité, durabilité des projets. La performance dans ce secteur peut donc être qualifiée de très bonne.

Concernant les aspects macroéconomiques et l'appui budgétaire. Une table ronde des bailleurs réunis à Genève en mars 2004 s'est globalement félicitée des performances du Mali. En particulier, on peut considérer que la performance est bonne pour ce qui est de la stabilité macroéconomique et adéquate pour la gestion des finances publiques et les dépenses des secteurs sociaux ainsi qu'en ce qui concerne les résultats en matière de réduction de la pauvreté. Ainsi la part du budget allouée à l'éducation est passée de 26% en 2000 à 30% en 2003, pour la santé elle est passée de 11 à 13%. Ces augmentations de dotations budgétaires se traduisent également en termes de résultats en particulier pour l'éducation où, par exemple le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 61% en 2001 à 67% en 2003. Les indicateurs de résultats sont encourageants et les efforts doivent être poursuivis afin qu'ils se traduisent enfin dans des indicateurs d'impact. Cependant, comme constaté lors de la table ronde de mars 2004, les besoins sont importants et s'ils ont été couverts pour 2004, la question se posera d'un renforcement de l'appui budgétaire pour les années suivantes.

En résumé, on peut considérer les performances dans le secteur des transports comme adéquates et dans les secteurs de la décentralisation et l'appui macroéconomique comme bonnes.

CONSIDERATIONS SPECIALES

Le Mali a été un des pays qui a signé son programme indicatif le plus tardivement, en mars 2003. Cependant, il a été en mesure d'engager des fonds au titre du 9^{ème} FED dès 2003 et 82% du programme indicatif devrait être engagé fin 2004. Cette performance est remarquable, d'autant que le Mali a dû supporter en 2003 les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire, sans toutefois que cela ne mette en péril ni l'équilibre social, ni économique, ni politique du pays. A cet égard, il faut rappeler l'exemple du Mali dans la sous-région en tant que modèle politique. Mais ce pays doit être soutenu, en raison de son extrême pauvreté d'une part, mais aussi des risques d'instabilité qui le menacent : la crise en Côte d'Ivoire a constitué un choc, une crise semblable dans un autre pays côtier frontalier pourrait le fragiliser grandement. De plus, le Nord du Mali demeure une zone sensible : la rébellion touareg fait certes partie du passé, mais des bandes armées de différentes obédiences et en particulier proches des islamistes algériens sont présentes dans la région : le renforcement du soutien de la Communauté est donc indispensable pour que l'État malien soit en mesure de faire face à ses obligations en matière de sécurité.

Proposition

Considérant, les performances financières et sectorielles du Mali et notamment, le fait qu'en 2005, le Mali aura engagé l'ensemble des ressources disponibles au titre de l'enveloppe A, et considérant également tant les besoins du pays, que ses capacités d'absorption et ses réalisations en matière de politiques sectorielles, il est proposé :

- ✓ **Maintenir la stratégie pays pour le Mali, comme stipulé dans la stratégie de coopération et le programme indicatif.**
- ✓ **Augmenter les fonds disponibles de l'enveloppe A de 80 M€ principalement pour les secteurs du renforcement de l'appui aux communes, de l'appui budgétaire, des infrastructures de transport et pour les programmes des secteurs hors concentration.**
- ✓ **Diminuer les fonds disponibles de l'enveloppe B de 30 M€**
- ✓ **Cette proposition comporte un transfert de 30 M€ de l'enveloppe B vers l'enveloppe A.**
- ✓ **Cette proposition représente une augmentation nette de 50 M€ du total des fonds attribués à la république du Mali.**

Annexes

LISTE DES ACRONYMES

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ADERE	Appui au Développement Régional
AFD	Agence française de développement
ANE	Acteurs Non Étatiques
ANICT	Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales
APER	Accord de partenariat économique régional
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BOAD	Banque Ouest africaine de développement
CCC	Centres de conseils communaux
CCN	Cellule de coordination nationale (décentralisation)
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CF	Convention de Financement
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CMDT	Compagnie malienne de développement du textile
CPAR	Country Procurement Assessment Review
CPS	Cellule de planification et de statistique
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCE	Délégation de la Commission européenne
DNB	Direction nationale du budget
DNP	Direction nationale de la planification
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
DNTP	Direction nationale des travaux publics
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fond d'équipement des Nations unies
FICT	Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indicateur de développement humain
IOTA	Institut Ophtalmologique Tropical d'Afrique
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
OCDE	Organisme de coopération pour le développement économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PACAD	Programme d'appui à la coordination d'actions de développement
PAM	Programme alimentaire mondial

PAS	Programme d'ajustement structurel
PASAOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes
PDI	Plan de Développement Institutionnel
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPM	Pharmacie populaire du Mali
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier-
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social
PSIC	Programme de soutien aux initiatives culturelles
RCI	République de Côte d'Ivoire
RONC	Rapport sur l'Observation des Normes et des Codes
SC	Stratégie de coopération
SNLP	Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance

Taux de change depuis le 1^{er} janvier 2002: 1 €= 655,957 FCFA

UTILISATION DES LIGNES BUDGETAIRES

B7-2000 Sécurité alimentaire. Parmi les 12 projets qui étaient en cours au début de l'année, deux projets ont cessé leurs activités en 2003, par fin de période d'exécution du contrat. Les actions menées concernaient le support des activités agropastorales dans les régions du Nord, la sécurisation de l'élevage, l'appui aux organisations paysannes, et la mise en place d'un système d'information hydraulique. Le Mali a été déclaré éligible mais pas prioritaire dans l'appel à propositions 2003.

B7-6000 Cofinancement ONG. Des 13 projets attribués avant 2000, seulement 3 étaient en cours en 2003 dont 1 a cessé ses activités en 2003. Des 3 projets approuvés en 2000, 1 a cessé ses activités en 2003 et les deux autres étaient en cours. Les 4 projets approuvés en 2001 et les 3 projets de la ligne 2002 sont en cours de réalisation. 2 projets ont été approuvés dans le cadre de l'appel 2003. Ils concernent l'amélioration du revenu des exploitations familiales agricoles par la valorisation de la pomme de terre dans la région de Sikasso et un programme d'appui aux communes par le renforcement des capacités locales et la réalisation d'infrastructures scolaires.

B7-6002 Coopération décentralisée. 1 seul projet de la ligne 2001 est en cours. Il concerne l'appui institutionnel à l'Assemblée Régionale de Kayes.

B7-6312. Santé reproductrice. Un projet d'appui à l'amélioration de la prise en charge de la santé de la reproduction des femmes du Nord du Mali a été signé en fin 2003. Sa mise en œuvre n'a pas encore commencé.

B7-702 EIHHRD. 2 projets étaient en cours en 2003. Le premier concernait la construction d'un bureau de prévention et de protection à Kidal, terminé fin 2002 mais pour lequel la réception provisoire a formulé des nombreuses réserves. La réception définitive était prévue pour le début 2004. Le deuxième est un projet destiné à soutenir la Société Civile dans la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest.

MATRICE DES DONATEURS

MALI	Commerce et développement	Appui aux politiques macro-économiques ayant un lien explicite avec les stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier les programmes sectoriels dans les domaines sociaux (santé et éducation)	Transports et infrastructures	Stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance et état de droit	Aide budgétaire
Commission européenne (FED) (décaissement moyen de +/- 50 M €/an PIN+PIR)	1998 - 2006 : 10,2 M€	1998 - 2006 : 15,3 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Santé • Culture 	1998 - 2006 : 187 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui programme sectoriel des transports (PST) • Énergie • Sysmin 	1998 - 2006 : 40,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Filière riz • Aide d'urgence • Désertification 	1998 - 2006 : 48,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux communes • Microréalisations 	1998 - 2006 : 61,36 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui budget et lutte contre la pauvreté
Pays Bas (décaissement moyen de 34,3 M€/an)		2001 - 2003 : 7,1 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PRODEC éducation de base + formation adultes 2001 - 2003 : 5,1 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PRODESS sur base négociations 		2001 - 2003 : 8,2 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au schéma secteur développement rural (recherche agricole riz - aménagement hydroagricole) 		2001 - 2003 : Moyenne de 0,3 M€/an non ciblés, mais respect du cadre macro FMI
Coopération française (54,9 M€ en 2001)	2001 : 0,6 M€ Appui au secteur privé	2001 : 12,1 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Santé : appui au PRODESS • Développement social • Éducation : appui au PRODEC, éducation de base, infrastructures et équipements • Formation professionnelle 	2001 : 8,2 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PST • Transport ferroviaire (chemin de fer Dakar - Bamako) • Infrastructures de base : assainissement, alimentation, eau potable • Infrastructures rurales : électrification • Contribution au barrage de Manantali : 6,8 M€ en 2001 non comptabilisés dans le montant global des décaissements en 2001 	2001 : 21,6 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au secteur rural • Projet de restructuration du marché céréalier • Aménagement hydroagricole (office du Niger) • Appui aux organisations paysannes, appui aux systèmes financiers décentralisés • Appui aux filières élevage, céréales, coton, fruits et légumes 	2001 : 9,4 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réforme des administrations financières • Appui aux collectivités territoriales (ANICT) • Assistance technique (Ministère des Finances, Justice) 	2001 : 7,9 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'ajustement technique
Coopération allemande GTZ / KFW (Décaissement moyen 22 M€/an)		1997 - 2003 : 21 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'éducation et à la santé • Assistance technique 	1997 - 2003 : 56 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Puits/forage • Adduction d'eau dans les localités où EDM n'est pas présent • Pistes et bacs • Énergie • Communications • Assistance technique 	1997 - 2003 : 52 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de la production agricole - filière riz • Mise en œuvre de la CCD / plan environnemental • Assistance technique 	1997 - 2003 : 30 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Engagement pour le financement de l'ANICT • Micro finance • Fédération des artisans • Assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> •

<p>Coopération bilatérale belge décaissement moyen de 5,56 M€/ an entre 1996 et 2000 et 7,3 M€ en 2000</p>	<p>2000 : 4 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt d'État à État pour Manantali - 2001 : 4,5 M€ • Prêt d'État à État pour Manantali (non inclus dans le chiffre de la colonne précédente) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1996 - 2002 : Soins santé primaires Kita (2 M€) et Yanfolila (1 M€) • 2001 - 2004 : PRODEC- (6,9 M€) pour constructions et équipements scolaires • 2002 - 2005 : PRODESS - 7,4 M€ dont la formulation est en cours • 2002 - 2005 : appui PNL Paludisme - 1,1 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • En formulation : petites infrastructures d'hydraulique villageoise sur GAO (prévu en 2003-2007) - 5,9 M€ • Appui au secteur ferroviaire (0,33 M€) 	<p>1996 - 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables : 0,75 M€ <p>1999 - 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection et multiplication zébu Azawak : 2,4 M€ <p>2000 - 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase préparatoire : 1 M€ <p>Prévu 2004 - 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase de mise en œuvre : 7,4 M€ <p>Prévu 2002- 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement ville de Sikasso : 1,1 M€ 	<p>2000 - 2002</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission nationale de récupération des armes légères (0,16 M€) et commissions locales (0,75 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui PRODEC et PRODESS sous forme d'aide budgétaire, les modalités restent à déterminer
<p>Coopération luxembourgeoise 3,8 M € en 2002</p>		<p>Alphabétisation et formation (district de Bamako) quartier de Lassa (0,8M€, quartier de Missabougou (2,2M€), Missira (0,33M€)</p>	<p>2001-2002 : 0,6 M€an</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adduction d'eau potable de Bamako (AEP) 	<p>1999 - 2003 : 3,4 M€an</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement, élevage dans la région de Kidal 		
<p>Coopération suédoise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au secteur privé 	<p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au secteur éducatif en complément de la participation néerlandaise (PRODEC) : 10,3 M€ • Appui au PRODESS • Appui aux efforts de lutte contre la pauvreté : 5,5 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydraulique 		<p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour les élections générales : 0,3 M€ Formation, observatoire national, sensibilisation et appui aux ONG 	<p>2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui budgétaire de 4,4 M€(protocole d'accord signé le 5 décembre 2001)

<p>Coopération italienne</p>		<p>2000-2004:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au Centre de médecine traditionnelle de Bandiagara et aux associations de thérapeutes traditionnels au Mali (ONG Terra Nuova) : 950.000 € <p>2002-2004:</p> <p>Appui au programme national de lutte contre le trafic de mineurs et de réinsertion des enfants expatriés en Cote d'Ivoire (à travers l'OIM) : 850.</p>		<p>2000-2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme pour la commercialisation des produits horticoles et fruitiers (ONG ISCOS) : 1.580.492 € <p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du réseau des organisations de base et des organisations paysannes dans le cadre de la lutte contre la désertification et la pauvreté (ROPPA) : 206.000 € (à travers la FAO) <p>2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution au programme de vivres contre travail du PAM : 500.000 € <p>2003-2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation et développement durable dans la zone Ramsar du lac Debo et de Walabo Debo, delta du fleuve Niger (ONG Terra Nuova) : 823.709 € • Appui aux organisations de base pour le développement intégré de la VII région (Gao et Menaka) ONG LVIA : 753.900 € <p>2004-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté au Sahel : 15.500.000 € pour quatre pays: Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger 		
<p>US Aid (Décaissement moyen de 37,8 M€an sous forme de subvention) - 10% aide directe au gouvernement - 30% contrat/ formation AT/privé - 60% ONG</p>	<p>2001 - 2002 : 6,1 M€an Aide à la production / transformation / commercialisation micro-finance</p>	<p>2001 - 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation de base (3,3 M€an) <p>2001 - 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins santé primaire (11,1 M€an) + Aide régionale Gao - Kidal 		<p>2001 – 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,9 M€: irrigation Office du Niger • 7,8 M€: Aide alimentaire (ONG Aficare) - Croissance économique durable – Environnement 	<p>2001 – 2002 : 2,8 M€ Appui à la bonne gouvernance via ONG</p>	<p>2001 – 2002 : 5,6 M€ d'aide budgétaire pour la santé, l'éducation, le développement rural et la communication</p>

<p>Canada (décaissement moyen de 6,4 M €/an), mais augmentation possible avec les projets en 2004</p>	<p>2002 - 2006 : 1,84 M€ Appui réseau caisse d'épargne et de crédit Nyesigiso</p>	<p>2002 - 2006 : • Fonds GED - Appui pour les femmes (1,33 M€) • Appui secteur éducation (10,4M €)</p>	<p>2002 - 2006 : 4,6 M€ • Centrale du barrage de Manantali</p>	<p>2002 - 2006 : 1,13 M€ PACCEM Soutien à la commercialisation des céréales au Mali 2002-2006 : RESA : réhabilitation environnementale et sécurité alimentaire</p>	<p>2002 - 2006 : • Appui à la mobilisation des recettes intérieures PAMORI-(4,5 M€) • Appui aux élections, (44,6 M€) • Appui au fonds d'infrastructures communales FIC - AGETIPE (3,4 M€) • Appui à l'administration de la justice (0,8 M€)</p>	
<p>PNUD (Décaissement moyen de l'ordre de 5,5 M€ /an pour 2001 et 2002)</p>	<p>2001 - 2003 Soutien à la capacité productive des groupes vulnérables: 1,3 M€ Plateforme multifonctionnelle pour la réduction de la pauvreté : 0,3 M €</p>	<p>2001-2002 : 1,7 M€ • Soutien au programme PRODEC</p>			<p>2001 - 2002 : • Appui : renforcement des capacités des pauvres (0,44 €) • Stratégie de développement Management +égalité genre (1,9 M€) • renforcement des capacités des acteurs + soutien aux communes de Tombouctou et Mopti (3,2 M€)</p>	
<p>PAM (31,2 M € pour la période 2003-2007) [1€ = 1,19 US\$]</p>		<p>2003-2007 : ○ Education : Appui à l'éducation de base (15,6 M €) ○ Santé : Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé (2,5 M €)</p>		<p>2003-2007 : ○ Programme de création d'actifs productifs, par VCT/VCF (9,4 M €) ○ Prévention et atténuation des catastrophes [SNS/PRMC] (3,4 M €)</p>	<p>2003-2007 ○ Appui à la stratégie nationale de la sécurité alimentaire [PRMC ; SAP ; OPAM] ○ Support à l'Institut Géographique du Mali par le développement d'un système de la gestion des informations [CIGMa] (0,2 M €)</p>	

<p>Banque mondiale (Décaissement moyen en prêts de 45,7 à 61 M€an)</p>	<p>1996 - 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance au secteur privé : 12M\$ <p>-développement du secteur financier: 21M\$ appui aux sources de croissance : 55M\$</p>	<p>1999 - 2004 :</p> <p>Appui à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle : 13,4M\$ - Apprentissage dans les écoles fondamentales: 3,8M\$ - Lutte contre la pauvreté : 21,5M\$ <ul style="list-style-type: none"> - Investissement secteur santé (PRODESS) : 40M\$ - Investissement secteur éducation (PISE) : 45M\$ <ul style="list-style-type: none"> - Centre de formation pour le développement: 2,5M\$ - Projet multi-sectoriel de lutte contre le SIDA (MAP) : 15M\$ 	<p>1997 - 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet énergie domestique : 6,2M\$ - Développement urbain (PDUD) : 80M\$ - Transport (PST) : 65M\$ - Sélingué : 27,3M\$ - Manantali : 17,1M\$ - Projet énergie domestique et accès aux services de base (PEDASB) : 35,7M\$ - Amélioration corridors de transports (PACT) : 48,7M\$ - Secteur minier : 6M\$ 	<p>1994 - 2005 :</p> <p>Projet national de recherche agricole (PNRA) : 20M\$</p> <p>Valorisation des produits agricoles (PAVCOPA) : 6M\$</p> <p>Promotion de l'irrigation privée (PIPI) : 4,2M\$</p> <p>Gestion des ressources naturelles (PGRN) : 20,4M\$</p> <p>Appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP) : 43,5M\$</p> <p>Infrastructures rurales (PNIR) : 115,1M\$</p> <p>Consolidation de l'Office du Niger (ON) : 48,8M\$,</p> <p>Vulgarisation agricole (PNVA) : 24,4M\$</p> <p>Appui aux communautés rurales (PACR) : 45M\$</p>		<p>Allègement dette PPTE renforcé de 966,7 M€ (soit valeur de 581,1 M€ sur 30 ans). Réduction dette de 65,5 M€pendant 10 ans et 30,5 M€pour les 10 années suivantes. A verser dans santé, eau, éducation, infrastructures rurales. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) : 80M\$, Programme d'ajustement structurel (SAC III) : 70M\$ et Don supplémentaire lié au SAC : 15M\$</p>
<p>Banque africaine de développement (Décaissement moyen de 24 M € an)</p>		<p>1999 - 2003 : 60 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'éducation / santé • Projet d'appui à la lutte pour la réduction de la pauvreté 	<p>1993 - 2002 : 69,2 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études et travaux routiers • Entretiens routiers 	<p>1992 - 2003 : 110 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études et travaux d'aménagement hydroagricoles • Projets de développement rural 	<p>1995 - 2002 : 3,8 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités des femmes 	

Le tableau suivant reprend les prévisions des décaissements des différents bailleurs de fonds pour les 3 années à venir: 2004-2005-2006.

	TAUX DE CHANGE	<i>Aide budgétaire non affectée</i>	<i>Développement Institutionnel et Gouvernance</i>	<i>Développement Humain Durable et accès aux services sociaux de base</i>	<i>Développement des Infrastructures et des secteurs productifs</i>	TOTAL EN MILLIONS EUROS
COMMISSION EUROPEENNE		87,6	29,8	63,1	171,9	352,4
BEI					56	56
PAYS BAS		10,5	2,5	62,3	15,4	90,7
COOPERATION FRANCAISE						198
ALLEMAGNE GTZ/KFW			7	33,7	30	70,7
COOPERATION BELGE	1 €= 655,957 CFA			14,2	8,5	22,7
COOPERATION LUXEMBOURGEOISE				15		15
SUEDE	1 €= 9,25	150				150
ITALIA				5		5
USAID			8,6	49,5	30,9	89
CANADA	1 €= 1,59 CA \$		15,2	50,3	17,5	83
PNUD	1 €= 1,21 US\$					0
PAM	1€= 1,19 US\$		0,2	12,5	6,3	19
BANQUE MONDIALE	1 €= 1,21 US\$	82,6		14,4	237,5	334,5
BAD	1,4 US	54,7	4,6	17,3	41,6	118,2
FIDA	1 €= 1,21 US\$		3,3	3,3	5,7	12,3
BID	1 €= 1,21 US\$		0,2	8,7	213,6	222,5
JAPON	1 €= 128,9 YEN	65				64,6
OMS	1 €= 1,21 US\$			9,9		9,9
BANQUE OUEST AFRICAINE	1 €= 655,957 CFA				114,3	114,3
FONDS KWEITIEN	1 €= 1,21 US\$				28,3	28,3
FONDS SAUDIEN	1 €= 1,21 US\$				19,2	19,2
TOTAL		450	71,4	359,2	996,7	2 075,30

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS**
- ANNEXE 2 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES – PIPELINE 9 FED ENV. A 2004-2007**
- ANNEXE 3 CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS 2004 - 2005**
- ANNEXE 4 MATRICE DES DONATEURS**
- ANNEXE 5 PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS**
- ANNEXE 6 SITUATION FINANCIERE DU 9^{EME} FED AU 31/12/2003**
- ANNEXE 7 SITUATION FINANCIERE DU 8^{EME} FED AU 31/12/2003**
- ANNEXE 8 SITUATION FINANCIERE DU 7^{EME} FED AU 31/12/2003**
- ANNEXE 9 SITUATION FINANCIERE DU 6^{EME} FED AU 31/12/2003**
- ANNEXE 10 EVALUATION DE LA PERFORMANCE FINANCIERE**
- ANNEXE 11 PROJETS DE LA BEI**
- ANNEXE 12 FICHES DE PROJET**
- ANNEXE 13 SITUATION DU COMMERCE UE-MALI**
- ANNEXE 14 L'EAU AU MALI**

Secteur 1 : APPUI MACROÉCONOMIQUE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	Indicateurs de Performance	Situation en 2002	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT REPRIS DANS LE CADRE DU CSLP							
<u>Réduire la pauvreté sous toutes ses formes</u> <ul style="list-style-type: none"> • Axe préalable : Une croissance accélérée et redistributive • Axe 1 : Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation • Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base Axe 3 : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs							
Objectifs nationaux long terme pour la lutte contre la pauvreté – Axe préalable : Croissance accélérée et redistributive et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base							
<u>Axe préalable du CSLP : croissance accélérée et redistributive</u> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance durable et équitable <u>Axe 2 du CSLP: Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pauvreté • Amélioration de l'espérance de vie • Amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance annuelle moyenne du PIB / capita assurant la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté • Réduction de l'incidence de la pauvreté de façon équilibrée et différenciée • Amélioration de l'indicateur IDH • Prolongation de l'espérance de vie • Amélioration sensible du taux de scolarisation et de l'accès aux soins de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • 9.7% • 63.8% • 164/173 • 50 ans • 64% enseignement 1^o cycle 	<ul style="list-style-type: none"> • 6.7 (tx de croissance actuelle - 1.1%) 	<ul style="list-style-type: none"> • 6.7% 	<ul style="list-style-type: none"> • 6.7% • 47.5% • 83% 	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement/FMI) • Enquête prioritaire sur le profil de la pauvreté (DNSI) • Rapport annuel sur le développement Humain (PNUD). Données DNSI en complément. • Statistiques des ministères de l'Éducation de base et de la Santé et données DNSI 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables • Cours des matières premières stables • Stabilité politique

Objectifs intervention CE dans le cadre des appuis budgétaires à la réduction de la pauvreté (ABRP)

(1) Maintien d'un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO

<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire (préparation budgétaire efficace, exécution des dépenses publiques prioritaires pour la lutte contre la pauvreté) 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des critères structurels Respect des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA Taux de réalisation des recettes budgétaires / aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> 103,4% 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Mémorandum de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement /FMI) et conclusions du conseil d'administration du FMI 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des engagements du gouvernement en matière de finances publiques
<ul style="list-style-type: none"> Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement et allocation effective des ressources PPTE aux secteurs prioritaires de base (sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes Taux d'exécution budgétaire des charges récurrentes du buget de la Santé Taux d'exécution de la ligne budgétaire spécifique « achat médicaments » 	<ul style="list-style-type: none"> 10,5% ND (obj: 100%) ND (obj: 100%) 	<ul style="list-style-type: none"> 10,8% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 11% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 12% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de surveillance multilatérale Directive de l'UEMOA sur la mise en œuvre du pacte de convergence (UEMOA) Budget national et circuit informatisé de la dépense (Direction nationale du budget et les directions administratives et financières – DAF Santé et Education) 	<ul style="list-style-type: none"> Cours des matières premières stables Volonté politique d'approfondir le processus d'intégration régionale
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du financement du secteur de la santé et de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes Part du budget de l'éducation de base dans le budget de l'éducation Taux d'exécution du budget de l'éducation de base /charges récurrentes Taux d'exécution des charges récurrentes de l'éducation Taux d'exécution de l'allocation à l'autorité routière 	<ul style="list-style-type: none"> 29,9% 57% ND (obj: 100%) ND (obj: 100%) ND (obj: 100%) 	<ul style="list-style-type: none"> 30% 57% 100% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 30,5% 57,5% 100% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 31,5% 60,8% 100% 100% 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Direction nationale du budget(DNB) 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté

(2) Amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté

SANTE

<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité (disponibilité de l'offre) Amélioration de l'accessibilité aux Médicaments essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de CSCOM fonctionnels disposant du paquet minimum d'activités) Taux de couverture vaccinale DTPC3 	<ul style="list-style-type: none"> 595 ND (obj : 63%) 	<ul style="list-style-type: none"> 620 65% 	<ul style="list-style-type: none"> 630 68% 	<ul style="list-style-type: none"> 650 75% 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des ressources humaines du ministère de la Santé et système national d'information sanitaire (SNIS)/ CPS Santé. Données du PEV - enquête de routine Enquêtes Données PPM et audits 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable Flux réguliers d'aide extérieure
--	---	---	--	--	--	---	--

EDUCATION

<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité (disponibilité de l'offre) 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de fonctionnalité des écoles primaires : ratio élèves/maître premier cycle Taux de scolarisation au (1^{er} cycle) Taux de scolarisation au primaire des filles Taux de redoublement 	<ul style="list-style-type: none"> 70 64% 49,1% ND (obj :20%) 	<ul style="list-style-type: none"> 67 67% 55% 18% 	<ul style="list-style-type: none"> 60 71% 58% 17% 	<ul style="list-style-type: none"> 50 83% 64% 15% 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation de base Direction des études et des programmes - carte scolaire Enquêtes / DNSI 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable Flux réguliers d'aide extérieure
---	--	---	---	---	---	--	--

Résultats

	<ul style="list-style-type: none"> Décassements des tranches fixes et variables 			<ul style="list-style-type: none"> 37M€ 	29M€	28,5M€	
--	--	--	--	--	------	--------	--

* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2003

Secteur 2 : DECENTRALISATION ET APPUI AUX STRUCTURES PUBLIQUES	Indicateurs de Performance Les programmes CE sont en phase d'identification. Le CSLP doit encore définir les indicateurs à utiliser	Etat en 2002 (et des années précédentes si information disponible)	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectifs 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
<p>• Objectifs nationaux long terme - Axe 1 du CSLP: Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</p>							
<p>Permettre un meilleur accès aux infrastructures sociales de base au travers de la poursuite de la réforme des structures de l'État (décentralisation et déconcentration)</p> <p>(*) Les collectivités territoriales sont un acteur majeur de la lutte contre la pauvreté au travers de la promotion d'une économie de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation aux élections communales (*) Taux de satisfaction des usagers de l'administration (*) % de ressource publique dépensée au niveau des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Inférieur à 40 % pour les différentes échéances depuis 1992 				<ul style="list-style-type: none"> Résultats électoraux Enquêtes terrains Ministère des Finances Budget 	<p>La participation électorale et le taux de recouvrement fiscal reflètent indirectement l'impact positif de la décentralisation sur la vie des citoyens</p>
<p>Objectifs intervention CE (**)</p>							
<p>Objectifs intervention CE 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité de financement des communes Capacité accrue de maîtrise d'ouvrage –technique et financière- des collectivités territoriales Amélioration de la fiscalité des CT Renforcement de l'encadrement et de l'appui des CT par la tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mobilisation des fonds de l'ANICT % de réalisation des plans d'investissement des collectivités territoriales Taux de recouvrement des taxes et impôts % d'investissement marchand 	<ul style="list-style-type: none"> En moyenne 85% mais avec une très forte variabilité régionale Entre 5 et 90 % Peu d'investissement marchand 			<p>Les fonds sont mobilisés à 90% dans l'ensemble du pays</p> <p>Les investissements prioritaires des plans sont réalisés</p> <p>Taux de recouvrement et assiette fiscale sains</p> <p>Législation respectée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des communes, ANICT Budget Ministère de tutelle 	<p>Les plans de développement des CT répondent correctement aux besoins de base et entraînent un accroissement de l'activité économique</p> <p>Les citoyens prennent conscience de l'utilité de payer les taxes et impôts.</p>

<p>Objectifs intervention CE 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à la réforme des structures publiques aux différents niveaux (déconcentration) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents qualifiés de l'État dans les services déconcentrés (h/f) Crédits de fonctionnement des services déconcentrés Moyens disponibles dans les services Distribution des ressources en fonction des besoins réels Transfert des tâches de l'administration centrale aux services déconcentrés Coopération entre administration déconcentrée et collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> 80% des fonctionnaires sont à Bamako Peu de services déconcentrés opérationnels, moyens très faibles 	<p>Elaboration d'un plan opérationnel budgétisé du Programme de Développement Institutionnel (PDI)</p>	<p>Mise en œuvre du plan opérationnel</p>	<p>Augmentation des fonctionnaires dans les services déconcentrés</p> <p>Moyens mieux répartis</p> <p>Services déconcentrés aptes à appuyer les CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de terrain Données recueillies auprès des DAF Budget national Document de stratégie du ministère Rapports des communes 	<ul style="list-style-type: none"> Désir politique de favoriser les postes déconcentrés Ressources financières globales suffisantes Analyse des besoins cohérente sur l'ensemble du territoire Présentation par le gouvernement d'un document de stratégie de la déconcentration administrative
<p>Résultats</p>		<p>Fin 2002, sur financement 8^{ème} FED, un dispositif d'appui technique et financier des CT est fonctionnel (1356 projets identifiés et financés de 10 millions FCFA en moyenne)</p>	<p>Programme de développement institutionnel (PDI) validé lors d'un séminaire en février 2003</p>	<p>Le dispositif d'appui au CT est reconduit sur financement du 9^{ème} FED</p> <p>La réforme de l'Etat est appuyée par un programme d'accompagnement</p>	<p>Les communes sont viabilisées avec une fiscalité durable.</p> <p>Les services déconcentrés de l'Etat sont fonctionnel et accompagnent le développement local</p>		

- (*) CSLP 2002, Les indicateurs de performance sont encore à préciser et à chiffrer dans le cadre du CSLP.

Secteur 3 : TRANSPORTS	Indicateurs de Performance	Situation en 2002 (et des années précédentes si information disponible)	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectifs 2005	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux long terme - Axe 3 du CSLP : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs							
<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'enclavement intérieur et extérieur du Mali 	<ul style="list-style-type: none"> Distances et temps d'accès des populations et productions aux destinations clés : chefs-lieux de régions - capitale Bamako - ports d'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> Restructuration de la Direction Nationale des Travaux Publics en Direction Nationale des Routes (DNR) en décembre 2002 Création de l'Autorité Routière en août 2000 et opérationnel depuis Juin 2002. Travaux d'entretien exécutés en 2002 : 30% en Régie et 33% par entreprises privés. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien routier : routes bitumées : 3024 km routes en terre : 5976 km exécution 100% à l'entreprise privée Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée. Démarrage PST2 	<ul style="list-style-type: none"> DNTP-BDR MICT Ministère du Plan 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique Stabilité économique
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts du transport 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts / km du voyageur en TC et de la tonne Coûts kilométriques de construction et d'entretien des infrastructures linéaires 	<ul style="list-style-type: none"> Bitumage l'axe routier vers le Sénégal : Bamako-Didiéni et Diéma-Kayes (450 km) 				<ul style="list-style-type: none"> MICT MEATEU (DNTP-BDR) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la stratégie nationale pour la réhabilitation, le renforcement et l'entretien des routes
<ul style="list-style-type: none"> Accroître la fluidité des échanges intérieurs et extérieurs Promouvoir la sécurité dans le transport des voyageurs et des marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des temps d'attente passés aux contrôles routiers et aux frontières par rapport aux temps totaux Nombre de blessés et de tués par modes et par an 					<ul style="list-style-type: none"> Transporteurs / Chargeurs UEMOA MICT Police de la route (gendarmerie) 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration et harmonisation des règles au niveau régional renforcées et respectées

Objectifs intervention CE							
<p>Objectifs intervention CE 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérennité du capital public investi dans les infrastructures routières • Privatisation des travaux d'entretien des routes (entretien courant, entretien périodique, et renouvellement de chaussées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la structure du réseau routier, ventilé en bon - moyen - mauvais états de surface • Volume des travaux et parts du volume des travaux réalisés à l'entreprise • Taux de couverture effective des besoins par les ressources de l'Autorité routière (RUR+ budget) 		<ul style="list-style-type: none"> • 80% • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • BDR (DBTP) et subdivisions des TP • Agence d'exécution des travaux d'entretien routier et autorité routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener à bien la révision et l'actualisation de la stratégie sectorielle • Renforcement de la gestion et du contrôle du fonds routier • Création d'Ageroute • Volonté politique d'appliquer les réformes déjà définies
<p>Objectifs intervention CE 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les échanges intra et inter-régionaux notamment l'accès aux services d'éducation et santé, ainsi qu'aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps total passé par les populations pour accéder aux chef-lieux de régions et à la capitale 					<ul style="list-style-type: none"> • MICT et BDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et harmonisation des règles au niveau régional
<p>Résultats</p>		<p><u>8^{ème} FED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe routier vers le Sénégal ;Bamako-Didiéni, Diéma-Kayes (450 km) en cours d'exécution 	<p><u>8^{ème} FED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation étude sur l'agence d'exécution des travaux d'entretien (Ageroute) • Finalisation tronçon Bamako-Didiéni sur 165 km • Démarrage des travaux de construction des routes Kayes-Kidira 95 km (axe Sénégal) et Naréna-Kourémalé 36 km (Axe vers Guinée) 	<p><u>8^{ème} FED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation tronçon routier Diéma-Kayes sur 285 km. • Finalisation du tronçon routier Naréna-Kourémalé sur 36 km. <p><u>9^{ème} FED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des travaux des 4 tronçons routiers : Diéma-Nioro /Kati-Kita, / Diéma-Didiéni • Démarrage des travaux sur l'axe : Gao-Labbazenga, 200 km 	<p><u>8^{ème} FED</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation tronçon routier Kayes-Kidira sur 95 km. <p><u>9^{ème} FED</u></p> <p>Avancement satisfaisant des chantiers routiers (objectif 65%)</p>	<p>Rapports bureaux surveillance</p>	

* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2003

Annexe 2

Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre des activités de coopération

Ligne budgétaire/ FED	2003												2004/2005				Lien avec les secteurs de concentration du PIN
	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	1er semestre	2ème semestre	3ème semestre	4ème semestre	
Désenclavement Gao Ansongo Frontière	IP/DFD											DFD	MC M(42) FA/Sol				Secteur concentration
Appui institutionnel (AT)									IP			DFD	M (6,5) FA/				Secteur concentration
Axe régional Nioro Diema					IP/DFD						MC	DFD	M (28,8) FA/Sol				Secteur concentration
Liaison intérieure Kati Kita					IP/DFD							DFD	MC M(13,2) FA/Sol				Secteur concentration
Axe régional Diema Didieni (reliquats 6-7ème FED)									IP			DFD	MC M(22,25) FA/Sol				Secteur concentration
Appui institutionnel aux régions (PACAD II - CIR)											IP		DFD	M(<8) FA- Sol			Secteur concentration
Renf. Coll Territoriales FICT Phase II													IP/DFD	MC/M(45) FA	Sol		Secteur concentration
Appui developpement institutionnelle (PADI)									DAG M (0,2)				IP/DFD	MC/M(17) FA	Sol		Secteur concentration
PAS 2003-2006 Programme d'Appui au CSLP											MC	M(100) Sol					secteurs sociaux
Appui Cellule de l'ON							IP	DFD				M(3)	FA - Sol				hors concentration
PSIC Promotion culture Malienne												IP	DFD	M(4,5) FA/Sol			hors concentration
Facilité de Coopération Technique													FA / Sol				
Soutien société civile												IP	DFD	M (7) FA / Sol			secteurs sociaux
Microréalisations													IP	DFD	M (6) FA /Sol		secteurs sociaux
Integration régionale (secteur privé)														IP	DFD	M (5) FA / Sol	hors concentration

IP= Envoi de la proposition d'identification
 DFD= Envoi du projet de Proposition de Financement au siège
 MC= Comité de Gestion/FED prévu
 M= Date prévu d'engagement (indiquer montant en Mio €)
 FA= Signature de la Convention de Financement
 Sol= Début de mise en oeuvre

NB: Pour ce qui concerne l'enveloppe B, le programme d'appui aux conséquences de la crise ivoirienne à été approuvé en décembre 2003 pour 32,9 Mio €.

Mali				FORECAST 2004						FORECAST 2005								
				1 st Semester		2 nd Semester		TOTAL		1 st Semester		2 nd Semester		TOTAL				
Title Project (Global Commitment)	Month 2004	Amount	RISK	indiv comm A	payments B	indiv comm C	payments D	indiv comm A+C	payments B+D	indiv comm A	payments B	indiv comm C	payments D	indiv comm A+C	payments B+D			
GRAND TOTAL (Tous programmes)				10,094,120	56,304,101	43,677,000	23,945,027	53,771,120	80,249,128	121,060,300	69,902,452	17,788,000	43,325,750	138,848,300	113,228,202			
TOTAL (Programmes en cours -7 et 8^{ème} FED)				9,187,120	55,990,101	17,484,000	16,816,027	26,671,120	72,806,128	11,811,300	40,818,452	4,186,000	13,861,750	15,997,300	54,680,202			
TOTAL 9^{ème} FED				907,000	314,000	26,193,000	7,129,000	27,100,000	7,443,000	109,249,000	29,084,000	13,602,000	29,464,000	122,851,000	58,548,000			
Programmes en cours (7 et 8 ^{ème} FED)				9,187,120	55,990,101	17,484,000	16,816,027	26,671,120	72,806,128	11,811,300	40,818,452	4,186,000	13,861,750	15,997,300	54,680,202			
Axe Régional Mali-Mauritanie Diéma Nioro 9 ACP MLI 12				Mars	70,750,000	1												
		Construction de la route Diéma - Nioro		0	0	22,000,000	5,500,000	22,000,000	5,500,000	0	4,000,000	0	4,000,000	0	8,000,000			
		Surveillance route Diéma - Nioro		0	0	1,500,000	300,000	1,500,000	300,000	0	300,000	0	300,000	0	600,000			
		Bitumage route Kati Kita		0	0	0	0	0	0	9,000,000	2,500,000	0	2,000,000	9,000,000	4,500,000			
		Surveillance route Kati - Kita		0	0	0	0	0	0	1,400,000	300,000	0	300,000	1,400,000	600,000			
		Bitumage route Didiéni - Diéma		0	0	0	0	0	0	15,000,000	4,000,000	0	3,500,000	15,000,000	7,500,000			
		Surveillance route Didiéni - Diéma		0	0	0	0	0	0	1,100,000	200,000	0	250,000	1,100,000	450,000			
		Appui institutionnel		0	0	200,000	70,000	200,000	70,000	2,500,000	500,000	0	500,000	2,500,000	1,000,000			
		Etudes nouveaux investissements		0	0	80,000	48,000	80,000	48,000	500,000	32,000	800,000	200,000	1,300,000	232,000			
Désenclavement Région II Gao Ansongo Frontière 9 ACP MLI 13				Mars	41,580,000	1												
		Construction route Gao-Ansongo-Labézenga		0	0	0	0	0	0	34,400,000	8,000,000	0	6,500,000	34,400,000	14,500,000			
		Surveillance route Gao-Ansongo-Labézenga		0	0	0	0	0	0	2,000,000	500,000	0	400,000	2,000,000	900,000			
Appui aux services de l'ON 9 ACP MLI 09				en cours	3,000,000	1	847,000	254,000	400,000	510,000	1,247,000	764,000	800,000	483,000	0	530,000	800,000	1,013,000
Technical Cooperation Facility (TCF) 9 ACP MLI 10				en cours	1,745,000	1	60,000	60,000	353,000	353,000	413,000	413,000	269,000	269,000	42,000	42,000	311,000	311,000
Appui institutionnel aux régions - ADERE				Septembre	8,000,000	1												

Annexe 3

Calendrier Indicatif Engagements-Paiements 2004-2005

		Matériel et equip.		0	0	200,000	50,000	200,000	50,000	0	130,000	0	0	0	130,000
		DP 1		0	0	200,000	70,000	200,000	70,000	0	50,000	0	50,000	0	100,000
		DP 2		0	0	0	0	0	0	0	0	200,000	70,000	200,000	70,000
		AT		0	0	1,000,000	150,000	1,000,000	150,000	0	120,000	0	120,000	0	240,000
		FICT		0	0	0	0	0	0	0	0	4,000,000	0	4,000,000	0
Projet de Soutien à la Politique Culturelle	Septembre	4,500,000	1	0	0	260,000	78,000	260,000	78,000	400,000	120,000	200,000	120,000	600,000	240,000
Soutien société civile	Novembre	7,000,000	2												
		Contrat ponctuel prép. 1 ^{er} Appel à propositions						0	0	80,000	80,000	0	0	80,000	80,000
		Contrat Cellule Gestion de Projets		0	0	0	0	0	0	500,000	100,000	0	80,000	500,000	180,000
		Appels à propositions (DP subventions)		0	0	0	0	0	0	3,000,000	600,000	0	1,000,000	3,000,000	1,600,000
		Contrat Audit continu		0	0	0	0	0	0	0	0	200,000	70,000	200,000	70,000
Appui au programme de développement institutionnel (PADI)	Novembre	17,000,000	2												
		Contrat AT		0	0	0	0	0	0	1,000,000	200,000	0	100,000	1,000,000	300,000
		Matériel et equip.		0	0	0	0	0	0	0	0	1,000,000	200,000	1,000,000	200,000
		Engag. SWAP		0	0	0	0	0	0	0	0	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000
		Audits		0	0	0	0	0	0	0	0	160,000	32,000	160,000	32,000
Enveloppe B Tranche add. Crise Ivoirienne ou autre			2												
Renf. Coll. Territ. ANICT/FICT (phase II)	Février 2005	45,000,000	2												
		FICT		0	0	0	0	0	0	35,000,000	6,000,000	0	3,000,000	35,000,000	9,000,000
		Dispositif Technique		0	0	0	0	0	0	0	0	2,000,000	300,000	2,000,000	300,000
Appui Secteur Privé	Juin 2005	5,000,000	2	0	0	0	0	0	0	1,300,000	400,000	0	600,000	1,300,000	1,000,000
Programme Micro-Réalisations PMR V	Février 2005	6,000,000	2	0	0	0	0	0	0	1,000,000	200,000	0	200,000	1,000,000	400,000

Annexe 4 - Matrice des donateurs

MALI	Commerce et développement	Appui aux politiques macro-économiques ayant un lien explicite avec les stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier les programmes sectoriels dans les domaines sociaux (santé et éducation)	Transports et infrastructures	Stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance et état de droit	Aide budgétaire
Commission européenne (FED) (décaissement moyen de +/- 50 M €an PIN+PIR)	1998 - 2006 : 10,2 M€	1998 - 2006 : 15,3 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Santé • Culture 	1998 - 2006 : 187 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui programme sectoriel des transports (PST) • Énergie • Sysmin 	1998 - 2006 : 40,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Filière riz • Aide d'urgence • Désertification 	1998 - 2006 : 48,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux communes • Microréalisations 	1998 - 2006 : 61,36 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui budget et lutte contre la pauvreté
Pays Bas (décaissement moyen de 34,3 M€an)		2004 - 2007 : 16,7 M€an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PRODEC éducation de base + formation adultes 2004 - 2007 : 4 M€an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PRODESS sur base négociations 		2004-2007 5,1 M€an <ul style="list-style-type: none"> • Appui au schéma secteur développement rural (recherche agricole riz - aménagement hydroagricole, organisations paysannes, gestion durable de ressources naturelles (eau)) • Appui à la gestion du bassin du fleuve Niger 	2004-2007 Appui au programme de décentralisation 1,5 million an Appui au Prodej 0,3 million/an	2004 - 2007 : Moyenne de 3,5 M€an non ciblés, mais respect du cadre macro FMI
Coopération française (54,9 €en 2001)	2001 : 0,6 M€ Appui au secteur privé	2001 : 12,1 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Santé : appui au PRODESS • Développement social • Éducation : appui au PRODEC, éducation de base, infrastructures et équipements • Formation professionnelle 	2001 : 8,2 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PST • Transport ferroviaire (chemin de fer Dakar - Bamako) • Infrastructures de base : assainissement, alimentation, eau potable • Infrastructures rurales : électrification • Contribution au barrage de Manantali : 6,8 M€en 2001 non comptabilisés dans le montant global des décaissements en 2001 	2001 : 21,6 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au secteur rural • Projet de restructuration du marché céréalier • Aménagement hydroagricole (office du Niger) • Appui aux organisations paysannes, appui aux systèmes financiers décentralisés • Appui aux filières élevage, céréales, coton, fruits et légumes 	2001 : 9,4 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réforme des administrations financières • Appui aux collectivités territoriales (ANICT) • Assistance technique (Ministère des Finances, Justice) 	2001 : 7,9 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'ajustement • Assistance technique

Coopération allemande GTZ / KFW (Décaissement moyen 22 M€/an)		1997 – 2003 : 21M€ <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'éducation et à la santé • Assistance technique 	1997 - 2003 : 56 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Puits/forage • Adduction d'eau dans les localités où EDM n'est pas présent • Pistes et bacs • Énergie • Communications • Assistance technique 	1997 - 2003 : 52 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de la production agricole – filière riz • Mise en œuvre de la CCD / plan environnemental • Assistance technique 	1997 - 2003 : 30M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Engagement pour le financement de l'ANICT • Micro finance • Fédération des artisans • Assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> •
Coopération bilatérale belge décaissement moyen de 5,56 M€ / an entre 1996 et 2000 et 7,3 M€ en 2000	2000 : 4 M€ <ul style="list-style-type: none"> • Prêt d'État à État pour Manantali - 2001 : 4,5 M€ • Prêt d'État à État pour Manantali (non inclus dans le chiffre de la colonne précédente) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1996 - 2002 : Soins santé primaires Kita (2 M€) et Yanfolila (1 M€) • 2001 - 2004 : PRODEC- (6,9 M€) pour constructions et équipements scolaires • 2002 - 2005 : PRODESS - 7,4 M€ dont la formulation est en cours • 2002 - 2005 : appui PNL Paludisme - 1,1 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • En formulation : petites infrastructures d'hydraulique villageoise sur GAO (prévu en 2003-2007) - 5,9 M€ • Appui au secteur ferroviaire (0,33 M€) 	1996 - 2002 : <ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables : 0,75 M€ 1999 - 2004 <ul style="list-style-type: none"> • Sélection et multiplication zébu Azawak : 2,4 M€ 2000 – 2004 : <ul style="list-style-type: none"> • Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase préparatoire : 1 M€ Prévu 2004 - 2007 : <ul style="list-style-type: none"> • Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase de mise en œuvre : 7,4 M€ Prévu 2002- 2003 : <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement ville de Sikasso : 1,1 M€ 	2000 - 2002 <ul style="list-style-type: none"> • Commission nationale de récupération des armes légères (0,16 M€) et commissions locales (0,75 M€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui PRODEC et PRODESS sous forme d'aide budgétaire, les modalités restent à déterminer
Coopération luxembourgeoise 3,8 M € en 2002		Alphabétisation et formation (district de Bamako) quartier de Lassa (0,8M€), quartier de Missabougou (2,2M€), Missira (0,33M€)	2001-2002 : 0,6 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Adduction d'eau potable de Bamako (AEP) 	1999 - 2003 : 3,4 M€/an <ul style="list-style-type: none"> • Environnement, élevage dans la région de Kidal 		
Coopération suédoise	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au secteur privé 	2002 : <ul style="list-style-type: none"> • Appui au secteur éducatif en complément de la participation néerlandaise (PRODEC) : 10,3 M€ • Appui au PRODESS • Appui aux efforts de lutte contre la pauvreté : 5,5 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydraulique 		2002 : <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour les élections générales : 0,3 M€ • Formation, observatoire national, sensibilisation et appui aux ONG 	2001 : <ul style="list-style-type: none"> • Appui budgétaire de 4,4 M€(protocole d'accord signé le 5 décembre 2001)

<p>US Aid (Décaissement moyen de 37,8 M€an sous forme de subvention) - 10% aide directe au gouvernement - 30% contrat/ formation AT/privé - 60% ONG</p>	<p>2001 - 2002 : 6,1 M€an Aide à la production / transformation / commercialisation micro-finance</p>	<p>2001 - 2002 : • Éducation de base (3,3 M€an) 2001 - 2002 : • Accès aux soins santé primaire (11,1 M€an) + Aide régionale Gao – Kidal 2003 : • Education primaire de qualité (6,2 M€an) • Services Santé à grand impact (11,8 M€an)</p>		<p>2001 – 2002 : • 0,9 M€: irrigation Office du Niger • 7,8 M€: Aide alimentaire (ONG Aficare) - Croissance économique durable – Environnement 2003 : • 11,3 M€: Croissance Economique accélérée</p>	<p>2001 – 2002 : 2,8 M€ Appui à la bonne gouvernance via ONG 2003 : • 4,4 M€: Co-gouvernance à travers la décentralisation</p>	<p>2001 – 2002 : 5,6 M€d'aide budgétaire pour la santé, l'éducation, le développement rural et la communication 2003 : 1,71 M€d'aide budgétaire pour la santé et l'éducation</p>
<p>Canada (décaissement moyen de 6,4 M €an), mais augmentation possible avec les projets en 2004</p>	<p>2002 - 2006 : 1,84 M€ Appui réseau caisse d'épargne et de crédit Nyesigiso</p>	<p>2002 - 2006 : • Fonds GED - Appui pour les femmes (1,33 M€) • Appui secteur éducation (10,4M €)</p>	<p>2002 - 2006 : 4,6 M€ • Centrale du barrage de Manantali</p>	<p>2002 - 2006 : 1,13 M€ PACCEM Soutien à la commercialisation des céréales au Mali 2002-2006 : RESA : réhabilitation environnementale et sécurité alimentaire</p>	<p>2002 – 2006 : • Appui à la mobilisation des recettes intérieures PAMORI-(4,5 M€) • Appui aux élections, (44,6 M€) • Appui au fonds d'infrastructures communales FIC - AGETIPE (3,4 M€) • Appui à l'administration de la justice (0,8 M€)</p>	
<p>PNUD (Décaissement moyen de l'ordre de 5,5 M€ /an pour 2001 et 2002)</p>	<p>2001 – 2003 Soutien à la capacité productive des groupes vulnérables: 1,3 M€ Plateforme multifonctionnelle pour la réduction de la pauvreté : 0,3 M €</p>	<p>2001-2002 : 1,7 M€ • Soutien au programme PRODEC</p>			<p>2001 - 2002 : • Appui : renforcement des capacité des pauvres (0,44 €) • Stratégie de développement Management +égalité genre (1,9 M€) • renforcement des capacités des acteurs + soutien aux communes de Tombouctou et Mopti (3,2 M€)</p>	

<p>PAM (31,2 M € pour la période 2003-2007)</p> <p>[1€ = 1,19 US\$]</p>		<p>2003-2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Education : Appui à l'éducation de base (15,6 M €) o Santé : Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé (2,5 M €) 		<p>2003-2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Programme de création d'actifs productifs, par VCT/VCF (9,4 M €) o Prévention et atténuation des catastrophes [SNS/PRMC] (3,4 M €) 	<p>2003-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> o Appui à la stratégie nationale de la sécurité alimentaire [PRMC ; SAP ; OPAM] o Support à l'Institut Géographique du Mali par le développement d'un système de la gestion des informations [CIGMa] (0,2 M €) 	
<p>Banque mondiale (Décaissement moyen en prêts de 45,7 à 61 M€/an)</p>	<p>1996 - 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance au secteur privé : 12M\$ <p>-développement du secteur financier: 21M\$ appui aux sources de croissance : 55M\$</p>	<p>1999 - 2004 :</p> <p>Appui à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle : 13,4M\$ - Apprentissage dans les écoles fondamentales: 3,8M\$ - Lutte contre la pauvreté : 21,5M\$ <ul style="list-style-type: none"> - Investissement secteur santé (PRODESS) : 40M\$ - Investissement secteur éducation (PISE) : 45M\$ - Centre de formation pour le développement: 2,5M\$ - Projet multi-sectoriel de lutte contre le SIDA (MAP) : 15M\$ 	<p>1997 - 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet énergie domestique : 6,2M\$ - Développement urbain (PDUD) : 80M\$ - Transport (PST) : 65M\$ - Sélingué : 27,3M\$ - Manantali : 17,1M\$ - Projet énergie domestique et accès aux services de base (PEDASB) : 35,7M\$ - Amélioration corridors de transports (PACT) : 48,7M\$ - Secteur minier : 6M\$ 	<p>1994 - 2005 :</p> <p>Projet national de recherche agricole (PNRA) : 20M\$ Valorisation des produits agricoles (PAVCOPA) : 6M\$ Promotion de l'irrigation privée (PIPI) : 4,2M\$ Gestion des ressources naturelles (PGRN) : 20,4M\$ Appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP) : 43,5M\$ Infrastructures rurales (PNIR) : 115,1M\$ Consolidation de l'Office du Niger (ON) : 48,8M\$, Vulgarisation agricole (PNVA) : 24,4M\$ Appui aux communautés rurales (PACR) : 45M\$</p>		<p>Allègement dette PPTE renforcé de 966,7 M€(soit valeur de 581,1 M€sur 30 ans). Réduction dette de 65,5 M€ pendant 10 ans et 30,5 M€ pour les 10 années suivantes. A verser dans santé, eau, éducation, infrastructures rurales. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) : 80M\$, Programme d'ajustement structurel (SAC III) : 70M\$ et Don supplémentaire lié au SAC : 15M\$</p>
<p>Banque africaine de développement (Décaissement moyen de 24 M € an)</p>		<p>1999 - 2003 : 60 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'éducation / santé • Projet d'appui à la lutte pour la réduction de la pauvreté 	<p>1993 - 2002 : 69,2 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études et travaux routiers • Entretien routiers 	<p>1992 - 2003 : 110 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études et travaux d'aménagement hydroagricoles • Projets de développement rural 	<p>1995 - 2002 : 3,8 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités des femmes 	

Le tableau suivant reprend les prévisions des décaissements des différents bailleurs de fonds pour les 3 années à venir: 2004-2005-2006.

	TAUX DE CHANGE	<i>Aide budgétaire non affectée</i>	<i>Développement Institutionnel et Gouvernance</i>	<i>Développement Humain Durable et accès aux services sociaux de base</i>	<i>Développement des Infrastructures et des secteurs productifs</i>	TOTAL EN MILLIONS EUROS
COMMISSION EUROPEENNE		87,6	29,8	63,1	171,9	352,4
BEI					56	56
PAYS BAS		10,5	2,5	62,3	15,4	90,7
COOPERATION FRANCAISE						198
ALLEMAGNE GTZ/KFW			7	33,7	30	70,7
COOPERATION BELGE	1 €= 655,957 CFA			14,2	8,5	22,7
COOPERATION LUXEMBOURGEOISE				15		15
SUEDE	1 €= 9,15	16,4	5,5	16		37,9
ITALIA				5		5
USAID	1 €= 1,21 US\$		12,24	47,2	31,35	90,79
CANADA	1 €= 1,59 CA \$		15,2	50,3	17,5	83
PNUD	1 €= 1,21 US\$					0
PAM	1€= 1,19 US\$		0,2	12,5	6,3	19
BANQUE MONDIALE	1 €= 1,21 US\$	82,6		14,4	237,5	334,5
BAD	1,4 US	54,7	4,6	17,3	41,6	118,2
FIDA	1 €= 1,21 US\$		3,3	3,3	5,7	12,3
BID	1 €= 1,21 US\$		0,2	8,7	213,6	222,5
JAPON	1 €= 128,9 YEN	65				65
OMS	1 €= 1,21 US\$			9,9		9,9
BANQUE OUEST AFRICAINE	1 €= 655,957 CFA				114,3	114,3
FONDS KWEITIEN	1 €= 1,21 US\$				28,3	28,3
FONDS SAUDIEN	1 €= 1,21 US\$				19,2	19,2
TOTAL		316,8	80,54	372,9	997,15	1.965,39

Annexe 5

PROFIL ENVIRONNEMENTALE DU PAYS

1. Eléments de problématique

L'économie malienne dépend fortement du secteur agricole qui contribue à près de 50 % du PIB et à plus de 60 % des recettes d'exportation (coton, bétail et céréales). 80 % des maliens tirent directement leur alimentation et leurs revenus de l'agriculture. Or les trois-quarts de la superficie totale du Mali sont en zones saharienne et sahélienne. Avec une économie basée principalement sur l'agriculture, le Mali est un pays largement tributaire des conditions climatiques.

Désertification et ressources forestières

Depuis les années soixante-dix et l'instauration d'un climat plus aride, les écosystèmes se sont fragilisés favorisant la progression de la désertification notamment dans les régions du Nord. La dégradation des ressources naturelles se caractérise par une réduction du potentiel de production agricole et une forte pression sur les ressources forestières. La désertification est plus manifeste dans les zones en marge du Sahara où l'érosion éolienne met en mouvement vers le sud les cordons de dunes de l'Azaouad et provoque l'ensablement du fleuve Niger, des zones agricoles de sa vallée, des agglomérations et des axes de communications de la région. C'est le cas, entre autres, du système des lacs Faguibine, Télé et Oro dont la survie est particulièrement menacée par l'ensablement des chenaux d'alimentation et la baisse du régime des eaux.

L'énergie consommée par les ménages maliens pèse pour près de 85 % dans le bilan énergétique national et provient quasi exclusivement de sources traditionnelles (bois de feu principalement). Le prélèvement de bois pour la consommation urbaine est un facteur de surexploitation du patrimoine forestier notamment dans les régions les plus septentrionales. Dans le Nord en effet, la croissance démographique, renforcée par le phénomène récent de sédentarisation des populations nomades et la pression consécutive sur les ressources naturelles, ont conduit localement à la rupture des équilibres entre les prélèvements sur le milieu et sa régénération dans un rayon de plus en plus important autour des agglomérations. Plus globalement, le développement des énergies nouvelles et renouvelables devient une priorité pour le Mali.

Ressources en eaux de surface

Partant de la pollution ponctuelle de ces ressources et de leur diminution liée à la baisse du régime pluviométrique, l'enjeu auquel devront faire face le Mali et ses voisins riverains des bassins du Niger et du Sénégal sera le partage équitable et la protection, par une gestion cohérente de la ressource au niveau régional au profit des activités humaines et de l'environnement. En effet, si globalement le Mali dispose encore de ressources en eaux de surfaces importantes, leur répartition est inégale et elles font l'objet d'une utilisation croissante.

C'est pour cela que, par le passé, les grands projets de construction de barrages (électricité, irrigation...) ont été accompagnés par la création d'instances régionales de contrôle et de gestion de ces ressources. Ces instances sont restées cependant peu actives et ce n'est que depuis récemment, avec la multiplication des projets d'aménagement des fleuves, qu'on peut constater une réelle volonté de doter ces instances régionales d'un pouvoir accru. C'est ainsi que, parmi certaines initiatives récentes, on peut compter la revitalisation de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger, basée à Niamey, et la création de l'Agence malienne du Bassin du Fleuve Niger.

Faune

Bien que la densité de la population reste faible au Mali (9.42 habitants/km), les maliens ont une forte tradition de la chasse. L'absence de contrôles efficaces sur la chasse et la consommation/vente de son produit font que pratiquement toute la grande faune a aujourd'hui disparu du Mali. Malgré cela, le Mali dispose encore de quelques zones naturelles relativement préservées de l'influence de l'homme.

Parmi ces zones on peut citer la réserve de faune d'Ansongho-Ménaka qui abrite des populations résiduelles d'addax et d'oryx, le Gourma qui abrite une population d'éléphants estimé entre 400 et 700 individus qui se déplacent selon un rythme saisonnier entre le Burkina Faso et la Mali, le delta intérieur du Niger pour les oiseaux aquatiques et d'autres sites RAMSAR à travers le pays, les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents qui abritent encore des populations d'hippopotames, de crocodiles et surtout de Lamantins, la zone de la boucle du Baoulé et surtout la zone le long de la frontière guinéenne qui abrite la plus grande population de chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest (à cheval sur le Sénégal, la Guinée et la Mali) et une population résiduelle d'élans de Derby.

Ces zones recèlent encore un grand potentiel environnemental, scientifique et touristique et méritent d'être valorisées. Par ailleurs, d'autres zones, encore moins connues mériteraient d'être pris en compte.

Pollution

Concernant la pollution urbaine et dans une moindre mesure rurale, on ne dispose pas de données permettant de quantifier le phénomène. Le niveau de pollution devient cependant préoccupant et concerne notamment la pollution atmosphérique en milieu urbain par les émissions des moteurs à combustion, des foyers et de l'industrie, la pollution des ressources en eau par un manque d'assainissement et la pollution du fleuve par les eaux usées (industriels et humains). Comme conséquences directes on peut citer, en-dehors des gênes occasionnées, une augmentation des maladies respiratoires (asthme...), des maladies hydriques et des autres parasitoses.

Décentralisation

L'avènement de la décentralisation, appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds, permettra d'envisager la protection de l'environnement et des ressources naturelles sous un angle nouveau et de faire des collectivités territoriales, ainsi que des mouvements associatifs villageois et professionnels, des axes majeurs des interventions en matière de protection de l'environnement.

2. La politique environnementale malienne

En s'engageant à Rio en 1992 sur l'Agenda 21 et en signant puis ratifiant en 1995 la convention des Nations unies sur la Lutte contre la désertification (CCD), le Mali a placé cette lutte parmi ses préoccupations majeures et a clairement manifesté sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses politiques macro-économiques, transversales et sectorielles. Pour concrétiser cette volonté, le gouvernement malien a adopté en 1998 le Plan national d'action environnementale (PNAE) ainsi que neuf programmes d'actions nationaux conformément à la convention contre la désertification (PAN-CID). Cet ensemble qui constitue la politique nationale de protection de l'Environnement (PNPE) est le fruit d'une large concertation des partenaires aux différents niveaux national, régional et local. Il concerne à la fois l'environnement rural, le milieu urbain et les institutions chargées de la gestion des problèmes environnementaux. Sa mise en oeuvre doit s'effectuer à travers les collectivités décentralisées qui sont appelées désormais à prendre en charge leur patrimoine notamment dans le domaine des ressources naturelles (voir note sur la décentralisation).

En mai 1999, le ministère de l'Environnement a organisé une table ronde des bailleurs de fonds au cours de laquelle il a présenté un programme d'actions prioritaires. Parmi ces actions figurent la préservation et la gestion durable des ressources naturelles et la maîtrise des ressources en eau, la maîtrise énergétique, l'éducation et l'information environnementale, le suivi des conventions internationales. A cette occasion, le gouvernement a créé la Commission paritaire pour le financement de l'Environnement qui regroupe le gouvernement et les bailleurs de fonds.

La politique malienne de l'énergie vise l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie à un moindre coût dans une perspective à long terme. Un des axes fondamentaux de cette politique est la sauvegarde des ressources forestières par une exploitation soutenable au profit des populations locales. L'importance économique de la production et de la commercialisation du bois et du charbon de bois et les risques d'une surexploitation du patrimoine forestier ont conduit les pouvoirs publics à opter pour une approche globale et coordonnée entre l'action énergétique et l'action forestière. C'est dans ce cadre qu'a été conçue la stratégie nationale pour l'énergie domestique (SED) dont la première phase a été lancée en 1996 et qui répond à deux objectifs, 1) améliorer l'accès à l'énergie domestique et son utilisation et 2) rendre les modes d'approvisionnement en combustibles ligneux porteurs de développement sans préjudices pour l'environnement à travers la gestion rationnelle des ressources forestières par les communautés rurales. Plusieurs bailleurs de fonds sont impliqués dans la SED (FEM, Pays-Bas, France, Allemagne, Suisse, Banque mondiale) soit au niveau national soit pour la mise en oeuvre de volets régionaux. L'évaluation de cette première phase, et notamment du volet offre (gestion des ressources en bois), a malheureusement donné des résultats peu satisfaisants liés à une mauvaise connaissance du potentiel existant en bois, une gestion, un suivi et un contrôle peu efficaces des marchés ruraux de bois. La nouvelle phase de la mise en oeuvre de la SED n'est, pour le moment, appuyée que par la banque mondiale et met l'accent sur l'électrification rurale. Le démarrage de cette phase avait été lié à la création de l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification, l'AMADERE.

Le Mali a entrepris la refonte de son système éducatif à travers le Programme décennal de développement de l'Education et de la Culture (PRODEC) qui a pour finalité l'amélioration de la qualité et de la capacité technique du système éducatif malien. Le PRODEC a identifié l'éducation environnementale comme une innovation majeure pour l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Conscient d'une utilisation sans cesse accrue du fleuve (barrages hydroélectriques, périmètres rizicoles, adductions et effluents urbains, pêche, transport fluvial, etc.) et de la nécessité croissante d'une gestion concertée d'une ressource en

eau de moins en moins abondante, le gouvernement malien a créé récemment l'Agence de bassin du fleuve Niger qui est appelée à devenir rapidement un outil d'observation, de concertation et de décision.

L'ensablement au Nord fait planer la menace d'une disparition de vastes zones de pâturage qui sont vitales pour l'économie de la région et pour la survie des populations nomades. Les phénomènes décrits précédemment sont particulièrement présents dans la basse vallée du fleuve Niger où se concentre la majeure partie de la population des régions Nord. Au début des années 90, les régions du Nord Mali ont été le théâtre d'affrontements armés qui ont entraîné un blocage du processus de développement et un ralentissement dans la lutte contre la désertification. Avec le retour de la paix, la priorité doit être donnée à la fois aux actions permettant d'enclencher le développement économique et social et de préserver les ressources naturelles encore largement à la base de ce développement.

Conscients de la valeur environnementale et touristique des poches de survie des grands mammifères africains et notamment des éléphants et des chimpanzés, le gouvernement malien multiplie les interventions en matière d'une protection plus stricte de ces zones et d'un contrôle plus performant de leur exploitation.

3. Les programmes FED

Le FED accompagne depuis des longues années la Mali dans ses efforts de protection et de gestion rationnelle de son environnement et des ressources naturelles. Parmi les efforts du passé on peut compter des interventions en matière de gestion et d'exploitation des ressources en eau, piscicoles, fauniques, pastorales et forestières, d'éducation environnementale, de promotion d'énergies renouvelables, d'assainissement urbain et surtout de lutte contre la désertification.

C'est cette dernière qui a vu s'octroyer les moyens les plus importants afin de faire face à l'avancée du désert dans les régions de Tombouctou et de Gao. C'est ainsi que le FED y a consacré, depuis plus de dix ans, une part importante de son aide (plus de 8 millions d'Euro) à la protection des infrastructures, de l'habitat, des ressources naturelles et de l'environnement, notamment fluvial. Parmi des résultats quantitatifs et qualitatifs remarquables on peut citer notamment la création de la ceinture verte de Tombouctou, la régénération des pâturages, la multiplication des plantations d'eucalyptus et le retour de la petite faune et de certains insectes, notamment des abeilles, qui avaient disparus de ces régions.

Les programmes environnementaux du 8^{ème} FED

Les programmes environnementaux du 8^{ème} FED s'inscrivent directement dans le cadre du programme d'actions prioritaires, et concernent :

- le programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification (14 millions d'Euro): Ce programme tout en se consacrant essentiellement à la poursuite des mesures de lutte contre l'ensablement entreprises depuis plus de dix ans dans le Nord du Mali, fait le lien avec la Stratégie Energie Domestique, SED, et l'Education Environnementale. Il concerne le delta intérieur et la boucle du Niger (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} Régions) et porte sur la protection et la mise en valeur raisonnée et durable des ressources naturelles dans une perspective de développement. En conséquence, le programme comprend trois volets qui sont la poursuite et l'extension des actions de lutte contre l'ensablement selon une stratégie d'intervention régionale s'appuyant sur les collectivités locales et couplée avec des actions de promotion de filières économiques (bois, fruits et légumes, fourrage, etc.), l'extension du programme national de Stratégie Energie Domestique au Nord du Mali avec l'exploitation raisonnée et durable des ressources ligneuses à proximité des principales agglomérations et la poursuite et la généralisation des actions dans le domaine de l'éducation environnementale à travers la formation des enseignants, l'introduction de l'éducation environnementale dans les programmes et les manuels des cycles primaires, secondaires et supérieurs de l'enseignement au Mali, des campagnes d'information et des appuis institutionnels.

Plus spécifiquement, par rapport à la mise en oeuvre de la SED, qui est une action complémentaire primordiale pour la réussite des actions de lutte contre l'ensablement et concerne une part importante des ressources du programme (4 millions d'Euro), et étant donné les problèmes constatés dans la mise en oeuvre de la SED, phase I (c.f. **2. La politique environnementale malienne**), les interventions porteront sur la connaissance exacte du potentiel en bois des massifs naturels et des plantations, l'élaboration des plans d'approvisionnement des villes et le développement des ressources en bois des plantations en mettant l'accent sur la protection des massifs naturels qui ont un rôle important en matière d'atténuation des phénomènes d'ensablement et de désertification. Afin de garantir une meilleure appropriation des plans d'aménagement et d'exploitation des ressources en bois par les populations, l'accent est d'avantage mis sur la préparation à leur rôle des collectivités territoriales qui, dans le contexte de la décentralisation sont compétents pour la gestion des ressources naturelles, et des associations professionnelles. Une attention spécifique est également donnée aux revenus du bois au profit des collectivités (taxes sur la vente du bois), au contrôle de l'exploitation qui sera effectué par les Services de la Conservation de la Nature en lien avec les Collectivités territoriales, à la promotion de ressources énergétiques alternatives, respectivement de techniques économiques de

combustion du bois (fours améliorées, carbonisation) en collaboration avec l'AMADERE, aux plantations d'autres essences et à la restauration des forêts naturelles.

- le programme AGIR, qui vise la gestion intentionnelle des ressources naturelles et la protection de la grande faune africaine dans la zone se situant le long de la frontière africaine avec, à terme la mise en place d'une aire protégée et la valorisation durable des richesses naturelles de cette zone. Pour rappel, cette zone abrite la plus grande population de chimpanzés et la dernière zone de présence d'élands de Derby de l'Afrique de l'Ouest

Ces programmes s'appuient sur de nombreuses expériences antérieures et notamment sur des acquis des programmes financés antérieurement par la Communauté européenne. Conformément à la politique nationale appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds, ils font de la décentralisation et du mouvement associatif villageois et professionnel un axe majeur de son intervention.

Les autres interventions du FED

En-dehors des interventions précédentes spécifiques en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, on peut citer d'autres interventions remarquables du FED en la matière, à savoir :

- la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque à travers les programmes régionaux solaires I et II qui poursuivent l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la mise en place de forages équipées de pompes à énergie solaire photovoltaïque,
- assainissement et protection des ressources en eau dans les programmes d'accès à l'eau potable,
- l'appui à l'Agence du Bassin du Fleuve Niger à travers le programme environnemental du 8^{ème} FED,
- le développement d'un outil de gestion de l'espace pastoral dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal avec l'ONG ACF (lignes budgétaires),
- la gestion et la protection des ressources naturelles dans le Gourma avec l'ONG Terra Nova (lignes budgétaires),
- la réalisation d'une expertise collégiale sur le delta intérieur du Niger permettant de synthétiser l'ensemble des connaissances scientifiques acquises sur cet écosystème remarquable,
- de manière générale, la prise en compte de la problématique environnementale dans toutes les interventions du FED, notamment la modernisation et la consolidation du réseau routier.

Annexe 6

Situation au 31/12/2003 9 FED					
N° Projet	Date fin de la convention	Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements jusqu'au 31/12/2003	Paiements de l'année 2003
9 MLI 001 IDENTIFICATION SOCIETE CIVILE	31/12/2005	79,900	0	0	0
9 MLI 002 IDENTIFICATION POL. CULTURELLE	31/12/2005	65,000	50,200	0	0
9 MLI 003 V EME RENCONTRE PHOTOGRAPHIE	31/12/2007	265,000	229,000	95,507	95,507
9 MLI 004 AT LABO NATIONAL SANTE	31/12/2005	26,362	26,362	0	0
9 MLI 005 IDENTIFICATION DEV. INSTITUTIONNEL	31/03/2006	145,000	145,000	0	0
9 MLI 006 APPUI BUDGETAIRE	31/12/2009	100,000,000	94,500,000	0	0
9 MLI 008 APPUI INST. SECURITE ALIMENTAIRE	30/06/2006	79,500	0	0	0
9 MLI 011 AUDIT 08 ACP MLI 007	31/12/2006	60,000	0	0	0
Disponible		214,477,243			
Sous total enveloppe A		315,198,005	94,950,562	95,507	95,507
Enveloppe A clôturé		0	0	0	0
TOTAL ENVELOPPE A		315,198,005	94,950,562	95,507	95,507
9 MLI 007 APPUI BUDGETAIRE - Enveloppe B	31/12/2009	32,920,000	32,920,000	32,920,000	32,920,000
Disponible		42,480,000			
Sous total enveloppe B		75,400,000	32,920,000	32,920,000	32,920,000
Enveloppe B clôturé		0	0	0	0
TOTAL ENVELOPPE B		75,400,000	32,920,000	32,920,000	32,920,000
TOTAL 9 FED *		390,598,005	127,870,562	33,015,507	33,015,507
9 ROC 004 IDENT. PROGR. APPUI CULTUREL	30/03/2006	57,000	0	0	0
Sous total ROC		57,000	0	0	0
ROC clôturé		0	0	0	0
TOTAL ROC 9 FED		57,000	0	0	0
* Total 9 FED :			EXECUTION 9 FED		
294.000.000 - Enveloppe A					
81.000.000 - Enveloppe B					
5.873.224 - Transfert 6 FED					
13.975.015 - Transfert 7 FED					
118.266 - Transfert 8 FED					
376.537 - Transfert 6 FED suppl.					
854.963 - Transfert 7 FED suppl.					
(-) 5.600.000 - Facilité de paix UA					
390.598.005 - TOTAL					
		Engagements globaux / dotation		34.2	133,640,762.0
		Reste à engager		65.8	256,957,243.0
		Engagements individuels / engagements globaux		95.7%	
		Paiements au 31/12/2003 / engagements globaux		24.7%	
		RAC (engagements globaux - engagements individuels)		4.3%	5,770,200
		RAL (engagements globaux - paiements)		75.3%	100,625,255

Annexe 7

Situation au 31/12/2003 8 FED					
N° Projet	Date fin de la convention	Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements jusqu'au 31/12/2003	Paiements de l'année 2003
8 MLI 004 COORDINATION ACTIONS DEV'T NORD	A clôturer	1,850,000	1,825,072	1,816,763	174,811
8 MLI 006 PROJET SECTORIEL TRANSPORT	31/12/2005 : à prol.	101,000,000	92,223,985	66,562,389	31,370,824
8 MLI 007 INTEGRATION SOUS-REG. OUEST AFRICAINE	A clôturer	1,850,000	1,706,597	1,092,099	103,217
8 MLI 008 4EME PROGRAMME MICRO-REALISATIONS	31/12/2004	7,700,000	7,294,334	5,262,047	1,574,184
8 MLI 012 APPUI DEMARRAGE COMMUNES MALI	31/12/2005	34,000,000	33,719,064	27,675,240	14,197,158
8 MLI 013 GESTION RESSOURCES NIGER GAMBIE	31/12/2005	2,000,000	1,610,618	564,986	225,580
8 MLI 014 APPUI POLITIQUE CULTURELLE MALI	A clôturer	4,800,000	3,990,068	2,713,315	594,166
8 MLI 015 APPUI REG. INTEGRATION PARI UEMOA PHASE 2	31/12/2005	1,500,000	459,010	157,349	157,349
8 MLI 017 APPUI REG. INTEGRATION PARI PHASE 1	31/03/2004	1,500,000	1,078,922	535,856	535,856
8 MLI 018 APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	31/03/2006	10,500,000	3,668,898	1,331,421	629,916
8 MLI 019 PROGRAMME APPUI FILIERE RIZ	30/06/2006	15,438,000	4,108,632	1,109,881	673,137
8 MLI 020 PROGRAMME REG. SOLAIRE PHASE II PRS II	30/09/2007	6,562,000	64,200	12,821	12,821
8 MLI 021 LUTTE CONTRE DESERTIFICATION	31/12/2006	14,000,000	1,912,419	940,666	351,188
Disponible		0			
Sous total progr.		202,700,000	153,661,819	109,774,833	50,600,207
Programmable cloturé		6,181,734	6,181,734	6,181,734	-44,490
TOTAL PIN 8 FED		208,881,734	159,843,553	115,956,567	50,555,717
8 MLI 005 ECHO	A clôturer	4,741,786	4,668,034	4,659,853	246,481
8 MLI 027 KAFO JIGINEW	A clôturer	2,000,000	2,000,000	2,000,000	0
8 MLI 029 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	31/03/2005	22,400,000	21,196,300	11,790,988	150,988
Sous total non progr.		29,141,786	27,864,334	18,450,841	397,469
Non progr. Cloturé		63,551,500	63,551,500	63,551,500	0
TOTAL HP 8 FED		92,693,286	91,415,834	82,002,341	397,469
TOTAL 8 FED		301,575,020	251,259,387	197,958,908	50,953,186
8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	A clôturer	150,000	150,000	94,819	18,702
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	30/10/2006	10,221,000	6,681,328	68,355	68,355
8 ACP TPS 053 APPUI DEMARRAGE COMMUNES	31/12/2005	5,000,000	1,060,000	417,355	417,355
Sous total ROC + TPS		15,371,000	7,891,328	580,529	504,412
ROC cloturé		31,804,715	31,804,715	31,804,715	0
TOTAL ROC 8 FED		47,175,715	39,696,043	32,385,244	504,412
EXECUTION 8 FED		8 FED PIN + HORS PIN		8 FED REGIONAUX (Chef de file Mali)	
		%	Montant	%	Montant
Engagements globaux / dotation		100.0			
Engagements individuels / engagements globaux		83.3		84.1	
Paiements au 31/12/2003 / engagements globaux		65.6		68.6	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)		16.7	50,315,633	15.9	7,479,672
RAL (engagements globaux - paiements)		34.4	103,616,112	31.4	14,790,471

Annexe 8

Situation au 31/12/2003 7 FED					
N° Projet	Date fin de la convention	Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements jusqu'au 31/12/2003	Paiements de l'année 2003
7 MLI 024 APPUI CELLULE CENTRALE ON	A clôturer	1,992,000	1,853,870	1,798,670	226,756
7 MLI 034 AMELIORATION SYSTEME NATIONAL SANTE	A clôturer	7,894,923	7,894,923	7,531,449	13,483
7 MLI 080 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES	A clôturer	28,188,789	28,188,789	26,316,285	44,285
7 MLI 093 APPUI A CREDIT INITIATIVE SA	A clôturer	4,125,000	4,125,000	3,580,689	0
7 MLI 094 GESTION PART. FORETS CLASSEES MACINA	A clôturer	760,000	743,316	664,163	0
7 MLI 098 DEV. ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST	A clôturer	4,428,357	4,266,804	3,876,526	102,536
7 MLI 124 APPUI CELLULE PLANIFICATION STATISTIQUE	A clôturer	800,000	748,908	649,271	232,079
7 MLI 127 PROGRAMME D'APPUI FILIERE RIZ	30/06/2006	562,000	377,475	87,654	87,654
7 MLI 130 ETUDE FAIS. PROG. REGIONALE SOLAIRE II	A clôturer	79,785	67,422	67,422	0
7 MLI 131 COORD. ACTIONS DEV'T DANS LE NORD	A clôturer	370,000	337,290	332,810	227,077
7 MLI 132 EXPERT EN APPUI CELLULE FED	A clôturer	298,000	285,988	129,734	4,628
7 MLI 134 EVALUATION APPUI A LA COORD. NORD	A clôturer	113,000	111,000	87,993	87,993
Disponible		0			
Sous total progr.		49,611,854	49,000,785	45,122,666	1,026,491
Programmable cloturé		94,413,131	94,413,131	94,413,131	215,301
TOTAL PIN 7 FED		144,024,985	143,413,916	139,535,797	1,241,792
7 MLI 114 ECHO	A clôturer	1,046,115	1,046,115	1,046,115	0
7 MLI 117 SYSMIN SECTEUR MINIER	N.A.	15,000,000	8,442,150	3,857,158	1,958,675
7 MLI 122 AT ETUDE SOUS SECTEUR ELEVAGE	A clôturer	200,000	168,000	60,614	0
Sous total non progr.		16,246,115	9,656,265	4,963,887	1,958,675
Non progr. Cloturé		96,606,042	96,606,042	96,606,042	0
TOTAL HP 7 FED		112,852,157	106,262,307	101,569,929	1,958,675
TOTAL 7 FED		256,877,142	249,676,223	241,105,726	3,200,467
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	A clôturer	5,538,119	4,179,800	4,120,684	271
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	A clôturer	6,400,000	4,969,575	4,969,575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	A clôturer	10,000,000	9,454,494	9,415,694	-2,255
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	30/10/2006	18,779,000	18,771,000	3,050,419	3,050,419
Sous total RPR		40,717,119	37,374,869	21,556,372	3,048,435
RPR cloturé		4,281,022	4,281,022	4,281,022	0
TOTAL RPR 7 FED		44,998,141	41,655,891	25,837,394	3,048,435
EXECUTION 7 FED		7 FED PIN + HORS PIN		7 FED REGIONAUX (Chef de file Mali)	
		%	Montant	%	Montant
Engagements globaux / dotation		100.0			
Engagements individuels / engagements globaux		97.2		92.6	
Paiements au 31/12/2003 / engagements globaux		93.9		57.4	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)		2.8	7,200,919	7.4	3,342,250
RAL (engagements globaux - paiements)		6.1	15,771,416	42.6	19,160,747

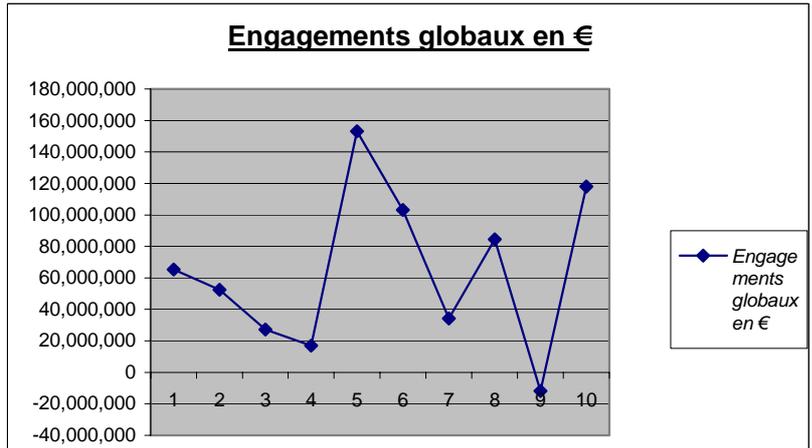
Situation au 31/12/2003 6 FED					
N° Projet	Date fin de la convention	Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements jusqu'au 31/12/2003	Paiements de l'année 2003
6 MLI 027 REHAB AMEN HYDRO AGRIC OFF NIG Disponible	A clôturer	54,187,756 0	54,187,731	54,187,731	19,150
Sous total progr. Programmable cloturé		54,187,756 76,939,020	54,187,731 76,939,020	54,187,731 76,939,020	19,150 0
TOTAL PIN 6 FED		131,126,776	131,126,751	131,126,751	19,150
Sous total non progr. Non progr. Cloturé		0 38,484,770	0 38,484,770	0 38,484,770	0 0
TOTAL HP 6 FED		38,484,770	38,484,770	38,484,770	0
TOTAL 6 FED		169,611,546	169,611,521	169,611,521	19,150
6 ACP RPR 514 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL Sous total RPR RPR cloturé	A clôturer	4,761,881 4,761,881 14,665,760	4,761,881 4,761,881 14,665,760	4,761,881 4,761,881 14,665,760	0 0 0
TOTAL RPR 6 FED		19,427,641	19,427,641	19,427,641	0
EXECUTION 6 FED		6 FED PIN + HORS PIN		6 FED REGIONAUX (Chef de file Mali)	
		%	Montant	%	Montant
Engagements globaux / dotation		100.0			
Engagements individuels / engagements globaux		100.0		100.0	
Paiements au 31/12/2003 / engagements globaux		100.0		100.0	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)		0.0	25	0.0	0
RAL (engagements globaux - paiements)		0.0	25	0.0	0

Annexe 10 - (1/4) : EVALUATION PERFORMANCE COOPERATION MALI - UE

Evolution des engagements globaux

<u>Année</u>	<u>Engagements globaux en €</u>
1 = 1994	65,256,000
2 = 1995	52,357,000
3 = 1996	27,167,000
4 = 1997	16,905,000
5 = 1998	153,062,000
6 = 1999	103,112,000
7 = 2000	34,172,000
8 = 2001	84,538,000
9 = 2002	-11,921,000
10 = 2003	118,002,000

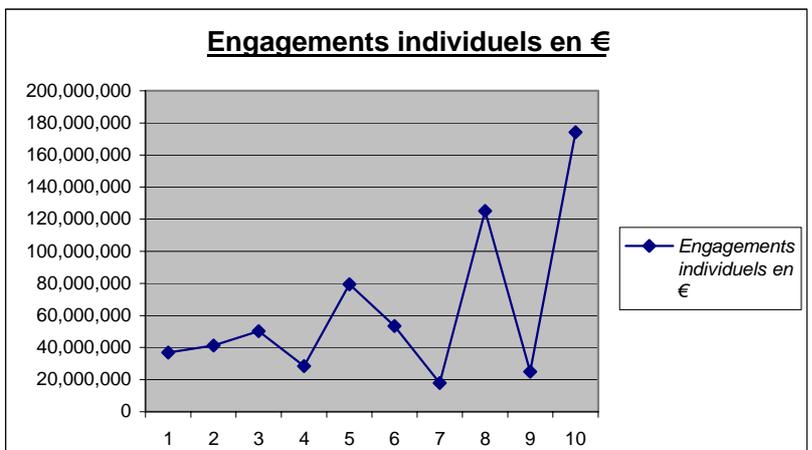
Moyenne : 64,265,000



Evolution des engagements individuels

<u>Année</u>	<u>Engagements individuels en €</u>
1 = 1994	36,850,000
2 = 1995	41,285,000
3 = 1996	50,275,000
4 = 1997	28,558,000
5 = 1998	79,486,000
6 = 1999	53,370,000
7 = 2000	17,853,000
8 = 2001	125,214,000
9 = 2002	25,007,000
10 = 2003	174,193,000

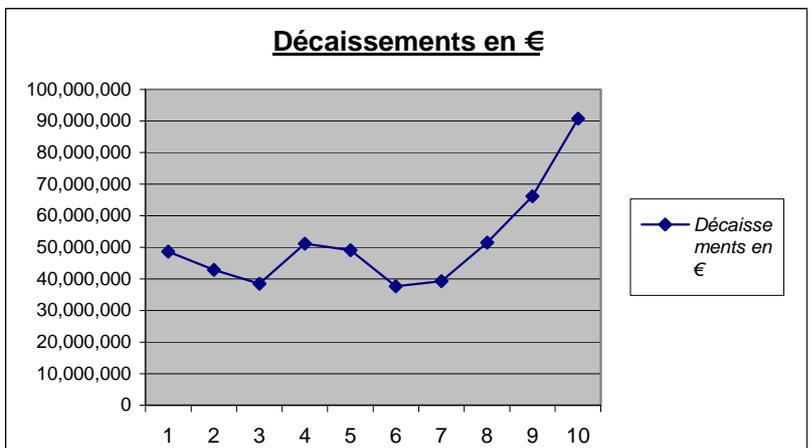
Moyenne : 63,209,100



Evolution des paiements

<u>Année</u>	<u>Décassements en €</u>
1 = 1994	48,646,000
2 = 1995	42,817,000
3 = 1996	38,474,000
4 = 1997	51,134,000
5 = 1998	49,151,000
6 = 1999	37,640,000
7 = 2000	39,268,000
8 = 2001	51,504,000
9 = 2002	66,141,000
10 = 2003	90,741,000

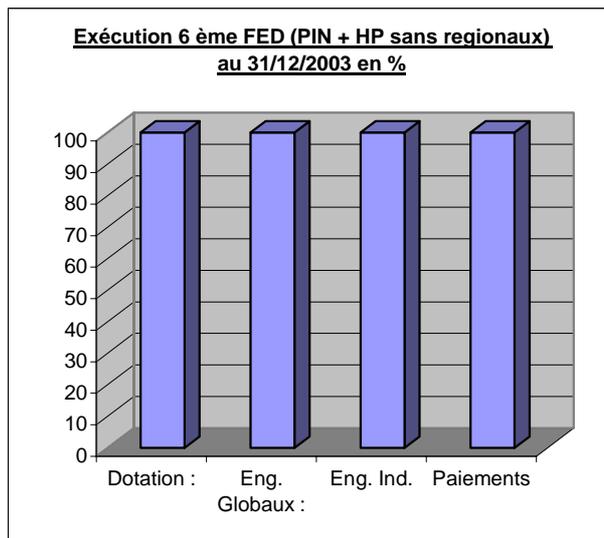
Moyenne : 51,551,600



Annexe 10 - (2/4) : EVALUATION PERFORMANCE COOPERATION MALI - UE

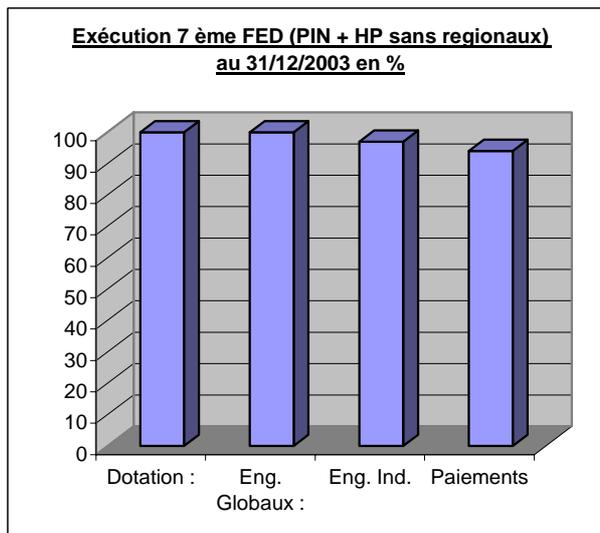
Exécution 6 ème FED (PIN + HP sans regionaux) au 31/12/2003

	<u>en %</u>	
Dotation :	100	169,611,546
Eng. Globaux :	100	169,611,546
Eng. Ind.	100	169,611,521
Paiements	100	169,611,521



Exécution 7 ème FED (PIN + HP sans regionaux) au 31/12/2003

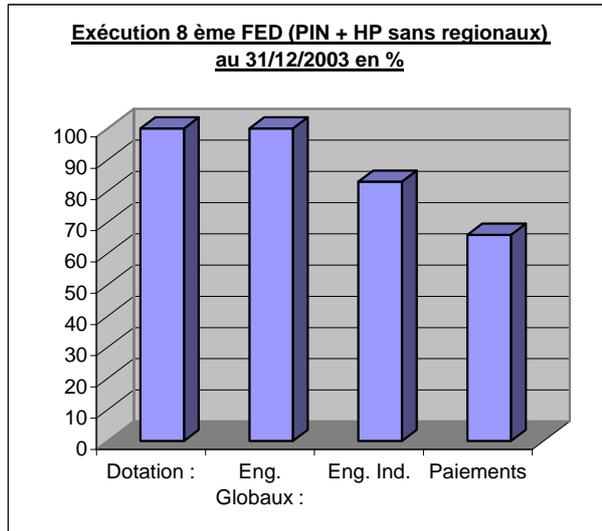
	<u>en %</u>	
Dotation :	100	256,877,142
Eng. Globaux :	100	256,877,142
Eng. Ind.	97	249,676,223
Paiements	94	241,105,726



Annexe 10 - (3/4) : EVALUATION PERFORMANCE COOPERATION MALI - UE

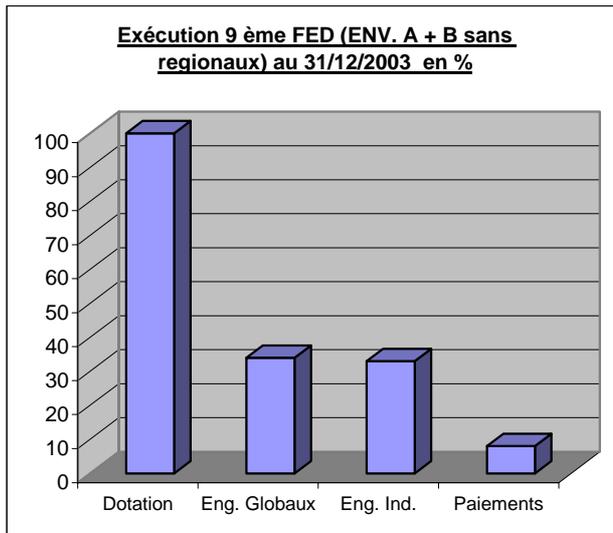
Exécution 8 ème FED (PIN + HP sans regionaux) au 31/12/2003

	<u>en %</u>	
Dotation :	100	301,575,020
Eng. Globaux :	100	301,575,020
Eng. Ind.	83	251,259,387
Paiements	66	197,958,908



Exécution 9 ème FED (ENV. A + B sans regionaux) au 31/12/2003

	<u>en %</u>	
Dotation	100	390,598,005
Eng. Globaux	34	133,640,762
Eng. Ind.	33	127,870,562
Paiements	8	33,015,507



Etats des paiements 1999 - 2003

Situation annuelle des paiements totaux							Decaissements annuels				
6 ème FED	1,998	1,999	2,000	2,001	2,002	2,003	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
PIN (137 M€)	126,546,666	126,583,080	127,101,021	128,760,026	131,107,601	131,126,751	36,414	517,941	1,659,005	2,347,575	19,150
Hors Prog	38,259,174	38,344,587	38,429,721	38,484,770	38,484,770	38,484,770	85,413	85,134	55,049	0	0
PIN + HP	164,805,840	164,927,667	165,530,742	167,244,796	169,592,371	169,611,521	121,827	603,075	1,714,054	2,347,575	19,150
Régional *	19,066,788	19,278,291	19,432,114	19,427,641	19,427,641	19,427,641	211,503	153,823	-4,473	0	0

Situation annuelle des paiements totaux							Decaissements annuels				
7 ème FED	1,998	1,999	2,000	2,001	2,002	2,003	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
PIN (158 M€)	119,184,470	128,397,512	133,163,003	136,409,311	138,294,005	139,535,797	9,213,042	4,765,491	3,246,308	1,884,694	1,241,792
Hors Prog	90,828,207	94,229,292	97,560,446	98,743,374	99,611,254	101,569,929	3,401,085	3,331,154	1,182,928	867,880	1,958,675
PIN + HP	210,012,677	222,626,804	230,723,449	235,152,685	237,905,259	241,105,726	12,614,127	8,096,645	4,429,236	2,752,574	3,200,467
Régional *	15,586,767	19,248,473	21,787,998	22,378,500	22,788,960	25,837,394	3,661,706	2,539,525	590,502	410,460	3,048,434

Situation annuelle des paiements totaux							Decaissements annuels				
8 ème FED	1,998	1,999	2,000	2,001	2,002	2,003	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
PIN (214 M€)	0	372,783	4,255,916	26,146,946	65,400,850	115,956,567	372,783	3,883,133	21,891,030	39,253,904	50,555,717
Hors Prog	21,122,500	38,234,015	46,807,807	60,885,483	81,604,872	82,002,341	17,111,515	8,573,792	14,077,676	20,719,389	397,469
PIN + HP	21,122,500	38,606,798	51,063,723	87,032,429	147,005,722	197,958,908	17,484,298	12,456,925	35,968,706	59,973,293	50,953,186
Régional *	3,453,314	6,999,855	22,417,824	31,223,698	31,880,832	32,385,244	3,546,541	15,417,969	8,805,874	657,134	504,412

Situation annuelle des paiements totaux							Decaissements annuels				
9 ème FED	1,998	1,999	2,000	2,001	2,002	2,003	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
PIN (294 M€)	0	0	0	0	0	95,507	0	0	0	0	95,507
ENV B	0	0	0	0	0	32,920,000	0	0	0	0	32,920,000
PIN + HP	0	0	0	0	0	33,015,507	0	0	0	0	33,015,507
Régional *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Régional = Régional chef de file Mali

Niveau paiements 1999 PIN	9,622,239
Niveau paiements 2000 PIN	9,166,565
Niveau paiements 2001 PIN	26,796,343
Niveau paiements 2002 PIN	43,486,173
Niveau paiements 2003 PIN	51,912,166

Niveau paiements 1999 PIN + HP	30,220,252
Niveau paiements 2000 PIN + HP	21,156,645
Niveau paiements 2001 PIN + HP	42,111,996
Niveau paiements 2002 PIN + HP	65,073,442
Niveau paiements 2003 PIN + HP	87,188,310

Niveau paiements 1999 PIN + HP + Régionaux	37,640,002
Niveau paiements 2000 PIN + HP + Régionaux	39,267,962
Niveau paiements 2001 PIN + HP + Régionaux	51,503,899
Niveau paiements 2002 PIN + HP + Régionaux	66,141,036
Niveau paiements 2003 PIN + HP + Régionaux	90,741,156

Niveau paiements au 31/12/2003 :	36,511,708	Secteur Transport + Sysmin
	33,070,988	Appui Budgétaire
	14,614,513	Décentralisation
	6,543,947	Autres projets
	90,741,156	

Annexe 11

PROJETS DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS
En cours Mali au 31/12/2003

Opérations sur capitaux à risques

Accord financier	N° Prêt	Signature	Nom du contrat	Premier rbt.	Dernier rbt.	Montant	Encours versé en EUR	Montant annulé en EUR
LOME - CONVENTION 3	70732	14/06/1988	LHT BAMAKO-SEGOU	10/06/1996	10/06/2008	11,000,000.00	1,896,102.29	5,744,361.89
LOME - CONVENTION 4	70876	26/05/1992	CMDT II - MALI	25/05/1998	25/05/2007	10,000,000.00	3,787,829.26	1,310,325.14
LOME - CONVENTION 4	70957	04/05/1994	HUICOMA	30/04/1998	30/04/2007	5,000,000.00	2,059,500.00	
LOME - CONVENTION 4	70991	22/12/1994	CREDIT INITIATIVE P. PART.			129,684.87	129,581.66	
LOME - CONVENTION 4	71052	04/06/1996	EDM-CENTRALES THERMIQUES	31/05/2000	31/05/2011	5,300,000.00	4,021,110.00	
LOME - CONVENTION 4	71057	25/09/1996	PILAO	20/09/1999	20/09/2006	1,000,000.00	654,789.37	169,168.55
LOME - CONVENTION 4	71084	02/10/1997	GROUPEMENT DES GRANDS GARAGES	05/08/2000	05/08/2006	460,000.00	460,000.00	
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21394	14/12/2001	KAFO JIGINEW	31/08/2006	31/08/2006	2,000,000.00	2,000,000.00	
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21404	18/12/2001	FITINA COMPLEXE INDUSTRIEL TEXTILE	15/07/2004	15/07/2009	3,700,000.00	3,700,000.00	
						38,589,684.87	18,708,912.58	

Annexe 12**FICHES DE PROJET**

N°	Intitulé	Page
1	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST)	91
2	Travaux de la route Kankan – Bamako	95
3	Appui au Projet des Transports (PST) - Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kdira (97 km)	98
4	Programme d'Appui au démarrage des communes	101
5	Programme d'Appui budgétaire au CSLP 2002/2003 Programme d'Appui budgétaire au CSLP 2002/2003 (Bonus HIPC 2001) Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire au CSLP 2003/2007	103
6	Programme régional d'Appui à la Gestion Intentionnelle des Ressources des bassins du Niger et de la Gambie, AGIR	107
7	Quatrième Programme de Micro-Réalisations, PMR IV	110
8	Programme Régional Solaire II, PRS II	113
9	Programme environnemental à la lutte contre la désertification	116
10	Projet de Développement de l'Elevage Mali Nord-Est (PMNE)	120
11	Programme Panafricain de contrôle des Epizooties (PACE) Composante Mali	122
12	Projet d'appui à la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS) du Ministère du Développement Rural (MDR)	124
13	Programme d'Appui à la Filière Riz	126
14	Programme d'appui au secteur Santé	129
15	Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM)	132
16	Programme d'Appui Régional à l'intégration	134
17	Sysmin - Recherche géologique et étude du secteur minier	136

Fiche Synthétique de projet

Nom	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST)
Référence	8 ACP MLI 06
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	101.000.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	18.11.1998
Date d'engagement (LB)	14.10.1998
Date début	01.03.1999
Date fin prévue	31.12.2005 (prolongation demandée >> 31.12.2007)
Référence Convention financière	CF n°6067/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	81.220.028	35.191.565	65.808.435
2003	11.003.957	31.370.824	-31.370.824
Situation au 31/12/2003	92.223.985	66.562.389	34.437.611

Résumé de l'état d'avancement

L'avenant n°1 à la CF signé en mai 2000 faisait passer le budget du projet de 85 M€ à 101 M€ (soit + 19%). Plus de 77,6 M€ sont dédiés à la réalisation de travaux routiers sur 4 tronçons.

Travaux routiers et surveillance (83,6 M€)

Sur les 4 tronçons routiers identifiés à la CF, 1 est réceptionné définitivement, 2 (dont 1 très important en 2 lots) sont en cours de travaux avec leur réception provisoire prévue au 1^{er} trimestre 2004 et l'appel d'offres international pour le 4^{ème} a été lancé en février avec remise des offres en mai 2003 et un contrat établi en novembre 2003.

Appui institutionnel

La mise en place de la structure institutionnelle prévue pour l'entretien routier a pris des retards importants. Les retards constatés ont été accentués par la défaillance du consultant en charge de l'étude préparatoire en vue de la création de l'Agéroute. L'étude reprise en septembre devrait aboutir au 1^{er} trimestre 2004 et le cadre institutionnel devrait être adopté par le gouvernement au 1^{er} semestre.

Suivi, expertise, évaluations

L'assistance technique à la Direction Nationale des Routes a poursuivi sa mission. Une partie importante des ressources est dédiée au suivi des travaux routiers en cours et à la préparation des projets 9^{ème} FED. L'étude du schéma directeur d'un système péage-pesage a été initiée et devrait se terminer au 1^{er} trimestre 2004. Trois expertises ont été mobilisées pour la finalisation des DAO pour les projets de travaux routiers financés sur le 9^{ème} FED. Si une dérogation est acceptée, un appel d'offres (route Diéma-Nioro) sera lancé avec clause suspensive et les autres appels d'offres seront publiés dès disponibilité des CF y relatives.

Contexte et objectifs

Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté. La dimension du Mali nécessite également un réseau intérieur conséquent pour assurer la mobilité des biens et des personnes à l'intérieur du pays. Le désenclavement de certaines régions éloignées permet également de renforcer la cohésion nationale nécessaire à la stabilité. Même si la justification économique de certains investissements n'est pas toujours démontrée, leur absence peut engendrer une instabilité sécuritaire avec ses conséquences en terme de drames humains et de désastres économiques durables.

Le projet de transport tel que présenté a pour objectif principal d'améliorer le couloir de transport Bamako – Dakar (et partiellement vers la Mauritanie) pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan. Ce couloir constitue une alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire soumise à une crise sécuritaire sévère et persistante.

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » visant à la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage). La CF prévoit également la couverture budgétaire pour le suivi des actions, des expertises complémentaires et pour la préparation des programmes 9^{ème} FED.

Résultats visés

- Le bitumage de 3 tronçons routiers dont 2 totalisant 437 km font partie du couloir Bamako-Dakar (désenclavement international et alternative au couloir ivoirien) et un vise au désenclavement du pays Dogon (65 km).
- La réhabilitation de 154 km de route en terre moderne (Tombouctou-Tonka-Diré) pour le désenclavement intérieur de cette zone éloignée et déshéritée.
- Mise en place effective de l'Ageroute (agence d'exécution autonome) afin de disposer d'un système performant pour l'entretien routier. Adoption d'un schéma directeur de péage routier et de contrôle de charge à l'essieu.
- Assistance technique à la DNR pour le suivi et la préparation des programmes de travaux en cours et à venir. Transfert de connaissances vers les agents de l'administration.
- Préparation (DAO) des projets identifiés pour être financés sous le 9^{ème} FED et préparation de l'appui institutionnel et du PST 2.

Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et la création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à l'océan est d'autant plus prioritaire. Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une dépendance risquée. L'identification des tronçons routiers susceptibles de financement sur fonds régionaux et sur le 9^{ème} FED a été faite dans ce sens (Guinée, Mauritanie, Niger).

La mise en place des structures institutionnelles prévues à la CF (Ageroute, Fonds routier) a pris des retards conséquents par rapport à un planning possiblement trop optimiste. La volonté politique initiale a peut-être été émoussée par les réticences de certains corps face aux changements à opérer.

L'AT en place au niveau de l'administration n'a que peu d'homologues réceptifs au transfert de connaissance escompté et est possiblement trop appréhendé comme substitution plutôt qu'en support.

Activités menées et résultats atteints

Travaux routiers et surveillance (83,6 M€)

La réception définitive du tronçon Bandiagara-Sévaré (65km-5,87M€) a eu lieu le 22.06.2003.

L'année 2003 est une année de croisière en terme de mise en œuvre et déboursement avec la continuation de 3 chantiers importants (travaux et surveillance) : Bamako-Didiéni (163km-22,9M€; réceptionné en août), Diéma-Sandaré (134 km-22,2M€; réception prévue 01/2004) et Sandaré-Kayes (140km-23,5M€; réception prévue 03/2004).

L'appel d'offres concernant le 4^{ème} tronçon repris à la CF (Tombouctou-Tonka-Diré ; 154km) a été lancé avec remise des offres en mai 2003. Il en est résulté un dépassement du budget prévu (12,11 >> 9,48 M€) et des retards dans l'attribution et l'établissement du marché. En attendant qu'un avenant n°2 à la CF puisse être obtenu, l'Etat malien garanti la couverture financière du dépassement. La requête de l'ON et la demande d'avenant a été introduite au niveau d'Aidco en octobre. Outre le remaniement des postes budgétaires, une prolongation de la CF jusque fin 2007 est également sollicitée.

Appui institutionnel

La firme Socetec recrutée mi-2002 et en charge de l'étude pour la mise en place de l'Ageroute n'a pu poursuivre ses tâches conformément aux TdR et a vu son contrat résilié en juin 2003. Un autre consultant (Safège) recruté à travers du contrat cadre a repris l'étude en septembre avec un délai de remise du rapport provisoire en début 2004. Les perspectives de mise en place du cadre légal instituant l'Ageroute au 1^{er} semestre 2004 sont réalistes.

Une réorganisation en profondeur de Ministère en charge des transports est intervenue en 2003. La nouvelle dénomination est Ministère de l'Equipement et des Transports. La Direction nationale des travaux publics est devenue Direction nationale des routes (DNR) au côté de la Direction nationale des transports (DNT). Outre les dénominations, les missions et responsabilités de ces entités ont été redéfinies.

Suivi, expertise, évaluations

L'AT (Luxconsult) au niveau de la Direction Nationale des Routes (DNR) a poursuivi sa mission. Le suivi des importants chantiers en cours demande une attention particulière et monopolise une part importante des ressources de l'AT.

Dans l'esprit de conforter les ressources destinées à l'entretien et de contrôler la charge à l'essieu, deux études consécutives (finalisation des TdR ; Alanet 09/03 et étude de faisabilité Safège 12/03) relatives à la mise en place d'un schéma directeur de péage-pesage ont été initiées avec remise des travaux au 1^{er} trimestre 2004.

Pendant la procédure d'approbation des PF « transport » 9^{ème} FED en cours au niveau de AIDCO (Comité FED de mars 2004), la préparation des DAO pour les tronçons routiers identifiés s'est poursuivie avec les études suivantes : route Didiéni-Diéma, étude environnementale avec Gauff Ingénieurs (03/03) ; route Gao-Asongo, étude environnementale avec GIC (10/03) ; mise en conformité nouvelle RG des DAO avec Kampsax (12/03). Une expertise complémentaire (contrat cadre) au niveau des études géotechniques sur les projets Didiéni-Diéma et Gao-Labézanga est nécessaire pour confirmer la disponibilité de certains matériaux.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Chaque marché de travaux est supervisé par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché des chantiers au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des moyens humains et matériels nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode de fonctionnement de l'administration. La création des entités indépendantes relatives à l'entretien routier (Autorité routière, Ageroute) permettra une sauvegarde performante du patrimoine routier en ayant recours au secteur privé pour l'exécution des travaux et au suivi de chantier. Les réflexes rémanents issus d'anciennes conceptions de la gestion du secteur des transports et des travaux publics ne devraient pas entraver, à échéance, l'efficacité des structures envisagées.

Les bases de données relatives au réseau routier, à son état, aux trafics des biens et des personnes, aux accidents, aux coûts de transport ... sont peu ou pas tenues à jour et la fiabilité des informations contenues est très relative.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Poursuite des chantiers en cours avec les réceptions provisoires des 2 lots de la route Diéma – Sandaré prévues au 1^{er} trimestre 2004.

L'appel d'offres international concernant la route de Tombouctou a montré un dépassement substantiel de l'offre retenue par rapport à l'enveloppe disponible (12,11 >> 9,48 M€). Un avenant n°2 à la CF doit être approuvé par Bxl pour assurer le financement complet du marché qui est assuré provisoirement par l'Etat malien. Poursuite en 2004 des travaux juste démarrés.

Suivi rapproché de la mise en place de l'Ageroute (avec les garanties d'autonomie nécessaires) et du schéma directeur de péage-pesage afin que les conditions essentielles d'un système d'entretien routier performant soient réunies. Les travaux d'entretien routier courant et périodique seront primordialement attribués au secteur privé.

Après un éventuel recadrage en fonction de la réorganisation du Ministère, il est essentiel d'envisager la poursuite de l'AT à la DNR après la première tranche de 24 mois se terminant en avril 2004.

Lancer les études nécessaires à la préparation du PST 2 (en coordination avec la BM).

Préparer l'appui institutionnel envisagé dans l'intervention 9^{ème} FED avec comme objectif essentiel l'amélioration des structures relatives à l'entretien routier.

Divers

Pour assurer un monitoring exhaustif et rationnel du réseau routier et du secteur des transports, les bases de données existantes devraient être complétées et rendues fiables pour constituer une source essentielle d'informations pouvant servir d'indicateurs. Tout appui dans le sens d'une amélioration de la situation devrait être considéré positivement.

Fiche Synthétique de projet

Nom	Travaux de la route Kankan - Bamako
Référence	8 ACP ROC 019 (+ 8 ACP GUI 014)
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali (ROC PIR Afrique de l’Ouest)
Contribution UE	28.400.000 € (+ ligne GUI > 34,6 M€)
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	21.12.1999
Date d’engagement (LB)	04.10.1999
Date début	01.01.2001
Date fin prévue	31.12.2005
Référence Convention financière	CF n°6238/GUI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	15.500.000	14.828.646	13.571.354
2003	12.831.159	1.424.695	-1.424.695
Situation au 31/12/2003	28.331.159	16.253.341	12.146.659

Résumé de l’état d’avancement

Travaux routiers et surveillance

Le marché de travaux avec l’entreprise Colas a été notifié le 19 mars 2003 avec un délai d’exécution de 15 mois. La surveillance est assurée par le bureau d’études Typsa.

Le projet d’exécution a été significativement revu par la mission de contrôle afin de réduire les volumes des terrassements.

La période de mobilisation de l’entreprise a été très longue et les travaux sur le terrain ont seulement commencé en début octobre. Fin décembre, le chantier accusait encore un retard de l’ordre de 2 mois.

Contexte et objectifs

Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d’environ 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.

Sur base de financement régionaux (PIR Afrique de l'Ouest 8^{ème} + ligne GUI pour la partie en Guinée), le présent projet de transport se situe comme un complément à la CF 6067/MLI intitulée « Appui au projet sectoriel des transports » et de la CF 6517/REG « PST - Travaux de la section Kayes – Kidira » qui se concentrent particulièrement sur la mise en état du couloir de transport Bamako – Dakar comme alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire. Ce couloir Bamako-Dakar palie également au manque chronique de performance de la ligne ferroviaire. Pour ne pas retomber dans une situation de monopole d'un seul accès à l'océan et éviter les problèmes d'engorgement du port de Dakar, il est essentiel d'ouvrir également le couloir via la Guinée pour accès au port de Conakry. Cette route est en fait l'accès le plus court à des facilités portuaires avec une distance de Bamako de 980 km alors qu'Abidjan et Dakar sont à environ 1220 km.

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » de la CF 6067/MLI avec la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage). Le gouvernement guinéen s'engage dans des réformes similaires et de prendre les mesures nécessaires en vue du contrôle des charges à l'essieu.

Résultats visés

Le bitumage du tronçon routier de 36,1 KM km entre la ville de Narena et le poste frontière de Kourémalé. Ce tronçon fait partie du couloir Bamako-Conakry (désenclavement international et alternative la plus courte au couloir ivoirien et sénégalais).

Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et la création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à l'océan est d'autant plus essentielle et prioritaire. Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une autre dépendance risquée.

Le tronçon, objet du projet FED, commence à Narena jusque la frontière guinéenne. La partie de 89,7 km entre Bamako et Narena est un projet sous financement de la BAD et BOAD. L'entreprise tunisienne sélectionnée présente des signes très significatifs d'incapacité à respecter les délais. La désorganisation du chantier ne reconforte pas l'observateur pour le court terme et les retards déjà très importants s'aggraveront encore.

Il en résulte que la section Narena-Kourémalé restera quasi non utilisée tant que le projet BAD ne sera pas terminé. Ceci pourrait éventuellement dépasser la période de garantie du marché Colas, ce qui ferait que la route ne serait pas soumise à un trafic normal avant la réception définitive.

Activités menées et résultats atteints

Le démarrage des travaux a été officialisé le 19/03/2003. Les travaux d'installation de la base de chantier (bureau, logement, atelier...) ont débuté le 23 avril et les premiers travaux de décapage ont commencé le 06/10. Les travaux préparatoires, tels débroussaillage, terrassement, préparation des ouvrages d'assainissement, approvisionnement en matériaux, sont en cours.

Fin décembre 2003, 62 % du délai d'exécution était consommé et le taux d'exécution était inférieur à 10 %. Un retard de l'ordre de 2 mois est encore constaté par rapport au planning initial. Début décembre, le matériel sur chantier était nettement inférieur à celui présenté dans l'offre. Après mise en demeure de la part de l'administration, l'entreprise fait des efforts de mobilisation complémentaire en personnel et matériel pour résorber le retard.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Les travaux sont supervisés par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché du chantier au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des moyens humains et matériels nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode fonctionnement de l'administration.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Poursuite du chantier en cours sous la supervision du bureau d'études, de la Direction nationale des routes et de l'AT en place. Une attention particulière sera maintenue en ce qui concerne les retards constatés sur le planning d'exécution.

L'administration doit examiner la situation du projet BAD-BOAD dont les retards compromettent radicalement l'utilisation du couloir vers Conakry et donc la section Naréna-Kourémalé.

Divers

Fiche Synthétique de projet

Nom	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST) – Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kidira (97 km)
Référence	7 ACP RPR 780 + 8 ACP ROC 52
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	18 779 000 + 10 221 000 = 29 M€
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	27.12.2001
Date d'engagement (LB)	26.10.2001
Date début	30.06.2002
Date fin prévue	30.10.2006
Référence Convention financière	CF n°6517/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	0	0	29.000.000
2003	25.452.328	3.118.774	-3.118.774
Situation au 31/12/2003	25.452.328	3.118.774	25.881.226

Résumé de l'état d'avancement

Travaux routiers et surveillance

Le marché de travaux avec l'entreprise CSE a été établi en avril 2003 suivi de sa notification et OS de démarrage le 5 mai 2003 avec un délai d'exécution prévisionnel de 24 mois. La surveillance est assurée par le bureau d'études Louis Berger.

La période de mobilisation de l'entreprise est terminée et les premiers travaux préparatoires sont entamés.

Par rapport au planning initial, un retard d'environ 2,3 mois est enregistré. Suivant les moyens mis en œuvre par l'entreprise, ce retard est résorbable en partie.

Contexte et objectifs

Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.

Sur base de financement régionaux (reliquat PIR 7^{ème} FED + PIR 8^{ème}), le présent projet de transport est un complément à la CF 6067/MLI intitulée « Appui au projet sectoriel des transports » et a pour objectif principal de poursuivre la mise en état du couloir de transport Bamako – Dakar pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan. Ce couloir constitue une alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire soumise à une crise sécuritaire sévère et persistante. Il palie également au manque de performance chronique de la ligne ferroviaire Bamako-Dakar.

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » de la CF 6067/MLI avec la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage).

Résultats visés

Le bitumage du tronçon routier de 97 km entre la ville de Kayes et le poste frontière de Kidira. Ce tronçon fait partie du couloir Bamako-Dakar (désenclavement international et alternative stratégique au couloir ivoirien).

Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et la création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à l'océan est d'autant plus essentielle et prioritaire.

Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une autre dépendance risquée. L'identification des tronçons routiers susceptibles de financement sur d'autres fonds régionaux et sur le 9^{ème} FED a été faite dans ce sens (Guinée, Mauritanie, Niger).

Activités menées et résultats atteints

Le démarrage des travaux a été officialisé le 05/05/2003. Le restant de 2003 a été principalement la période de l'installation de chantier (bureau, logement, atelier...), la mobilisation du matériel de l'entreprise, l'identification des carrières, le montage des installations de concassage, l'aménagement des déviations...

Les travaux préparatoires tels débroussaillage, terrassement, préparation des ouvrages d'assainissement, approvisionnement en matériaux ... sont en cours.

Fin décembre 2003, 20% du délai d'exécution était consommé et le taux d'exécution était de 6,84 % (cette différence est cependant explicable en partie par la période mobilisation et le type de dépense en début de chantier). Un retard de 2,3 mois est constaté par rapport au planning initial. En fonction des capacités de l'entreprise, ce retard est résorbable.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Les travaux sont supervisés par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché des chantiers au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des moyens humains et matériels nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode fonctionnement de l'administration.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Poursuite du chantier en cours sous la supervision du bureau d'études, de la Direction nationale des routes et de l'AT en place. Une attention particulière sera maintenue en ce qui concerne les retards constatés sur le planning d'exécution.

L'administration doit éventuellement intervenir au niveau des autorités locales afin que toutes les procédures d'expropriation soient exécutées dans les temps ainsi que les opérations de déplacement des réseaux divers.

Suivi de la mise en place de la structure institutionnelle et opérationnelle relative à l'entretien routier avec implication croissante du secteur privé. Mise en place du schéma directeur de contrôle de charge à l'essieu.

Divers : NA

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme d'Appui au démarrage des communes
Référence	8 ACP MLI 012
Secteur CAD	15040 – Administration gouvernementale
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	39.000.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	14-09-1999
Date début	2000
Date fin prévue	12/2005
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	1.912.264	12.224.132	
2003	221.532	14.197.158	
Situation au 31/12/2003	33.719.064	27.675.240	

Résumé de l'état d'avancement

Ce programme est caractérisé par une mise en œuvre rapide et par une excellente réponse des collectivités territoriales vis-à-vis de l'outil d'appui proposé. Les fonds seront mis en œuvre avant la fin de la CF. La concertation avec les autres bailleurs de fonds est active et régulière amenant une forte valeur ajoutée à l'appui des bailleurs à la décentralisation.

Contexte et objectifs

Ce programme s'inscrit dans la suite des projets 7 MLI 077 et 7 MLI 119 d'appui à la Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI)

Le programme a pour objectif de contribuer à renforcer les moyens de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation en améliorant en particulier les services de proximité rendus par les 684 nouvelles communes à leurs populations. Ce programme s'inscrit dans le cadre plus global de la lutte contre la pauvreté.

Le programme contribue plus précisément à la définition et à la mise en œuvre des instruments d'aide de l'Etat aux communes. Les instruments d'appui au développement des capacités de maîtrise d'ouvrage des nouvelles communes retenus par le programme sont :

- Sur le plan technique, le réseau de centres de conseil communaux (CCC) et leur outil de coordination, la Cellule de Coordination Nationale (CCN),

- Sur le plan financier, le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) alimenté par des ressources nationales et des aides extérieures et mise en œuvre par l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANICT).

Résultats visés

Ces instruments doivent permettre aux communes de prendre en charge de manière graduelle mais durable les missions de services publics qui leur sont dévolues par la Loi 95-34 portant Code des collectivités territoriales.

Le programme comporte également des mesures d'accompagnement aux administrations centrales et déconcentrées chargées de la tutelle administrative et de la gestion financière des communes afin d'appuyer le démarrage de leurs prestations ainsi que le suivi et la coordination de la réforme.

Evolution du contexte

Le dispositif d'appui au démarrage des communes a reçu le soutien des autres bailleurs de fonds impliqués dans la décentralisation. Le Fonds d'Equipement de Nations Unies (FENU) et la France complètent le financement de l'Etat et du FED au FICT depuis son démarrage, tandis que l'Allemagne, les Pays Bas, le Canada et la Suisse ont progressivement rejoint le dispositif financier en plus de leur implication initiale dans le dispositif technique.

La décentralisation sera renforcée par la mise en œuvre d'un appui à la déconcentration des services techniques de l'Etat qui seront alors mieux à même de l'accompagner.

Activités menées et résultats atteints

- la mise en place effective de la totalité du réseau des CCC (dont 17 sur 46 sont financés par le 8^{ème} FED) et l'exécution continue de leurs activités de conseils ; les 46 CCC sont opérationnels au travers de 27 opérateurs et 15 bailleurs. La poursuite des activités de la CCN et la mise en place de chargés de suivi régionaux et d'une base de données synthétisant les informations concernant les Collectivités Territoriales.
- Les communes ont un Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) et 681 communes rurales sur 684 ont présenté à l'ANICT entre un et cinq dossiers pour un co-financement avec l'appui des CCC.
- Poursuite du travail de l'ANICT (troisième conseil d'administration en avril 2003) et de la mise en œuvre du FICT sur la base du protocole régissant les financements FED. Le dispositif d'appui financier regroupe maintenant 10 bailleurs de fonds plus l'Etat et d'autres bailleurs envisagent de rejoindre le mécanisme. 2600 dossiers de co-financement provenant des communes avec l'appui des CCC et d'autres structures ont été acceptés pour un montant total de €36 millions dont €27 millions du FED.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Le dispositif d'appui technique et financier mis en place par l'Etat est performant et autorise une mise en œuvre rapide des fonds. Plusieurs audits (Cours des Comptes de Luxembourg, indépendant mené par AIDCO, local par bureau d'audit sélectionné par appel d'offres) ont démontré la solidité des mécanismes de contrôle de dépenses des fonds FED.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Une augmentation du montant de la CF est envisagée afin de réalimenter le FICT en 2004 en attendant le démarrage de l'appui sur le 9^{ème} FED.

Divers

Le Programme d'appui au démarrage des communes est considéré comme un programme moteur du processus de décentralisation. Il sera évalué lors du premier semestre 2004, les résultats de l'évaluation permettront d'affiner l'intervention du 9^{ème} FED. Celle-ci devrait s'articuler autour (1) d'un nouvel appui financier au FICT pour favoriser l'investissement initial des communes, (2) du renforcement de la viabilité des communes au travers d'une fiscalité plus performante et (3) de l'appui au transfert des compétences et ressources aux communes, assemblées régionales et services déconcentrés.

Fiche Synthétique de projet

Nom	<p>8 ACP MLI 29 :Programme d'appui budgétaire au CSLP 2002/2003</p> <p>8 ACP MLI 30 :Programme d'appui budgétaire au CSLP 2002/2003(Bonus HIPC 2001)</p> <p>9 ACP MLI 006/ - 9 ACP MLI 7:Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire au CSLP 2003/2007</p>
Référence	8 ACP MLI 29/ 8 ACP MLI 30 / 9 ACP MLI 6/ 9 ACP MLI 007
Secteur CAD	51010
Etat	Tous ces programmes sont en cours, excepté le 8 ACP MLI 30 qui a été clôturé
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	<p>8 ACP MLI 29 :22 400 000 €</p> <p>8 ACP MLI 30 : 3 360 000€</p> <p>9 ACP MLI 006 : 100M€</p> <p>9 ACP MLI 00 7 : 32,92 M€</p>
Date mise à jour	<p>8 ACP MLI 29</p> <p>8 ACP MLI 30 :</p> <p>9 ACP MLI 006:</p> <p>9 ACP MLI 00 7 :</p>
Date décision	<p>8 ACP MLI 29 / 8 ACP MLI 30 : 22: novembre 2002</p> <p>9 ACP MLI 00 6 / 9 ACP MLI 007 :</p>
Date d'engagement (LB)	<p>8 ACP MLI 29: 22 novembre 2002</p> <p>8 ACP MLI 30 : 22 novembre 2002</p> <p>9 ACP MLI 006: 10 déc 2003</p> <p>9 ACP MLI 00 7 : 10 déc.. 2003</p>
Date début	<p>8 ACP MLI 29: 31 mars 2003</p> <p>8 ACP MLI 30 : 31 mars 2003</p> <p>9 ACP MLI 006:-</p> <p>9 ACP MLI 00 7 -:</p>
Date fin prévue	<p>8 ACP MLI 29: 31 mars 2005</p> <p>8 ACP MLI 30 : 31 mars 2005</p> <p>9 ACP MLI 006: 31 déc. 2009</p> <p>9 ACP MLI 00 7 : 31 déc. 2009</p>
Référence Convention financière	<p>8 ACP MLI 29 :CF n°6492/MLI –rév.1</p> <p>9 ACP MLI 6: CF n°-</p>
Délégation et fonctionnaire responsables	<p>Jean Christophe VIRIEU</p> <p>DCE MALI</p>

	Tel : *80077		
	Email :		
Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL

2002

8 ACP MLI 29	22,4 M€	111 640 000 €	10 760 000 €
8 ACP MLI 30	3 360 000 €	3 360 000 €	0

2003

8 ACP MLI 29 :	22,4M€	11 790 988 €	10 609 012 €
8 ACP MLI 30 :	3 360 000 €	3 360 000 €	0
9 ACP MLI 006 :	100 M €	0	100 M€
9 ACP MLI 007	32,92M€	32,92M€	0

**Situation au
31/12/2003**

Résumé de l'état d'avancement

8 ACP MLI 29 (Facilité d'ajustement Structurel): La 1^{ère} tranche fixe d'un montant de 15M€ a été décaissée en déc 2002. La tranche fixe inclut le bonus HIPC.

Il existe une tranche variable : montant maximal de 9M€ qui est à décaissée. Cette tranche variable est fonction de la performance des indicateurs retenus dans les secteurs suivants : les finances publiques, la santé et l'éducation.

9 ACP MLI 30 : projet clôturé (Bonus HIPC).

9 ACP MLI 006 : Le programme comprend un appui budgétaire de 127,42M€ (mobilisable en plusieurs tranches) et un appui institutionnel de 5,5M€ pour accompagner les efforts du Gouvernement dans l'amélioration de la gestion de la dépense publique et le suivi du CSLP.

9 ACP MLI 007 Le programme comprend un appui exceptionnel de 32,92M€ afin de compenser les effets de la crise en Côte d'Ivoire sur le budget malien, mobilisé sur l'enveloppe B du PIN 9^{ème} FED au titre des besoins imprévus (compensation de l'écart de financement additionnel non couvert du budget 2003) Elle a été décaissée en déc. 2003.

Contexte et objectifs

8 ACP MLI 29 : Appui budgétaire direct non ciblé. L'aide budgétaire a été utilisée pour faciliter la mise en œuvre du CSLP dans les domaines sociaux sur les exercices budgétaires 2002 et 2003

9 ACP MLI 006 :

Ce programme d'appui budgétaire s'inscrit dans les priorités définies par la CE pour son aide au développement. Le programme, d'un montant total de 100M€ sera composé d'un appui budgétaire non ciblé de 94,5M€ au titre des exercices budgétaires 2004 à 2006 et d'une réserve pour appui institutionnel de 5,5M€ (appui à la cellule CSLP, études, enquêtes, évaluations, mise en place du schéma directeur informatique au MEF, appui au système intégré de gestion des finances publiques, assistance technique à la DNB).

9 ACP MLI 007: La crise ivoirienne s'est déclenchée en sept 2002 et a affecté l'économie malienne de manière considérable, puisque 70% des échanges du Mali passait par la CI La fermeture de ce corridor a eu un impact au niveau budgétaire qui s'est fait sentir principalement par la baisse des recettes douanières et fiscales par rapport aux prévisions et s'est traduit par une perte estimée à 14,2 milliards de FCFA en 2002. Pour 2003, l'estimation varie entre 27,6²³ et 11²⁴ milliards de FCFA, soit une perte totale sur 2002 et 2003 comprise entre 25,2 et 41,8 milliards de FCFA.

Résultats visés

La mise en œuvre des appuis budgétaires est guidée par le besoin de maintenir un cadre macro-économique stable en tenant compte du besoin d'appui à la réduction de la pauvreté, de l'amélioration et de l'accès aux services sociaux de base, de la nécessité d'une politique d'entretien routier efficace, de mettre l'accent sur une gestion saine des finances publiques et de l'opportunité de définir des indicateurs de résultats afin d'évaluer la mise en œuvre des stratégies macro-économiques et sectorielles. Une partie du montant total du projet sera réservée à des actions d'appui technique renforçant les capacités pour lesquelles des besoins spécifiques auront été identifiés, en relation avec les priorités de cet appui (finances publiques, secteur sociaux, statistiques,...).

Evolution du contexte

Passage d'un appui budgétaire ciblé à un appui budgétaire non ciblé.

- **L'appui budgétaire ciblé** : est un appui qui prévoit des points d'application spécifique pour l'utilisation de sa contre-valeur (chapitre ou lignes budgétaires spécifiques (affectation à des dépenses clairement identifiées), apurement de la dette interne, déflation de la fonction publique. Ce type d'appui peut être justifié par une volonté d'assurer l'exécution des dépenses prioritaires, particulièrement dans les secteurs sociaux, qui risqueraient de ne pas être couvertes, dans le cadre de finances publiques caractérisées par de fortes tensions de trésorerie et/ou par une programmation budgétaire qui est incomplète ou inadéquate. Le ciblage est aussi une forme de sécurisation

-L'appui budgétaire non ciblé :

Le passage dans de nombreux pays à une situation plus normale d'exécution des budgets (et donc pas étranglés par des manques aigus de liquidités) permet de rendre complètement fongible toutes les ressources budgétaires. Ensuite la lourdeur des procédures de ciblage, mais aussi des effets pervers tels que des retards d'exécution, fragmentation du processus budgétaire), et le besoin d'avoir un regard beaucoup plus orienté sur les résultats (outcomes) sont des raisons pour donner un appui plus global.

Il faut ajouter à cela la prise en compte du CSLP comme cadre unique de référence et de concertation entre le Gouvernement et les PTF. Les indicateurs retenus dans le cadre de l'appui budgétaire sont ceux du CSLP.

²³ Gouvernement – 02/03

²⁴ TOFE fourni par le FMI - 07/03

Activités menées et résultats atteints

8 ACP MLI 29 : audit de la 1^{ère} tranche de 15 M€ décaissée, mise en place d'une assistance technique auprès de la DNB en juillet 2003. Réalisation d'une étude sur les indicateurs du programme en cohérence avec ceux du CSLP.

8 ACP MLI 30 : contribution à l'Initiative d'allègement de la dette .

9 ACP MLI 007 : décaissement de la tranche exceptionnelle de 32,92M€ et contribution à la couverture de l'écart additionnel au niveau du TOFE

Capacités de mise en œuvre et organisation

Il y'a la nécessité de renforcer les ressources humaines au sein de la DCE. Les autorités nationales doivent pour leur part faire preuve d'une plus grande implication afin de limiter les lenteurs.

Prochaines étapes et mesures à prendre

8 ACP MLI 29 : décaissement tranche fixe prévue en janvier 2004.

9 ACP MLI 006 : Le paiement de la première tranche fixe de 22,2 M€ est conditionné aux éléments suivants :

1) un accord avec le FMI sur un nouvel appui;

2) un accord sur un *plan d'action de la gestion des finances publiques*, suite au différents diagnostics et en particulier suite au test de conformité effectué en fin 2003;

3) la prise en compte des conclusions et recommandations du rapport sur les indicateurs de suivi des performances dans les secteurs sociaux, dans le CSLP

Dans le cadre du 9^{ème} FED le secteur de l'entretien routier à été rajouté aux trois secteurs retenus dans le cadre du 8^{ème} FED à savoir éducation, santé et gestion des finances publiques. Ces indicateurs feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du décaissement des tranches variables de l'appui budgétaire.

9 ACP 007 : projet à clôturer.

Divers

La fongibilité des fonds d'appui budgétaire requiert un suivi continu de la bonne exécution des dépenses. Ce suivi est assuré par l'AT du Budget qui devra analyser l'impact réel des mesures sur l'amélioration de la gestion des Finances Publiques

Dans le cadre du programme d'appui régional à l'intégration (PARI II), des aides budgétaires ont été également attribuées au Mali par le biais de l'axe 3 de ce programme, dont l'objectif est de compenser, au moins partiellement, les pertes de recettes d'exportation du Mali, liées à la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) en janvier 2000.

Les appuis macro-économiques de la Commission sont en partie liés à des indicateurs de résultats dans les domaines de la Santé de l'éducation, des finances publiques et de l'entretien routier. Un travail approfondi sur les indicateurs (qui est d'ailleurs en cours actuellement, associé à un dialogue renforcé sur les politiques sectorielles devrait permettre, à moyen terme, d'améliorer l'impact de l'aide macro-économique sur le secteur.

Fiches Synthétiques de projet

Nom	Programme régional d'Appui à la Gestion Intentionnelle des Ressources des bassins du Niger et de la Gambie, AGIR
Référence	8 ACP MLI 013
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	23.000.000 €, soit : 8.500.000 € sur PIR Afrique Occidentale, 9.500.000 € sur PIN Guinée, 1.500.000 € sur PIN Guinée Bissau, 1.500.000 € sur PIN Sénégal et 2.000.000 € sur PIN Mali
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	01/07/2000
Date fin prévue	31/12/2005
Référence Convention financière	6239/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2001	220.220	220.220	
2002	102.372	102.372	
2003	460.867	242.394	
Situation du projet au 31/12/2003	783.459	564.986	

Résumé de l'état d'avancement

La mise en oeuvre du programme accuse un retard considérable qui est dû aux raisons suivantes :

- 1) Rythme d'exécution très faible de la composante malienne (le régisseur a finalement été remplacé en septembre 2003 suite à l'insistance de la Délégation),

2) Gel de la plupart des activités et investissements en 2002 en attendant le résultat d'une étude de recadrage au niveau régional,
Au vu de ces retards, la CF a été prolongé en 2003 pour une durée de 18 mois.
Le nouveau régisseur, qui a pris fonction en septembre 2003, a amélioré les performances de la composante malienne.

Contexte et objectifs

Ce programme régional poursuit une amélioration de la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources naturelles aux niveaux villageois et gouvernemental avec comme objectifs spécifiques une régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, la préservation des écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux, la conservation des diversités biologique et culturelle et l'amélioration des conditions de vie des populations des ces zones. Il intervient, dans chacun des pays, dans les hauts bassins versants des fleuves Sénégal, Niger, Rio Coruba et Gambie, sur des zones présentant encore une grande richesse biologique de part leur enclavement et leur situation géographique.

Le programme AGIR est composé de plusieurs composantes nationales et d'une composante régionale.

Volet régional :

Au niveau régional, AGIR vise une harmonisation et intégration des politiques de gestion des ressources naturelles, condition indispensable à la création d'aires protégées transfrontalières.

Volets nationaux :

Aux niveaux nationaux, les différentes composantes AGIR préparent la mise en place de nouvelles aires protégées dans les bassins versants de la Gambie et du Sénégal, respectivement l'amélioration des dispositifs de gestion d'aires protégées existantes.

La composante malienne est située dans le cercle de Kéniéba en 1^{ère} région, à la frontière guinéenne, dans le bassin versant du fleuve Sénégal. Sa mission est la délimitation et la promotion d'une aire protégée transfrontalières avec une des composantes guinéennes dans cette région encore très peu connue, extrêmement enclavée et constituant un des derniers refuges au Mali pour une faune et une flore très riches.

Résultats visés

La composante malienne est chargée de diriger les études permettant de définir les noyaux de conservation, de délimiter les zones à protéger et d'élaborer le plan d'aménagement dans sa zone d'intervention et ceci en collaboration avec une des composantes guinéennes. La réussite du programme dépendant de l'adhésion des populations au concept d'une aire protégée, le programme mène également des activités d'information-formation et de sensibilisation, appuie le développement d'activités rémunératrices respectueuses de l'environnement et réalise un certain nombre d'infrastructures de base et des travaux de désenclavement minimaux.

Evolution du contexte

L'arrivée du nouveau régisseur en octobre 2003 a permis de préparer et de signer, dans les délais, un dernier DP de 18 mois qui devrait permettre au projet de reprendre une bonne vitesse d'exécution et d'atteindre des résultats satisfaisants

Ce délai additionnel a été rendu possible par un avenant, en 2003, à la CF permettant de prolonger les délais d'exécution des composantes nationales et régionale de 18 mois suite aux conclusions de l'étude de recadrage de 2002.

Activités menées et résultats atteints

Le niveau d'exécution technique et financière de la composante malienne est très faible. Ceci s'explique par plusieurs raisons : Le départ d'un premier AT au bout de quelques mois de présence pour des raisons médicales, mais surtout l'insuffisance du régisseur, qui a finalement été remplacé, suite à la demande de la Délégation, ainsi

que la décision du CRG de geler les activités pendant l'année 2002 pour permettre un recadrage du programme AGIR.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Les capacités de mise en œuvre se sont nettement améliorées avec l'arrivée du nouveau régisseur. Un DP cohérent a pu être signé dans les délais pour les 18 mois restants du projet. Il est néanmoins encore trop tôt pour se prononcer définitivement sur la nouvelle capacité de mise en œuvre.

Prochaines étapes et mesures à prendre

En dehors du suivi de la mise en œuvre du dernier DP, qui va permettre la finalisation des études sur la connaissance de la zone et l'élaboration du plan d'aménagement, il est prévu de réaliser des infrastructures de désenclavement et socio-économiques initialement prévu, ainsi que la mise en place des antennes pour les agents de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature dans les communes concernées par le projet.

Divers

Le projet est en cours de mener des études sur une zone adjacente de son aire d'intervention, à savoir la zone du Bafing, en vue de l'intégrer dans son plan d'aménagement. Ces études ont été autorisées par la Délégation, étant donné la grande valeur de cette zone en termes de biodiversité. Par ailleurs, les premières études menées sur la zone de Kéniéba, ont démontré qu'un plan d'aménagement qui ne prendrait pas en compte cette zone du Bafing n'aurait qu'un intérêt très limité, étant donné que les populations de grands mammifères (chimpanzés, élans de Derby...) sont plus mobiles qu'initialement présumées et se déplacent en fonction de leur cycle de migration sur les deux zones en question.

Le projet est également en train d'étudier les effets négatifs possibles de la future route internationale reliant le Mali à la Guinée et traversant le cercle de Kéniéba, afin d'intégrer cette nouvelle donnée dans le plan d'aménagement.

Nom	Quatrième Programme de Micro-Réalisations, PMR IV
Référence	8 ACP MLI 008
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	7.700.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	01/09/1999
Date fin prévue	31/12/2004
Référence Convention financière	7102/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières				
Année	Engagé		Payé	RAL
1999	310.356		310.356	
2000	1.228.711		1.228.712	
2001	4.069.267		3.217.438	
2003	1.686.000		505.541	
Situation du projet au 31/12/2003	7.294.334		5.262.047	

Résumé de l'état d'avancement

Initialement prévu pour une durée d'exécution de 48 mois, le programme a dû être prolongé pour une durée additionnelle de 14 mois pour cause d'une lourdeur de démarrage lors de sa première année. En effet, bien que le programme soit le 4 de ce type au Mali et que le dispositif était pratiquement prêt à démarrer, il a connu des retards lors de sa première année les raisons suivantes :

- 1) Recentrage des activités dans les régions du Nord du Mali,
- 2) Redéfinition des modalités d'intervention eu égard l'importance du financement et les coûts élevées de micro-réalisations (notamment en matière d'accès à l'eau potable pour ces régions),
- 3) Un faible intérêt initial des populations bénéficiaires qui étaient encore habituées à une aide d'urgence gratuite (suite à la rébellion) et n'étaient pas prêts à apporter la contribution demandée,
- 4) Au vu des points ci-dessus, une identification et préparation plus longues que prévues des demandes soumises par les bénéficiaires,

Grâce à la prolongation de la durée d'exécution, le programme devrait arriver à dépenser la totalité des ressources allouées et obtenir de très bons résultats. A noter que le programme n'a pas nécessité d'AT.

Contexte et objectifs

Le Quatrième Programme de Micro-réalisations vise une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali en permettant, à la demande des bénéficiaires, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, de désenclavement, sociales et économiques de base.

Il est le quatrième programme de ce type financé par le FED au Mali. Se basant sur l'expérience des programmes précédents, sa stratégie d'intervention a cependant été ajustée au contexte actuel et se résume comme suit :

- Une adaptation progressive au contexte institutionnel de décentralisation administrative, notamment la création des communes ;
- Un recentrage géographique afin de faire face aux besoins urgents des populations dans le Nord après les années de rébellion ;
- Une facilitation de la transition urgence-développement, suite à la rébellion ;
- Une concentration sectorielle dans le domaine de l'hydraulique.

La logique de cet outil reste cependant la même, la réalisation d'infrastructures de base d'hydraulique villageoise et agropastorale, socio-sanitaires, économiques et routières, suite à une demande provenant expressément des bénéficiaires directs (groupements, fractions, associations, communes...) et sous condition d'une participation financière et/ou en main d'œuvre et/ou matériaux de construction à hauteur de 20% des coûts des réalisations.

Résultats visés

Le PMR IV vise une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali en permettant, à la demande des bénéficiaires, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, de désenclavement, sociales et économiques de base

Evolution du contexte

Depuis le démarrage du programme, la situation sécuritaire des régions s'est nettement améliorée pour revenir à une situation normale. En même temps, le PMR IV et d'autres programmes/projets ont permis de combler partiellement le retard en équipements de base de ces régions et ont favorisé le retour du secteur privé. Ainsi, si le PMR a dû faire appel, à son début, à des ONG pour l'exécution des activités, l'essentiel des micro-réalisations sont aujourd'hui exécutées par des entreprises privées (travaux, surveillance).

En même temps, la décentralisation est devenue une réalité avec la création des communes et le PMR a été amené de se recentrer sur ses bénéficiaires traditionnels, les communes ayant accès aux financements du FICT.

Activités menées et résultats atteints

Le PMR IV a connu une période de démarrage difficile, dû notamment à la réticence des bénéficiaires à participer aux coûts des réalisations. Habitué à recevoir une aide d'urgence gratuite, il a fallu de longs efforts d'information et de sensibilisation afin de les rallier autour du concept de participation aux coûts des réalisations. La qualité de ses ouvrages et l'importance que le PMR donne aux choix et aux décisions des bénéficiaires lui garantissent aujourd'hui une bonne réputation auprès des populations du Nord.

Un dernier devis programme a été signé en septembre 2003 pour une durée de 14 mois.

A la date du 31/12/03, le PMR a permis la réalisation de 162 ouvrages pour un montant approximatif de 3.800.000 Euro.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Le projet de part son montage, avec une cellule nationale et 4 cellules d'appui pour les 4 régions du Nord, mis à part des retards accusés lors de sa première année, a une excellente capacité de mise en œuvre. Les performances du programme restent similaires à ceux de ses prédécesseurs, sans avoir recours à une assistance technique.

Prochaines étapes et mesures à prendre

- le suivi de la mise en œuvre du dernier DP,
- la réalisation de l'étude d'évaluation finale pour, au plus tard, juillet 2004,
- la réalisation d'un audit comptable pour octobre 2004,
- la préparation d'un PMR V sur 9^{ème} FED.

Divers

Nom	Programme Régional Solaire II, PRS II
Référence	8 ACP MLI 020 / 8 ACP ROC 042
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	59.696.000 €PIN et PIR, dont 9.78 M€pour le Mali
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	30/09/2001
Date fin prévue	30/09/2007
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières, uniquement données PIN			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	0	0	
2003	64.200	12.821	
Situation du projet au 31/12/2003	64.200	12.821	

Résumé de l'état d'avancement

La composante malienne a démarré en avril 2002. A ce jour toutes les études relatives à l'optimisation des équipements de la phase I sont en phase d'achèvement. L'AT a été mis en place en octobre 2003 et les études relatives à l'installation des nouveaux équipements sont en préparation. Les dossiers d'appels d'offres pour les travaux de forages et d'optimisation, la fourniture des équipements pour les nouveaux sites, ainsi que pour les mesures d'accompagnement seront lancés courant le deuxième semestre 2004.

Le retard que le programme a accusé devrait se résorber rapidement avec l'arrivée de l'AT. Le Mali se situe dans le groupe des 4 pays les plus avancés de ce programme régional.

Contexte et objectifs

Ce Programme régional ambitieux vise, comme son prédécesseur, l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par une amélioration de l'approvisionnement en eau potable.

Les volets national et régional de ce Programme peuvent se résumer comme suit :

Volet national au Mali :

A niveau national le PRS II, poursuivra l'installation de forages équipés de systèmes de pompage à énergie solaire, sous condition d'une demande effective de la population bénéficiaire. La gestion de ces équipements, principal défi du Programme, sera confiée à des institutions locales qui seront préparées à ce rôle, assistées et

conseillées par une cellule créée à cet effet. (réhabilitation et extension des 151 systèmes de la 1^{ère} phase, 55 nouveaux systèmes en 4^{ème} et 5^{ème} région)

Volet Régional :

Au niveau régional le PRS II continuera à appuyer les processus d'intégration économique et de coopération régionale dans le secteur de l'eau et de l'énergie photovoltaïque, ainsi que le développement du secteur privé de l'énergie solaire photovoltaïque.

Résultats visés

Le programme vise l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par une amélioration de l'approvisionnement en eau potable par l'optimisation des 151 équipements de la phase précédente et par l'installation de 55 nouveaux systèmes de pompage.

Evolution du contexte

L'accès à l'eau potable reste toujours une priorité absolue du gouvernement malien. On peut cependant noter une grande avance du Mali par rapport aux autres pays du CILSS en ce qui concerne le contexte institutionnel de l'accès à l'eau potable et de la gestion des équipements. Par ailleurs, ce contexte a été entièrement revu en relation avec la décentralisation et le transfert des compétences en matière d'accès à l'eau potable de l'Etat aux collectivités territoriales. Bien que le PRS II a prévu un budget important pour la préparation des collectivités territoriales à ce nouveau rôle, beaucoup d'efforts seront encore nécessaires afin d'accompagner le processus.

Activités menées et résultats atteints

Démarré au Mali en avril 2002, l'équipe nationale du PRS a, à ce jour, déjà commanditée les principales études pour le démarrage des activités d'optimisation des sites du PRS I. L'AT a pris fonction en octobre 2003 et les études relatives à l'installation des nouveaux équipements sont en préparation. Les dossiers d'appels d'offres pour les travaux de forages et d'optimisation, la fourniture des équipements pour les nouveaux sites, ainsi que pour les mesures d'accompagnement seront lancés courant le deuxième semestre 2004.

En octobre 2003 a eu lieu, à Bamako, le 3^{ème} Comité régional de pilotage qui a permis de revoir les délais d'exécution.

Bien que traînant toujours un léger retard, le PRS II malien se situe dans le groupe des 4 pays les plus avancés. En effet, les retards par rapport aux prévisions initiales ayant été principalement dus au caractère régional du programme qui a constitué un frein pour la mise en oeuvre de certaines activités, il a été décidé de former deux groupes, dont celui des pays les plus avancés, afin de ne pas connaître un retard généralisée sur l'exécution de la CF.

Capacités de mise en oeuvre et organisation

Avec l'arrivée de l'AT en octobre 2003, la capacité de mise en oeuvre et d'organisation de la cellule malienne du PRS II a été largement renforcée et les retards initiaux devraient se résorber.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Optimisation des 151 systèmes du PRS I :

Toutes les études préparatoires à l'optimisation des 151 systèmes du PRS I ont été lancées en 2003 et les rapports finaux sont attendus pour avril 2004. Les dossiers d'appel d'offres pour les forges et les travaux d'optimisation sont en cours de préparation et devraient être lancés courant le premier semestre 2004.

Installation des 55 nouveaux sites :

Les études pour l'identification définitive des sites sont prévues pour les mois d'avril à juillet 2004 et le dossier d'appel d'offres pour la fourniture des équipements et des forages devrait être lancé courant le deuxième semestre 2004.

Mesures d'accompagnements :

Les TdR sont en cours de préparation et le dossier d'appel d'offres pour la mise en oeuvre de ces mesures devrait être lancé courant le premier semestre 2004.

Divers

Nom	Programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification
Référence	8 ACP MLI 021
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	15/07/2001
Date fin prévue	31/12/2006
Référence Convention financière	6434/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2001	317.101	286.386	
2002	929.319	451.287	
2003	666.000	199.708	
Situation du projet au 31/12/2003	1.912.420	937.381	

Résumé de l'état d'avancement

Les trois volets du programme, à savoir le volet PAGEEM (Plan d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali), le volet LCE (Lutte contre l'ensablement) et le volet SED (Stratégie énergie domestique) accusent un grand retard pour des raisons différentes. Si les perspectives semblent bonnes pour exécuter les volets LCE et SED, le volet PAGEEM risque quant à lui d'être arrêté.

Contexte et objectifs

L'OBJECTIF GLOBAL, CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION PAR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR RAISONNEE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA BASSE VALLEE DU NIGER ET PAR UNE

MEILLEURE FORMATION ET INFORMATION DES JEUNES GENERATIONS, RESUME LES TROIS OBJECTIFS SPECIFIQUES RELATIFS AUX TROIS VOLETS DU PROGRAMME, A SAVOIR :

- LA LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT DE LA BOUCLE DU FLEUVE NIGER (6^{EME} ET 7^{EME} REGIONS), LCE
- l'exploitation raisonnée des ressources ligneuses forestières pour l'approvisionnement en énergie des villes du delta intérieur et de la boucle du fleuve Niger (5^{eme}, 6^{eme} et 7^{eme} régions), SED
- la sensibilisation des jeunes générations à l'intérêt et au respect du patrimoine naturel par le système éducatif formel et non formel, PAGEEM

Lutte contre l'ensablement dans la boucle du fleuve, LCE :

Ce volet se veut d'être la poursuite des actions de lutte contre l'ensablement financées par le FED depuis plus de dix ans dans ces régions. Il vise la protection des agglomérations, des zones de culture, des voies de communication, et des berges du fleuve contre l'avancée des dunes de sable, tout en promouvant des activités économiques porteuses de développement. Il pourra compter sur la longue expérience dans le domaine acquise lors des programmes précédents. La seule grande nouveauté de ce volet est son intégration dans le processus de décentralisation.

Stratégie énergie domestique, SED :

Ce volet s'inscrit dans la Stratégie nationale d'Énergie Domestique (SED) et concerne la mise en oeuvre de cette stratégie, volet offre, dans les 5^{eme}, 6^{eme} et 7^{eme} régions. Il est considéré comme complémentaire aux activités de lutte contre l'ensablement, ces dernières n'étant réalistes que si les rares forêts du Nord, qui jouent un rôle important dans les phénomènes d'ensablement et de désertification, sont préservées.

Programme d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali, PAGEEM :

Le PAGEEM est le successeur direct du Programme régional de Formation et Information Environnementale, PFIE. Après le succès qu'avait rencontré ce dernier, il a été décidé de généraliser l'éducation environnementale dans l'enseignement primaire et de l'introduire dans les enseignements secondaire et supérieur dans le but de sensibiliser les jeunes au respect du patrimoine naturel et à la nécessité de préserver leur environnement.

Résultats visés

Volet LCE :

- élaboration d'un schéma directeur de lutte contre l'ensablement,
- mise en oeuvre du schéma avec les régions et les communes,
- développement des filières économiques,
- une meilleure connaissance des ressources et des problématiques environnementales et une meilleure gestion des ressources sont acquises ;

Volet SED :

- les schémas directeurs d'approvisionnement en bois des 6^{eme} et 7^{eme} régions sont établis,
- les schémas directeurs d'approvisionnement en bois des 5^{eme}, 6^{eme} et 7^{eme} régions sont mis en oeuvre avec suivi-évaluation et contrôle ;

Volet PAGEEM :

- l'éducation environnementale est généralisée dans l'enseignement primaire,
- l'éducation environnementale est introduite dans l'enseignement secondaire et supérieur,
- les élèves adoptent des attitudes et des comportements favorables à la protection et à la gestion durable de l'environnement.

Evolution du contexte

Volet LCE :

Les cellules du projet qui devaient intégrer à terme les délégations régionales de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) vont dépendre directement de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN), de part le fait que l'ABFN est une structure trop jeune est pas encore suffisamment solide pour accueillir ces

structures. Par ailleurs, l'ABFN a un rôle d'observatoire et non de maîtrise d'ouvrage de programmes. Le programme prévoit cependant un appui spécifique pour l'ABFN. Par ailleurs, la décentralisation a radicalement changée le visage du Mali et les modalités de coopération avec les collectivités territoriales ont dû être revues.

Volet SED :

Si le Mali est le seul pays de la sous-région à disposer déjà d'une stratégie nationale d'énergie domestique, la mise en oeuvre de cette stratégie dans les régions du Nord du Mali, tel que prévu dans la CF, a dû être revue pour les raisons suivantes :

- les réserves de bois mort en 5^{ème} région sont épuisées,
- les forêts naturelles des régions du Nord et notamment à Tombouctou et à Gao sont dans des états précaires et ont un rôle important de protection,
- les données sur le potentiel en bois de ces régions ne sont pas fiables,
- le système des marchés ruraux de bois connaît des limites dans les régions du Nord avec des ressources en bois peu abondantes,
- le potentiel des plantations d'eucalyptus dans les régions du Nord est insuffisamment exploité.

Pour ces raisons, il a été décidé, préalablement à l'élaboration des Schémas d'approvisionnement, de faire un inventaire exhaustif sur les ressources en bois dans les régions du Nord. Le nombre initial de marchés ruraux va être réduit considérablement et un effort particulier va être mis sur l'exploitation de la filière eucalyptus (production de bois) et la restauration des forêts naturelles (rôle de protection).

Volet PAGEEM :

Le visage de l'éducation nationale au Mali a été en perpétuel changement depuis la signature de la CF et le démarrage du volet PAGEEM. Ce changement a concerné notamment une augmentation brutale du personnel pédagogique et donc des personnes à former par le volet PAGEEM afin de rester en conformité avec les objectifs de la CF. De la même manière, le volet a dû réadapter sa stratégie initiale pour atteindre les objectifs de la CF.

Activités menées et résultats atteints

Le volet LCE :

Le volet LCE n'a démarré que tardivement avec la signature du DP n°1 en septembre 2003. Ce retard est principalement dû à un souci de révision de la stratégie de mise en oeuvre en conformité avec la politique de décentralisation et le nouveau rôle des collectivités territoriales. Le retard a néanmoins été amplifié par le contexte institutionnel (L'environnement a changé deux fois de ministère avant de devenir un ministère à part entière).

Le premier DP devra permettre la mise en place des structures de gestion et le démarrage des premières activités de fixation de dunes pour le deuxième semestre 2004.

Le volet SED :

Le démarrage du volet SED, en-dehors d'avoir connu les mêmes problèmes que le volet LCE, a été conditionné au démarrage de la SED, phase II, sur financement BM. Ce financement a finalement été acquis hiver 2003 et le démarrage du volet SED est prévu pour avril 2004.

Le volet PAGEEM :

Le volet PAGEEM est en cours d'exécution depuis le mois d'août 2001. Dès sa première année, il a accusé un certain retard dans son exécution, lié aux élections présidentielles et à la COCAN en 2002. Le DP n°2 a vu l'arrivée d'un nouveau régisseur, suite au départ du précédent pour d'autres fonctions. Bien que l'année 2003 a vu un nombre supérieur d'exécutions d'activités, le retard initial s'est d'avantage creusé. Le dernier DP, le DP n°3, reste en instance de signature depuis le mois de novembre 2003, en attente de l'apurement de l'avance du DP n°1 (plus de 50 M FCFA). Une avance de plus de 130 M FCFA du DP n°2 reste également à apurer avant le 30 avril 2004. Face à ces problèmes d'apurement et des résultats, à ce jour, très faibles, il a été décidé d'inclure le PAGEEM dans le plan d'audit de 2004 de la Délégation. Il est actuellement envisagé de bloquer les activités et d'attendre le résultat d'un audit comptable exhaustif avant de se prononcer sur la poursuite des activités.

Capacités de mise en oeuvre et organisation

Les capacités de mise en oeuvre des trois volets restent fragiles. En ce qui concerne le volet PAGEEM, il est envisagé de mener un audit comptable avant de se prononcer sur la poursuite des activités.

En ce qui concerne les volets LCE et SED, étant donné la charge de travail importante de la cellule nationale au vu du retard à rattraper, il a été décidé de faire appel à une assistance technique de deux ans afin de renforcer la structure et d'accélérer d'avantage l'exécution des activités.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Le volet LCE :

- La finalisation du Schéma directeur de lutte contre l'ensablement, condition préalable aux actions de lutte contre l'ensablement, est prévue pour le mois de juin 2004.
- Les principaux marchés d'équipements sont en cours et les cellules régionales devraient être 100% opérationnelles courant le mois de mai 2004.
- Un protocole d'accord pour la mise en oeuvre des financements en matière de lutte contre l'ensablement au profit des collectivités territoriales devrait être signé pour le mois de juin 2004.
- La mise en place de l'AT est prévue pour, au plus tard, septembre 2004.
- Les premières activités d'envergure de lutte contre l'ensablement vont démarrer courant le deuxième semestre 2004.

Le volet SED :

- La finalisation et l'approbation du « document programme » sont prévues pour avril 2004.
- Un premier DP, permettant le suivi des études préparatoires aux activités de terrain et la mise en place du dispositif est prévu pour avril 2004.
- Le lancement des consultations relatives à la réalisation de l'inventaire des ressources en bois et à l'élaboration des Schémas d'approvisionnement en bois des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} régions est prévu pour, au plus tard, juin 2004.
- La mise en place du dispositif d'exécution dans les régions est prévu pour fin 2004.

Le volet PAGEEM :

Suite à un retard considérable dans les apurements et des incohérences constatées au niveau des pièces, il est envisagé de mener au audit exhaustif avant de se prononcer sur la reprise des activités.

Divers

Nom	Projet de Développement de l'Élevage Mali Nord-Est (PMNE)
Référence	7 ACP MLI 098
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	4.430.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	
Date fin prévue	Durée prévue 4 ans (+ 2 ans)
Référence Convention financière	5605/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	-3	753.371	
2003	-14.462	102.536	
Situation du projet au 31/12/2003	4.266.804	3.876.526	

Résumé de l'état d'avancement

Les dernières activités de ce programme, qui ont concerné la réalisation de 21 points d'eau (15 puits citernes et 6 systèmes de pompage à énergie solaire photovoltaïque) sur reliquats, sont terminées depuis plus d'un an. Néanmoins, une dernière série de réceptions (pompages solaires) reste à faire avant d'effectuer les derniers paiements et de clôturer la CF.

Contexte et objectifs

Le Projet de développement en zone d'élevage Mali Nord-Est (PMNE), réalisé de 1996 à début 2002, se plaçait directement dans un contexte de réinsertion des populations déplacées au cours des conflits du début des années 90. Le PMNE a eu pour objectif d'améliorer les systèmes agricoles et pastoraux à travers une plus grande responsabilisation des populations locales et la promotion de leurs activités économiques. Les activités d'élevage, essentielles pour la région, ont été placées au centre des préoccupations du PMNE. Les principales activités ont porté sur l'appui aux organisations d'éleveurs, l'amélioration de la productivité de l'élevage et la réalisation d'aménagements hydrauliques et hydro-agricoles.

Résultats visés

Sur reliquats des activités ci-dessus, il avait été décidé de réaliser 21 points d'eau en milieu pastoral, à savoir 15 puits citernes et 6 stations de pompage à énergie solaire photovoltaïque.

Evolution du contexte

A partir de l'année 2000, bien que le PMNE soit terminé, il a été décidé de mener à son terme le volet d'infrastructures hydrauliques pastorales qui devaient concrétiser les actions d'animation et de développement local conduites antérieurement. Le projet s'est donc poursuivi par une opération de réalisation de 21 puits-citernes et pompes solaires. Une prolongation de la convention a été obtenue pour permettre la réalisation de cette opération.

Activités menées et résultats atteints

Les travaux ont débuté en décembre 2000 et se sont achevés en décembre 2002. 21 forages, 15 puits-citernes et 6 stations de pompage à énergie solaire photovoltaïque ont été réalisés.

Après appels d'offres, les travaux de forage et de creusement des puits ont été confiés à l'entreprise Geomechanik. Les travaux de surveillance ont été confiés à l'entreprise Diwi. Parallèlement un petit programme d'animation a permis à la Direction régionale du Monde rural de conduire des actions de formation à l'entretien et à la gestion des infrastructures auprès des bénéficiaires.

L'année 2003 a été essentiellement consacrée à la clôture de certains engagements et à des réceptions définitives sur les puits citernes.

Capacités de mise en œuvre et organisation

La prolongation de la CF a permis d'atteindre les résultats escomptés.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Une dernière série de réceptions définitives est prévue pour le premier semestre 2004 et concernera les stations de pompage à énergie solaire photovoltaïque.

Le dernier engagement, relatif à l'entreprise en charge des travaux, devrait donc pouvoir être clôturé avant fin 2004.

Divers

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme Panafricain de contrôle des Epizooties (PACE) Composante Mali
Référence	7 ACP RPR 744
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	872.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	
Date fin prévue	Durée 5 ans
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL

2002

2003

Situation au 31/12/2003

<u>Résumé de l'état d'avancement</u>

<p><u>Contexte et objectifs</u></p> <p>Le PACE est un programme régional qui couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne. L'objectif global du PACE est l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire dans le secteur de l'élevage.</p> <p>Le PACE Mali est une composante du programme régional. Ses activités portent principalement sur la surveillance épidémiologique des animaux domestiques et de la faune sauvage à travers la mise en œuvre d'un réseau de surveillance nationale interconnecté au réseau régional.</p>

Le réseau national est constitué par des postes de surveillance répartis sur l'ensemble du territoire national. Ces postes sont en relation avec des unités régionales et une cellule d'animation au niveau central. Ce dispositif est couplé avec des actions de sensibilisation à destination des éleveurs et des groupements d'éleveurs et des activités de diagnostic de laboratoires.

Résultats visés

La surveillance épidémiologique est la composante majeure du programme. Elle a pour but :

- De surveiller l'apparition de la peste bovine et des maladies prioritaires (péritneumonie contagieuse bovine, fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, fièvre de la vallée du Rift);
- D'entreprendre une lutte immédiate en cas d'apparition de ces maladies.

Des actions sont également prévues dans les domaines des législations vétérinaires et de la privatisation des activités vétérinaires.

Evolution du contexte

Activités menées et résultats atteints

Après une période de suspension du projet suite à un désaccord entre la Délégation et le Ministère du Développement Rural (MDR) quant à sa direction, les activités ont démarré au cours du second semestre 2001. Elles ont porté sur la relance du réseau qui avait fait l'objet d'une première ébauche dans le cadre du PARC III et sur l'acquisition des premiers équipements.

Le volet « appui à la privatisation » ayant été reconfiguré suite à l'absence de textes de lois sur la médecine vétérinaire conformes aux standards internationaux, 5 élèves diplômés de l'école polytechnique de Katibougou ont été sélectionnés et envoyés en formation à l'école vétérinaire de Dakar (sur financement conjoint avec le Projet d'Intégration régionale ouest africaine) (8-ACP-MLI-007).

Le DP n° 3 est en cours d'approbation et devra entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2003 pour s'achever le 31 octobre 2004 en même temps que la fin du Programme.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Prochaines étapes et mesures à prendre

Divers

Fiche Synthétique de projet

Nom	Projet d'appui à la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS) du Ministère du Développement Rural (MDR)
Référence	7 ACP MLI 124
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	800.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	
Date fin prévue	Durée 4 ans
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	76.976	176.491	
2003	148.932	232.079	
Situation au 31/12/2003	748.908	649.271	

Résumé de l'état d'avancement

Contexte et objectifs

Le Projet a pour objectif de renforcer le MDR dans son rôle de conception et de coordination des programmes d'investissement majeurs avec un accent particulier sur les programmes du 8^{ème} FED.

Le Projet est ancré à la CPS, structure directement rattachée au Cabinet et dont la mission est de coordonner la préparation et le suivi des politiques et programmes d'appui concernant le secteur. Le projet est conçu également comme un relais entre les différentes composantes du MDR et entre ces composantes et les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur

Le projet comprend essentiellement de l'assistance technique (AGRIFOR) (63 % du budget) et des moyens de fonctionnement pour cette expertise (21 %). Une enveloppe est également prévue (16 %) pour des activités de formation, voyages d'études, etc. destinés aux agents de la CPS

Résultats visés

Evolution du contexte

Le projet a démarré en novembre 2000. Compte tenu de l'évolution du contexte depuis sa conception, les objectifs du projet ont été relus et le programme d'actions a été actualisé. Ces évolutions majeures sont le rattachement des services de l'Environnement et de l'Hydraulique à d'autres départements, le lancement du PASAOP, la réduction du programme développement rural du 8ème FED au seul programme d'appui à la filière riz. Le projet qui devait s'achever le 30 juin 2003 a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2003 pour permettre à la CPS un plus grand suivi du démarrage du Programme d'appui à la filière riz (8^{ème} FED) afin de limiter le retard qu'il enregistre dans son début.

Activités menées et résultats atteints

Au cours de sa première année d'intervention, le projet a été mis en place et est intervenu dans plusieurs domaines :

- réorganisation de la CPS à travers la définition de son cadre logique ;
- actualisation du Schéma directeur de Développement rural (voir note) ;
- élaboration du répertoire des projets et programmes du secteur qui doit évoluer en un outil de suivi de la politique sectorielle et de programmation des aides ;
- élaboration d'un dispositif de suivi et évaluation des projets et programmes ;
- formations, etc

Capacités de mise en œuvre et organisation

Prochaines étapes et mesures à prendre

Divers

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme d'Appui à la Filière Riz
Référence	8 ACP MLI 019
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	16.000.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	
Date fin prévue	Durée 5 ans
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	1.436.000	436.744	
2003	2.672.632	673.137	
Situation au 31/12/2003	4.108.632	1.109.881	

Résumé de l'état d'avancement

Contexte et objectifs

La libéralisation de l'économie et la restructuration de la filière ont conduit depuis dix ans à une croissance soutenue des rendements et des volumes produits. Pour poursuivre cette croissance, les opérateurs de la filière réunis en atelier national ont identifié la production comme domaine d'intervention prioritaire et ont opté pour la réhabilitation d'anciens périmètres et pour la création de nouvelles surfaces de production. Ils ont également mis l'accent sur leur besoin d'information sur la filière.

Le programme d'appui à la filière riz a pour objectif global de contribuer à la valorisation des avantages comparatifs du riz malien et d'améliorer la compétitivité de la filière afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés. Par l'accroissement du volume de production et consécutivement des échanges,

le programme doit contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'intégration économique au sein de l'UEMOA.

Ce programme s'inscrit à la fois dans la politique générale du Mali ainsi que dans ses stratégies tant dans le secteur des infrastructures et de l'irrigation que dans celle de la promotion des grandes filières agricoles notamment celles qui ont des potentialités d'exportation.

Résultats visés

Le programme comprend trois volets complémentaires qui sont :

- la poursuite des réhabilitations du périmètre de Boky Wéré (1250 ha) à l'Office du Niger et du réseau primaire en amont ; sont prévus également des appuis à l'Office (services techniques) et aux producteurs (formation des responsables paysans, recherche-action)
- la poursuite du projet VRES de promotion de périmètres villageois irrigués par pompage dans la 5^{ème} Région
- la mise en place d'un système d'information économique et technique destiné aux producteurs, aux services de l'Administration et à l'ensemble des opérateurs.

Evolution du contexte

Ce programme s'appuie sur de nombreuses expériences antérieures et notamment sur des acquis des programmes financés antérieurement par la Communauté européenne. Conformément à la politique nationale appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds, il fait du mouvement associatif paysan un axe majeur de son intervention. La rentabilité économique et financière est déterminante. La viabilité des réalisations est assurée par l'accroissement des compétences et la responsabilisation des opérateurs avec notamment la promotion d'organisations paysannes autonomes. Elle est liée également aux actions de structuration de l'environnement économique et social de la production.

Activités menées et résultats atteints

Au cours de cette année 2001, la convention a été signée entre l'Ordonnateur national et la Commission européenne au mois de mai. Plusieurs actions sont en phase de conception :

- L'actualisation de l'étude de faisabilité du casier de Boky Wéré II est en cours avec le bureau d'études AGREER sa pour 110 877 500 Fcfa. Le rapport provisoire sera disponible fin octobre au plus tard. Le démarrage des travaux est envisagé début 4^{ème} trimestre 2004 pour une durée de 8 mois (fin des travaux à prévoir pour mai 2005).
- VRES III qui a démarré au début 2002 (avril) est à son 2^{ème} DP couvrant la période avril 2003-déc. 2004.
- programme de recherche-action au niveau de la zone de l'Office du Niger dont l'élaboration est réalisée par l'IER
- l'étude de faisabilité du système d'information avec l'élaboration des termes de référence par l'APCAM. Le DP n° 1 est en cours d'approbation.
- le dispositif d'appui aux services techniques de l'Office du Niger est en cours de mise en place avec l'adoption du DP de 1^{ère} année.

La préparation du DP de 1^{ère} année du volet « formation des responsables paysans » est en cours de finalisation.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Prochaines étapes et mesures à prendre

--

<u>Divers</u>

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme d'appui au secteur Santé
Référence	8 ACP MLI 018
Secteur CAD	12110 – Politique de la santé et gestion administrative
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	10.500.000 €
Date mise à jour	Mars 2004
Date décision	27/10/2000 (ON 16/01/2001)
Date d'engagement (LB)	
Date début	20/08/2001
Date fin prévue	Mars 2006
Référence Convention financière	6343 MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	2.304.000	585.791	
2003	976.900	629.916	
Situation du projet au 31/12/2003	3.668.898	1.331.421	

Résumé de l'état d'avancement

L'état d'avancement du programme reste encore peu efficace. A la fin de 2003, le taux d'engagement se trouve à 35% et de décaissement à 12%.

Contexte et objectifs

Le Programme d'appui au secteur de la santé, 8 ACP MLI 018, a été établi en se structurant autour de quatre grands principes : (i) s'inscrire dans le PRODESS, (ii) consolider les acquis des interventions antérieures en renforçant l'existant, (iii) intervenir de façon transversale, progressivement et avec flexibilité, en complémentarité avec les partenaires impliqués dans le secteur, (iv) prendre en compte le processus de décentralisation et ses implications sectorielles, notamment la prise en charge par la société civile de la gestion des structures de soins.

Le programme a pour objectifs d'améliorer les capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de contribuer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité.

Il se centre sur deux axes principaux :

- amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé par des appuis à deux domaines prioritaires : appui financier aux cercles et formation.
- amélioration de la gestion et de l'organisation des services : assistance technique à la Direction nationale de la santé, appui au sous-secteur pharmaceutique, à la mise en place d'une politique des ressources humaines et appui à la restructuration de l'IOTA.

Résultats visés

Le programme prévoit un certain nombre d'activités qui s'inscrivent clairement dans le PRODESS et dont certaines s'adressent au secteur privé (appui aux trois ordres et appui aux écoles privées).

Les activités suivantes seront mises en œuvre sur l'amélioration de la qualité des soins :

- Appui financier aux cercles pour garantir le financement des activités ;
- Appui au système de formation (aux écoles privées de formation et regroupement des écoles publiques)
- Appui au fonctionnement des instances et associations professionnelles de santé ;

Les activités suivantes seront mises en œuvre sur l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services :

- Appui institutionnel à la DNS dans l'accomplissement de ses fonctions
- Appui institutionnel à la mise en place d'une politique de développement de ressources humaines ;
- Appui à la restructuration de l'IOTA ;
- Appui institutionnel au sous-secteur pharmaceutique (DPM).

Le programme prévoit aussi, moyennant certaines conditions, un appui à la maintenance de la chaîne froid et au fonds de roulement de la PPM.

Evolution du contexte

Le Programme a connu une période de démarrage difficile, dû à la complexité des mécanismes d'exécution prévus dans la Convention de financement, l'immobilisme des structures concernées par le programme et, notamment, à la mise en place tardive des assistants techniques.

La signature de la Convention étant intervenue en janvier 2001, le premier Devis programme consolidé avait été signé pour la période juillet 2001-mars 2002. Le DP 1, qu'intéressait uniquement 3 structures du niveau central sur 10 structures concernées par le Programme, s'est révélée inadaptée et n'a permis qu'un taux insuffisant d'exécution.

Le coordinateur du programme a pris ses fonctions en juin 2002, suivi par le conseiller en politique pharmaceutique et de l'assistante auprès de la DAF, suite à la signature du contrat d'assistance technique en mai 2002.

Enfin, un travail de réflexion pour un aménagement de la Convention de financement a été initié. En effet, du fait du retard dans la mise en œuvre du programme, certaines conditions figurant dans la Convention ne sont plus d'actualité, de même que pour certaines activités programmées.

La problématique des ressources humaines dans le cadre du PRODESS reste un problème majeur, et la création de sa direction nationale une condition préalable à la mobilisation de l'appui prévue dans la CF. Par contre, l'immobilisme du Ministère de la santé sur ce sujet reste encore d'actualité.

Activités menées et résultats atteints

En décembre 2002 et après une mission technique d'appui d'AIDCO C4 au Mali, un document qui respecte la formule d'un DP annuel consolidé a été finalisé. Ainsi le DP 2, en renforçant l'aspect de coordination entre les différents services, prévoit des mécanismes de gestion plus autonomes pour certaines structures concernées, notamment du secteur privé, sous forme des engagements spécifiques (contrats de subvention).

La mise en œuvre de ce DP consolidé n° 2 pour la période mars 2003-avril 2004 est satisfaisante. Il comprend trois sous-régies (Appui institutionnel à la DNS, la DPM et la DAF) ainsi que des engagements spécifiques (contrat de subvention) pour l'appui à trois écoles privées de santé à Bamako et Gao, à l'IOTA et aux trois ordres professionnels de santé. Toutes ces activités sont inscrites dans le PO 2003 du PRODESS.

Parallèlement, un Protocole d'accord pour l'appui financier aux cercles pour un montant de 1.5 millions d'euros élaboré en 2003. Une première version du Protocole a du être adapté aux remarques faites par AIDCO C8 en octobre 2003. Le nouveau protocole remis pour approbation au siège se limite à définir les procédures qui seront suivies par les parties pour la réalisation du projet, et dépenses relatives au volet « Appui aux cercles » seront soldées via des Devis programmes annuels, régies par les modalités de mise en œuvre établis dans le Protocole d'accord.

La programmation de l'appui à la chaîne du froid a été faite fin 2003, prévoyant d'élargir notre appui à sa maintenance, domaine négligé par toutes les autres bailleuses de fonds au Mali. Les engagements spécifiques pour la totalité du financement prévu dans la CF sont programmés dans le cadre du DP 3 consolidé.

Une étude sur le besoin en fonds de roulement de la PPM a eu lieu en octobre 2003, faisant des recommandations d'ordre financier, notamment la conditionnalité de toute intervention des partenaires à la prise d'un certain nombre des engagements par le Ministère de la santé et la PPM

Capacités de mise en œuvre et organisation

Le projet souffre d'une faible capacité d'absorption et de mobilisation des ressources extérieures disponibles dans le cadre du PRODESS, d'une part, et par la complexité même des modalités d'exécution prévues dans la Convention de financement, à mi chemin entre un projet « classique » et un appui à un programme sectoriel.

La situation s'est améliorée avec la présence des AT et la constitution d'un Comité de pilotage trimestriel dans le cadre du DP pour assurer la coordination des activités du programme. Cependant, la tenue de ces Comités reste irrégulière.

Prochaines étapes et mesures à prendre

La préparation du prochain DP 3 consolidé commencera en janvier 2003 pour se caler avec le processus de programmation du PRODESS (PO 2004)

Divers

La prolongation des contrats des AT jusqu'à la fin de la CF est à prévoir en 2004.

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM)
Référence	8 ACP MLI 014
Secteur CAD	16350 Culture et récréation
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	4.800.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	06/04/2000
Date d'engagement (LB)	05/05/2000
Date début	06/04/2000
Date fin prévue	31/12/2003
Référence Convention financière	6220 MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	1.325.635	1.418.501	
2003	506.436	594.166	
Situation du projet au 31/12/2003	3.990.068	2.713.315	

Résumé de l'état d'avancement

Les résultats attendus du programme ont été handicapés par des actions inachevées. Un faible niveau d'exécution des projets est particulièrement mis en relief dans le cadre du volet institutionnel.

Malgré ces insuffisances, le programme a réalisé des résultats globalement forts intéressants et satisfaisants. Les indices d'un processus émergent et ayant d'impacts positifs sur le secteur culturel sont à quelque niveau bien perceptibles.

A la fin de 2003, le taux d'engagement se trouve à 83% et de décaissement à 40%. Des désengagements des activités non réalisées (Musées régionaux, trois films, exposition art contemporaine au Musée national, équipements Palais de la culture) représentant 37% du montant global du projet sont prévus.

D'après la dernière mission de monitoring en juin 2003, « La pertinence du projet reste d'actualité et le Programme est bienvenu, en étant le seul du genre au Mali et dans la sous région ».

Contexte et objectifs

Le Gouvernement a proposé en 1993 une politique culturelle nationale consistant à :

- favoriser le développement d'une culture qui reflète les valeurs de la société malienne et de civilisation universelle ;
- veiller à la promotion de la protection nationale en matière d'œuvres artistiques et culturelles ;
- veiller à la protection, à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et artistique ;
- organiser les manifestations artistiques et culturelles nationales et internationales.

En mars 2000 une nouvelle impulsion a été donnée à l'action culturelle sous la forme d'un Plan d'action du Ministère de la Culture pour la période 2000-2002 que l'appui de la Commission a contribué à mettre en œuvre grâce à la mise en place de ce programme.

Le PAPCM vise à contribuer à l'amélioration durable l'environnement dans lequel opèrent les acteurs culturels tant publics que privés, à stimuler et dynamiser la création culturelle, en cohérence avec les objectifs retenus par le gouvernement.

Résultats visés

Le Programme repose sur trois axes forts : patrimoine, créativité et soutien aux initiatives culturelles décentralisées (PSIC).

Il s'organise autour d'activités d'appuis institutionnels et de mise en œuvre d'un fonds PSIC. Son contenu d'ensemble tel que réaménagé par l'avenant N°1 à la Convention de financement a pour principales composantes :

- Dialogue et vision, sous tendus par des ateliers / forums
- Appui au patrimoine comportant l'extension du Musée national, la création de 3 musées régionaux (Sikasso, Bandiagara et Djenné) et l'équipement du Palais de la Culture.
- Appui à la créativité comprenant l'appui au cinéma, manifestations culturelles et l'exposition inaugural du Musée national.
- Appui aux initiatives culturelles décentralisées – Fonds PSIC.

Evolution du contexte

Avec le dernier remaniement ministériel de ????? et la nomination d'un nouveau Ministre chargé de la Culture, une nouvelle impulsion a été donnée à l'action culturelle sous la forme d'un plan d'action pour la période 2002-2007. Cette période a été marquée par une restructuration du ministère de la Culture.

Activités menées et résultats atteints

La fin des activités du projet est prévue pour le 31 décembre 2003. Une étude d'évaluation à mi-parcours du programme réalisé en décembre 2002 a constaté un niveau globalement satisfaisant d'exécution pour la grande majorité des projets initiés, et plus notamment en ce qui concerne le volet PSIC et la réhabilitation et l'extension du Musée national.

Cependant, des faiblesses ont été soulignées concernant le mode opératoire de mise en œuvre et le retard dans la mise en œuvre de certaines activités (création de trois musées régionaux et équipement du Palais de la culture, exposition d'art contemporaine).

Suite à la demande de la DNPC une mission d'appui concernant l'élaboration d'une politique décentralisée de la gestion du patrimoine s'est déroulé en décembre 2003, avec comme objectif de faire une analyse de la gestion du patrimoine culturel, en particulier les trois musées régionaux prévus dans la CF, dans le contexte de la décentralisation.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Le programme a souffert d'un montage technique insuffisant au plan du mode opératoire de mise en œuvre dont la faiblesse majeure est de mettre l'Etat, par le financement des certaines manifestations culturelles, en position d'exécuter au lieu de favoriser son rôle régalien d'orientation, de supervision et de contrôle.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Clôture financière du programme.

Divers

La mission d'identification du nouveau Programme, que se déroulera en janvier 2004 tenu compte du rapport d'évaluation du PAPCM.

Fiche Synthétique de projet

Nom	Programme d'Appui Régional à l'intégration
Référence	8 ACP MLI 015
Secteur CAD	99810 Secteur non spécifié
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	1.500.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	21-12-1999
Date d'engagement (LB)	27-1-2000
Date début	1-8-2000
Date fin prévue	31-12-2005
Référence Convention financière	Convention n. 6243/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Sigonis, P. Tel : *80077 Email :

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	428.760	-	1.500.000
2003	459.010	157.349	1.342.651

Situation au 31/12/2003

Résumé de l'état d'avancement

Le DP 1, prévu du 15/10/2002 jusqu'au 14/10/2003 a été prolongé jusqu'au 31/12/2003 mais n'a pas encore été apuré. Le DP 2 n'a pas encore été soumis officiellement à la Délégation.

Contexte et objectifs

L'objectif global du projet est l'amélioration des capacités de gestion des administrations nationales dans le cadre du renforcement du processus d'intégration de l'UEMOA.

Résultats visés

L'efficacité de l'Union Douanière, l'harmonisation de la fiscalité intérieure et des finances publiques et la convergence économique.

Evolution du contexte

La Convention de Financement a été prolongée pour 2 ans supplémentaires pour 2004 et 2005 afin de permettre la mise en œuvre des actions.

Activités menées et résultats atteints

Grande partie des activités encourues se concentrent dans la fourniture de petits équipements et dans la formation des agents. Une meilleure performance de l'administration devrait en découler.

Capacités de mise en œuvre et organisation

La nécessaire concertation entre les différents services concernées et le manque d'expérience dans la gestion de fonds FED du chef de file (Direction du Trésor) ne facilitent pas l'avancement rapide du programme.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Approbation du DP 2 et apurement du DPI. Etablissement d'un programme réaliste de lancement des appel d'offres nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues.

Divers

Fiche Synthétique de projet

Nom	Sysmin – Recherche géologique et étude du secteur minier
Référence	7 ACP MLI 117
Secteur CAD	32220
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	15.000.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	22.07.1997
Date d'engagement (LB)	06.05.1997
Date début	22.07.1997
Date fin prévue	non spécifiquement indiquée dans la CF
Référence Convention financière	CF n°5753/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	5.883.178	1.081.596	13.918.404
2003	2.549.900	2.775.562	-2.775.562
Situation au 31/12/2003	8.442.150	3.857.158	11.142.842

Résumé de l'état d'avancement

Le projet a connu un démarrage très lent ; 1^{er} engagement significatif presque 3 ans après l'approbation de la CF. La première phase du projet consistait en des campagnes de levés magnétométriques et de radiométrie sur 73.500 km² sur les formations birimiennes affleurantes à l'ouest, au sud et au centre sud du pays, et des levés électromagnétiques sur 8.900 km² sur zones ciblées à partir des résultats précédents. Tous les bases de données constituées sont de bonnes qualité et disponibles actuellement sur différents supports numérique et papier. La seconde phase qui comprend la cartographie géologique de la totalité du Birimien malien est en cours. Cette étape consiste en la compilation et interprétation des données collectées lors des campagnes de géophysique et de toutes autres sources, dont des prélèvements de terrain, pour créer des cartes utilisables par les opérateurs du secteur. Les indices prometteurs devraient amener à de la prospection plus fine sur certaines zones pour confirmer ou infirmer les potentialités. La filière aurifère sous-tendant le projet est aujourd'hui quasi entièrement sous le contrôle des opérateurs privés. Le projet Sysmin devrait donc être réorienté pour la phase de prospection.

Contexte et objectifs

En vue de son développement économique et pour la poursuite de la politique de lutte contre la pauvreté, le Mali se doit d'optimiser ses ressources dont celles à l'export en vue d'équilibrer sa balance commerciale et de disposer de devises pour le financement de ses importations. Dans cet esprit, aux fins d'une valorisation des

ressources minières et de créer les conditions adéquates pour attirer les investisseurs du secteur, le projet SYSMIN a été mis en place pour collecter et compiler les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel qui permette au Mali de s'insérer durablement dans l'économie de certaines filières minières internationales.

Résultats visés

- Le Mali disposera de bases de données de bonne qualité relatives aux données géologiques de la zone birimienne.
- La cartographie géologique de la zone considérée sera établie et mise à disposition des opérateurs du secteur désireux d'investir (les droits de propriété intellectuelle des documents restent à l'administration malienne).
- La campagne de prospection aura confirmé certaines potentialités de ressources sur base des indices trouvés.
- Un programme sectoriel adéquat pour un développement rationnel du secteur minier sera établi.

Evolution du contexte

Bien que n'excluant a priori aucun minéral, l'accord de financement sous-tendait la prospection aurifère encore peu développée au moment de la préparation du projet. La CF précise que les travaux de prospection se feront uniquement sur le territoire libre de toute concession. Il se trouve que depuis la signature de la CF (septembre 1997), toutes les zones potentiellement intéressantes en terme aurifère sont l'objet de titres de prospection ou d'exploitation par le privé (on constate la présence active des « majors » du secteur). Le volet « prospection » (3,5 M€) tel que défini initialement au projet doit faire l'objet d'une réorientation.

Activités menées et résultats atteints

L'année 2003 a vu la continuation des marchés de services (ECL-Kevron et Fugro Airborne Surveys) relatifs aux campagnes de levés géophysiques aéroportés. La mise en forme des données collectées sur support numérique a également été effectuée. L'impression de carte sur support papier est en cours et sera finalisée tout début de 2004. Les marchés ECL-Kevron (volet 1A ; 2,26 M€ levés magnétométriques et de radiométrie) et le marché Fugro Airborne Surveys (volet 1B ; 2,11 M€ levés électromagnétiques) seront clôturés dans le courant de 2004. Concernant le volet 2A, cartographie géologique, l'appel d'offres restreint après pré-qualification a abouti à l'établissement d'un marché de services (2,52 M€) avec la firme BRGM-Maps/Geosystems en août 2003 pour un délai d'exécution de 28 mois. Un avenant pour réorganiser certains postes budgétaires (véhicules, matériel informatique) et actualiser le chronogramme d'exécution en fonction de la disponibilité des informations de base a été établi. La date effective du début du délai devient le 01.10.03 avec un délai inchangé de 28 mois. L'assistance technique long terme (International Mining Consultants) a poursuivi sa mission au sein de la CPG. Le marché vient à échéance en août 2004. Les DP2 de fonctionnement de la CPG se termine avec l'année civile et le DP3 devant couvrir l'année 2004 est en préparation. Certains postes de fonctionnement de la cellule actuellement financés au travers du marché IMC seront transférés sur le DP de fonctionnement.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Afin de promouvoir, de gérer et contrôler le secteur, le Gouvernement du Mali a adopté en octobre 1998, une déclaration de politique minière indiquant les objectifs, la stratégie et un plan d'actions. La gestion du secteur est confiée au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE).

Pour ce qui concerne la gestion du projet Sysmin, tant sur le plan technique qu'administratif, une structure dénommée Cellule de Pilotage et de Gestion (CPG) a été créée auprès du MMEE. Cette dernière financée sur base de DP est appuyée par une assistance technique long terme (1 AT) avec des missions court terme d'expert pour des tâches spécifiques.

Prochaines étapes et mesures à prendre

Lancement d'une étude diagnostique afin de permettre aux autorités (en collaboration avec la Commission) de décider quelle orientation adopter pour la poursuite du projet Sysmin et plus particulièrement des volets « prospection » et « programmation sectorielle ». Eventuellement préparer un document indiquant et justifiant les modifications à prévoir à l'accord de financement (avenant à la CF) et tout autre document pouvant être nécessaire à la poursuite du projet et/ou à sa réorientation (TdR, DAO). Le marché de services de l'AT long terme à la CPG du projet arrive à échéance en août 2004. Une prolongation de l'assistance technique sous l'une ou l'autre forme semble nécessaire jusqu'à finalisation du projet.

Annexe 13 - Situation du Commerce entre l'Union Européenne et le Mali

Négociations des APE

Les négociations d'Accords de Partenariat Economique, APE, entre les pays ACP et l'Union Européenne ont été lancées à Bruxelles le 27 septembre 2002. La Conférence Ministérielle de lancement avait décidé que les négociations se dérouleraient en deux phases, conformément aux dispositions de base prévues dans l'Accord de Cotonou pour les négociations et que les APE entreraient en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2008.

La première phase des négociations a été engagée au niveau tous-ACP avec la Commission européenne et a porté sur des questions horizontales d'intérêt commun à toutes les parties. Le 2 octobre 2003, le Conseil des Ministres ACP et les commissaires en charge du Commerce et du Développement ont déclaré que les résultats de la première phase ont été satisfaisants et ont adopté le rapport conjoint sur la phase I de négociations des APE. Ce rapport servira de point de référence et de guide pour les négociations entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest.

La deuxième phase des négociations des APE a été lancée, pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, le 6 octobre 2003 à Cotonou. Tout en réaffirmant les engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de Cotonou, l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + la Mauritanie) et l'Union européenne s'engagent à conduire les négociations de l'APE sur la base d'une approche globale couvrant :

1. l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, par la création du marché régional unifié pour la libre circulation des marchandises et la mise en place de l'Union douanière;
2. l'amélioration de la compétitivité, renforcement des capacités et mise à niveau;
3. la préparation et la conduite des négociations;
4. la structure de négociations et ses modalités de fonctionnement ; les négociations entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne seront conduites pour la région Afrique de l'Ouest par le Comité Régional de Négociations et pour l'Union européenne par la Commission européenne.

Alors que les points de vue convergent quant à la structure de la négociation et le calendrier pour les différents sujets de la négociation, le lien entre les négociations des APE et le soutien au développement nécessite des discussions complémentaires.

Des divergences sont apparues entre la CEDEAO pour qui un programme de soutien avec des «ressources financières additionnelles» au-delà du FED, doit être négocié (un point qui également été mentionné lors des négociations au niveau tous ACP), afin de faire face aux coûts d'ajustement qui résulteraient de la mise en œuvre des APE et pour garantir que les ressources disponibles au titre du FED ne soient pas détournées des priorités de développement.

Pour l'Union européenne, les ressources disponibles pour le financement de la coopération au développement de cinq prochaines années ont été approuvées dans le cadre déjà existant de l'Accord de Cotonou et cette question n'est pas susceptible d'être renégociée dans le cadre des négociations des APE. Cependant, du point de vue de l'Union européenne, la revue à mi-parcours est susceptible d'être la première occasion de réallouer les enveloppes existantes, de manière à ce que les premiers besoins liés aux APE qui dépassent le soutien déjà programmé puissent être couverts.

Le Gouvernement malien a décidé de créer un cadre de suivi des négociations des APE composé de représentants de différents services et institutions impliqués dans les négociations ou directement concernés par les APE.



Fiche Pays Mali

24-mars-04

ACP member: yes LDC: yes GSP beneficiary: yes WTO: member

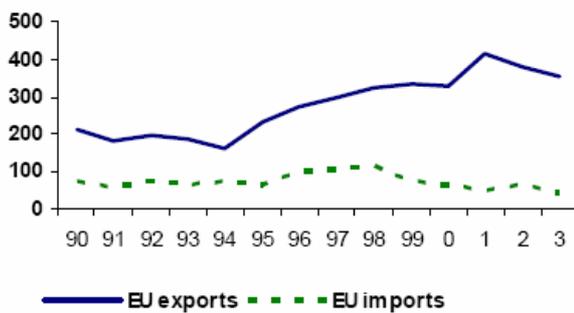
Trade C-1 (BS)

population in 1000p :	11.094	in	2001		
GDP (current \$) :	2.647 mio \$	in	2001	per capita :	239 \$
Debt (current \$) :	2.890 mio \$	in	2001	per capita :	261 \$
Foreign direct investment, net inflows(current \$)	103 mio \$	in	2001	per capita :	9 \$
ODA and official aid (current \$) :	350 mio \$	in	2001	per capita :	32 \$

source : Worldbank

EU Trade in GOODS with Mali

EU 2003	exports :	352 mio euro	growth 2002-2003: -6,7%	per capita :	32 euro
	imports :	45 mio euro	growth 2002-2003: -31,4%	per capita :	4 euro
	trade balance	306 mio euro			



Agriculture (01-24) represents in 2003

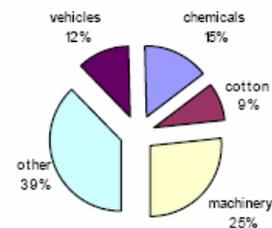
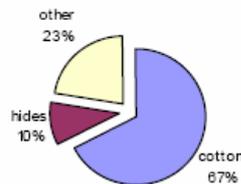
Exports :	19%
Imports :	10%

Participation in EU Trade in 2003

Exports :	0,04%
Imports :	0,00%

Primary products in 2003

Exports :	3,6%
Imports :	79,2%

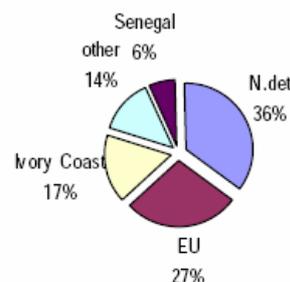
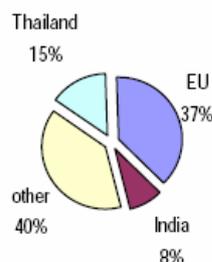


Main products imported in EU source : Comext 2003 EU declarations

Main products exported from EU

Mali Trade in GOODS with the World

Mali	total exports :	168 mio euro	growth 2001-2002: 7,8%	per capita	15 euro
	total imports :	1.521 mio euro	growth 2001-2002: -3,0%	per capita	137 euro
	Balance :	-1.353 mio euro			



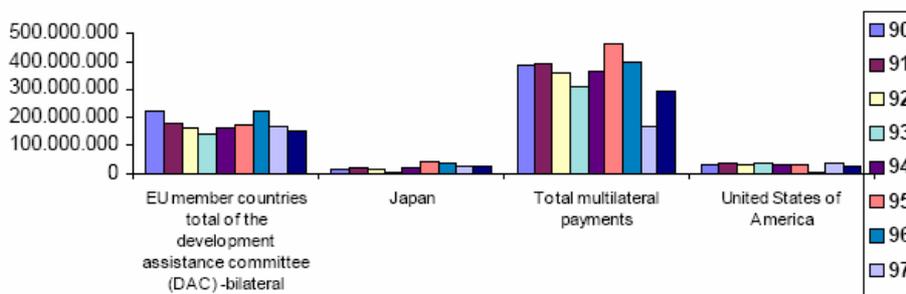
Main trade partners for export source : IMF 2002 data in COMEXT

Main trade partners for import



Development assistance AID in Mali

1998 Total bilateral + multilateral: **448** mio \$ AID 1998 : per capita **40** \$



source : Cronos from DAC ; Official development aid (ODA) - total net

Economic Overview of Mali

Natural resources: gold, phosphates, kaolin, salt, limestone, uranium, hydropower

Agriculture products: cotton, millet, rice, corn, vegetables, peanuts; cattle, sheep, goats

Industries: food processing; construction; phosphate and gold mining

Exports commodities: cotton, gold, livestock

Share in GDP: agriculture: 45% industry: 17% services: 38% (2001 est.)

Military expenditures - percent of GDP : 15% (FY02)

International disputes : armed bandits based in Mali attack southern Algerian towns

Economy overview:

Mali is among the poorest countries in the world, with 65% of its land area desert or semidesert and with a highly unequal distribution of income. Economic activity is largely confined to the riverine area irrigated by the Niger. About 10% of the population is nomadic and some 80% of the labor force is engaged in farming and fishing. Industrial activity is concentrated on processing farm commodities. Mali is heavily dependent on foreign aid and vulnerable to fluctuations in world prices for cotton, its main export, along with gold. The government has continued its successful implementation of an IMF-recommended structural adjustment program that is helping the economy grow, diversify, and attract foreign investment. Mali's adherence to economic reform and the 50% devaluation of the African franc in January 1994 have pushed up economic growth to a sturdy 5% average in 1996-2002. Worker remittances and external trade routes have been jeopardized by continued unrest in neighboring Cote d'Ivoire.

source : CIA Worldfactbook December 2003

**HS4 main traded products imported into EU**

EU imports rs4	source : Comext 2003	% total of country	cumul. % of total	1000 euro	Share of Extra-EU	tons
5201 Cotton, neither carded nor combed		66,4%	66,4%	30.124	4,8%	29.002
0804 Dates, figs, pineapples, avocados, guavas, mangoes and mangosteens, fr		5,0%	71,3%	2.259	0,2%	947
4105 Tanned or crust skins of sheep or lambs, without wool on, whether or no		4,1%	75,5%	1.877	1,2%	250
4106 Tanned or crust hides and skins of goats or kids, pigs, reptiles and other		2,7%	78,2%	1.240	0,7%	250
4103 Other raw hides and skins, fresh, or salted, dried, limed, pickled or othe		2,7%	80,9%	1.239	2,3%	547
8542 Electronic integrated circuits and microassemblies		2,6%	83,6%	1.197	0,0%	2
7108 Gold, incl. gold plated with platinum, unwrought or not further worked		1,2%	84,8%	562	0,0%	0
9206 Percussion musical instruments, e.g. drums, xylophones, cymbals, casta		1,0%	85,8%	455	0,6%	81
total imports from Mali		100%		45.391	0,00%	

HS4 main traded products exported from EU

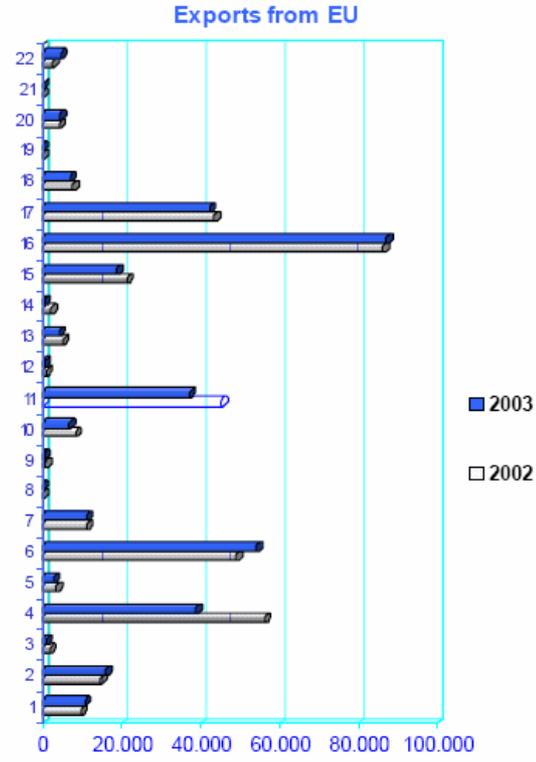
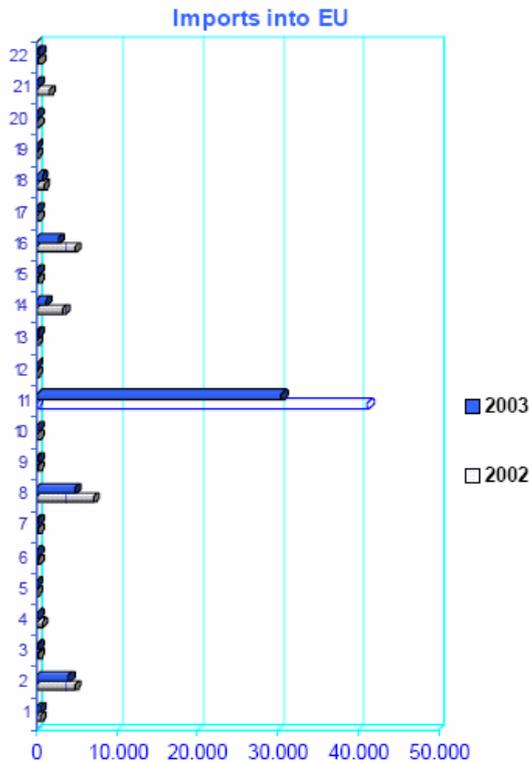
EU exports rs4	source : Comext 2003	% total of country	cumul. % of total	1000 euro	Share of Extra-EU	tons
3004 Medicaments consisting of mixed or unmixed products for therapeutic o		8,7%	8,7%	30.655	0,1%	1.307
5208 Woven fabrics of cotton, containing >= 85% cotton by weight and weig		8,6%	17,4%	30.373	1,8%	899
2402 Cigars, cheroots, cigarillos and cigarettes of tobacco or of tobacco subst		3,4%	20,7%	11.796	0,9%	739
8701 Tractors (other than tractors of heading 8709)		2,6%	23,4%	9.280	0,2%	4.111
0402 Milk and cream, concentrated or containing added sugar or other sweete		2,5%	25,9%	8.836	0,6%	4.471
8525 Transmission apparatus for radio-telephony, radio-telegraphy, radio-bro		2,5%	28,3%	8.729	0,1%	35
1101 Wheat or meslin flour		2,4%	30,8%	8.462	2,0%	42.962
8431 Parts suitable for use solely or principally with the machinery of headin		2,2%	33,0%	7.781	0,1%	732
8704 Motor vehicles for the transport of goods, incl. chassis with engine and		2,2%	35,2%	7.750	0,1%	6.183
8703 Motor cars and other motor vehicles principally designed for the transpo		2,0%	37,2%	7.029	0,0%	1.990
3808 Insecticides, rodenticides, fungicides, herbicides, anti-sprouting product		2,0%	39,1%	6.934	0,3%	1.520
8716 Trailers and semi-trailers; other vehicles, not mechanically propelled (ex		1,8%	40,9%	6.330	0,3%	4.180
8544 Insulated "incl. enamelled or anodised" wire, cable "incl. coaxial cable"		1,7%	42,7%	6.045	0,1%	635
8471 Automatic data processing machines and units thereof; magnetic or opti		1,7%	44,4%	5.963	0,0%	118
8714 Parts and accessories for motor-cycles and bicycles and for carriages for		1,6%	45,9%	5.494	0,9%	370
2104 Soups and broths and preparations therefor; food preparations consistin		1,6%	47,5%	5.489	4,5%	3.314
1901 Malt extract; food preparations of flour, groats, meal, starch or malt extr		1,4%	48,9%	4.831	0,4%	3.462
1001 Wheat and meslin		1,3%	50,2%	4.633	0,3%	38.905
1701 Cane or beet sugar and chemically pure sucrose, in solid form		1,1%	51,3%	4.029	0,4%	17.107
3002 Human blood; animal blood prepared for therapeutic, prophylactic or di		1,1%	52,5%	3.984	0,1%	23
8536 Electrical apparatus for switching or protecting electrical circuits, or for		1,1%	53,6%	3.885	0,1%	202
8708 Parts and accessories for tractors, motor vehicles for the transport of ten		1,1%	54,6%	3.774	0,0%	1.126
total exports to Mali		100%		351.574	0,04%	



Trade C-1 (BS)

EU - Mali

2002-2003 Trade by TDC section in mio



- 1 Live animals; animal products
- 2 Vegetable products
- 3 Animal or Vegetable Fats, Oils, and Waxes
- 4 Prepared foodstuffs, Beverages; tobacco
- 5 Mineral products
- 6 Products of the chemical or allied industries
- 7 Plastics, rubber and articles thereof
- 8 Hides, skins; leather, travel goods; handbags ...
- 9 Wood and articles of wood; coark; plaiting mat
- 10 Wood pulp; paper, paperboard, & artic thereof
- 11 Textiles and textile articles

- 12 Footw ear, headgear ...; artificial flow ers; ...
- 13 Articles of stone or ceramics; glass and glassw are
- 14 Pearls; precious stones and precious metals; jew ellery;
- 15 Base metals and articles of base metal
- 16 Machinery and mech. appliances; elect. equip. ...
- 17 Vehicles, aircraft, other transport equipment
- 18 Optic, photo, medical instruments; clocks, music. equip.
- 19 Arms and ammunition; parts and accessories thereof
- 20 Miscellaneous manufactured articles
- 21 Works of art, collectors' pieces and antiques
- 22 Not Classified

Breakdown of trade (in 1000) by MemberStates

Imports into EU

Member State	Value (1000)	Percentage
Italy	15.574	34,3%
France	7.543	16,6%
Fr Germany	6.492	14,3%
Spain	4.539	10,0%
Belgium	4.325	9,5%
Portugal	4.247	9,4%
Utd. Kingdom	1.926	4,2%
Denmark	393	0,9%
Netherlands	260	0,6%
Austria	56	0,1%
Sweden	33	0,1%
Greece	3	0,0%
Luxembourg	1	0,0%
Ireland	0	0,0%

Exports from EU

Member State	Value (1000)	Percentage
France	188.954	53,8%
Fr Germany	44.510	12,7%
Belgium	28.441	8,1%
Utd. Kingdom	21.312	6,1%
Italy	19.094	5,4%
Netherlands	18.225	5,2%
Spain	14.673	4,2%
Austria	6.050	1,7%
Ireland	3.033	0,9%
Sweden	2.073	0,6%
Denmark	1.858	0,5%
Finland	1.514	0,4%
Portugal	939	0,3%
Luxembourg	583	0,2%
Greece	237	0,1%

source : 2003 Comext

Annexe 14

L'Eau au Mali

<u>Superficie :</u>	1.240.000 km ²
<u>Principaux cours d'eau :</u>	Niger et Sénégal
<u>Zones climatiques :</u>	saharienne, sahélienne et soudanienne
<u>Pluviométrie :</u>	de 50mm/an au Nord à 1.250mm/an au Sud
<u>Rapport 2002 des NU sur le Développement humain :</u>	164 ^{ème} position
<u>Population :</u>	10.000.000 d'habitants
<u>Accès à l'eau potable :</u>	65% de la population

I. Introduction

Le Mali, pays sahélien d'une superficie de 1.240.000 km² et d'une population de 12.000.000 d'habitants vivant essentiellement en milieu rural, est traversé, dans les régions du Sud et du Centre par les bassins versants des deux principaux fleuves de l'Afrique de l'Ouest, le Niger et le Sénégal. Les régions du Nord, quant à elles, sont désertiques et ne connaissent que quelques rares précipitations. Il en résulte une très grande rareté de la ressource en eau généralisée dans presque tout le pays, et une relative abondance de la ressource essentiellement dans les vallées du Niger et du Sénégal.

Les **ressources en eaux de surfaces pérennes** sont principalement constituées par les cours d'eau permanents que sont le Sénégal et le Niger, et un système de lacs. Les fleuves Sénégal et Niger traversent le pays respectivement sur 900 et 1.750 km et leurs bassins versants occupent $\frac{1}{4}$ (485.000 km²) de la superficie du Mali. Constituant les principales sources d'alimentation en eau du pays, ils

ont une grande importance industrielle, commerciale et agricole pour la population du Mali qui est concentré dans leurs vallées.

Le système de lacs est formé de 17 grands lacs situés dans la partie septentrionale du pays, principalement sur la rive gauche du fleuve Niger et dont les principaux sont les lacs Faguibine, Télé, Gouber, Kamango, Daoukiré, Daouna, Fati, Horo, Kabara et Débo.

Les **ressources en eaux de surface non pérennes** correspondent aux eaux de ruissellement saisonnier d'hivernage dans de petits bassins versants. Bien que constituant un potentiel important et mieux reparté, ces ressources sont encore insuffisamment connues;

Les ressources en eaux souterraines sont contenues dans neuf systèmes aquifères profonds et en aquifères superficiels localisés dans les formations d'altération latéritique à la surface des plateaux ou dans des dépôts alluviaux ou colluviaux des plaines et fonds des vallées. Estimées à 2.700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³ les eaux souterraines représentent la principale source pour l'alimentation en eau potable des populations.

Des activités de suivi et d'évaluation des ressources en eau ont permis d'améliorer considérablement les connaissances du potentiel hydrique au Mali. Elles sont assurées grâce à une banque des données sur les ressources en eau (SIGMA) informatisée et mise à jour avec l'inventaire des points d'eau réalisé sur l'ensemble du territoire national en 2002-2003, un réseau de suivi des eaux de surface constitué de 90 stations, un réseau de suivi des eaux souterraines constitué de 220 piézomètres dont 20 limnigraphes et par le suivi et le contrôle de la qualité des ressources en eau.

II. Approvisionnement en eau potable et assainissement

Situé en 172^{ème} position par le rapport des NU sur le développement humain (rapport 2003), et malgré des efforts considérables menés par le Mali et ses partenaires financiers et de grands progrès accomplis en matière d'accès à l'eau potable, d'importants besoins restent encore à couvrir. La situation actuelle sur l'accès à l'eau potable se résume comme suit :

- Au niveau des villages et fractions (localités dont la population est inférieure à 2.000 habitants) : plus de 80 % des localités du pays disposent d'au moins un point d'eau moderne en 2003 contre 46 % en 1992;
- Au niveau des centres ruraux et semi-urbains (localités dont la population est comprise entre 2.000 et 10.000 habitants) : sur 690 centres, 212 sont dotés de système d'adduction simplifiés (30%);
- Au niveau des centres urbains (localités dont la population est supérieure à 10.000 habitants) : le nombre de centres équipés est passé de 19 centres en 1992 à 27 centres en 2002. Actuellement seuls 7 centres restent à équiper;

D'autre part, les constats suivants peuvent être faits:

- Malgré de bons résultats obtenus dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable des populations, il y a encore un nombre important de localités qui ne disposent d'aucun point d'eau potable;
- Bien que le grand potentiel hydrique du Mali soit considérable, l'agriculture reste encore tributaire des aléas des changements climatiques;
- D'importants efforts sont encore nécessaires pour maîtriser et mobiliser les ressources en eau afin de satisfaire les besoins en eau des différents usagers (population, agriculture, élevage, industrie, mines ...);
- La croissance démographique et économique entraîne un accroissement de la demande en eau des différents secteurs utilisateurs;
- L'exploitation des ressources en eau est encore mal maîtrisée.

Ainsi, même si le Mali a posé les bases pour atteindre une diminution de moitié de la proportion des gens sans accès à l'eau potable (objectifs du millénaire), 35% de la population (rapport NU sur le développement humain 2002) n'a toujours pas accès à une eau de qualité.

La vie de beaucoup de maliens est toujours marquée par un accès difficile à l'eau potable sans parler du problème de l'évacuation des eaux usées et de leur traitement. Une grande partie de la population continue à couvrir ses besoins avec une eau insuffisante du point de vue qualitatif provenant de puits ouverts, de petites retenues d'eau et de cours d'eau.

Cette situation s'explique par plusieurs constats :

- le faible niveau de revenu des populations et leur incapacité de payer l'eau à hauteur de leur besoin réel,
- le mauvais fonctionnement des systèmes de gestion et d'entretien mis en place par les projets et programmes,
- la faible capacité d'autofinancement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

Un manque de réalisme a limité les effets positifs qui pouvaient être attendus de l'engagement intensif des partenaires au développement dans ce domaine ces dernières décennies. Bien qu'une réelle prise de conscience par rapport au problème semble apparaître, l'insuffisante prise en compte des critères de viabilité économique des investissements en eau potable dans les zones rurales, les petites et les grandes villes sont toujours présentes. C'est ainsi que des réserves financières trop petites ou souvent inexistantes ont provoqué l'effondrement de beaucoup de systèmes d'adduction en eau potable. De nombreuses pompes ou systèmes d'adduction au niveau rural et semi-urbain ne sont plus utilisés et les problèmes que rencontre la Société (EDM) qui gère 16 systèmes d'AEP (Adduction en Eau Potable) urbaines, témoigne clairement de ces difficultés.

Les conséquences économiques de l'approvisionnement insuffisant en eau potable sont sérieuses. Elles vont d'une charge temporelle extrêmement haute, surtout pour la population féminine pour l'approvisionnement en eau des foyers, avec un impact important sur la scolarisation des filles, en passant par des dépenses considérables des ménages pour l'achat de médicaments contre les maladies provoquées par la consommation d'une eau impropre (infections de l'estomac et de l'intestin, schistosomiase et périodiquement des épidémies de choléra dans certaines zones du pays), jusqu'à l'interruption de la production industrielle et agricole à cause d'un approvisionnement en eau non continu.

L'évacuation des eaux usées, des ordures et de l'eau de pluie est surtout un problème urbain. Les systèmes d'évacuation sont constitués essentiellement par des latrines traditionnelles, chez une petite partie des ménages par des fosses à fond perdu et, dans les centres urbains, par des systèmes de caniveaux à ciel ouvert qui évacuent les eaux collectées, sans traitement, vers des cours d'eau permanents, temporaires et des mares.

L'amélioration de cette situation est une des priorités du gouvernement, clairement affichée par les politiques et stratégies mises en place (stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain du Mali, lettre de politique sectorielle de l'électricité et de l'eau potable), ainsi que dans le CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté), qui travaille par conséquent sur une amélioration de sa politique pour le secteur de l'eau et mène un certain nombre d'actions et de projets afin de faire face aux besoins.

III. Mise en valeur des ressources en eau

Le Mali dispose d'une relative richesse en eau, concentrée essentiellement dans les vallées de ses fleuves. L'eau y est mise à profit pour la production d'électricité (barrages de Sélingué, Manantali, Sotouba et Markala) et pour le développement du secteur agricole, notamment la riziculture, avec tout

au long des fleuves des périmètres irrigués (419.000ha) qui sont surtout concentrés au niveau de la zone de l'Office du Niger en 4^{ème} région (74.000ha avec un potentiel de 960.000ha). Bien que d'une importance capitale pour l'économie du pays, le développement de l'agriculture et de l'industrie risque d'être freiné par une ressource qui va en diminuant chaque année.

La mise en valeur des ressources en eau devra, en conséquence, s'accompagner de plans de gestion intégrés de l'eau aussi bien au niveau national que régional.

IV. Les Acteurs du secteur de l'eau au Mali

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau au Mali est caractérisé par plusieurs intervenants :

- **Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau**, qui assure la tutelle actuelle du secteur de l'eau et est chargé d'élaborer la politique nationale de l'eau (études, gestion, mobilisation, mise en valeur, législation sur l'utilisation)**Direction Nationale de l'Hydraulique**, qui met en œuvre les attributions du Département chargé de l'eau et est chargée d'élaborer les éléments de la politique nationale de l'eau au Mali;
- **Services régionaux et sub-régionaux de l'hydraulique et de l'énergie** (neuf Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie existent et des services sub-régionaux sont en cours d'installation);
- **Ministère de l'Environnement**, qui est en charge de la protection des ressources en eau;
- **Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances**, qui est en charge de l'assainissement;
- **Agence du fleuve Niger**, dont la mission est la sauvegarde du fleuve Niger;**Communautés villageoises**, (Comités de gestion de points d'eau, Associations d'usagers etc...);
- **Collectivités Territoriales**, qui sont responsables de l'accès à l'eau potable de leurs populations;
- **Structures d'exécution des travaux** (secteur privé). Le désengagement de l'Etat du rôle d'exécution au profit du secteur privé a permis l'émergence de nombreuses sociétés d'études et de travaux. La gestion du service public de l'eau potable est également privatisée par la loi.

V. Politique nationale du secteur de l'eau

Afin de faire face à des besoins énormes en approvisionnement en eau potable des populations du Mali et en eau pour l'agriculture et l'industrie, le gouvernement affiche clairement sa volonté de se doter de tous les outils nécessaires à la gestion des ressources en eau et permettant d'atteindre une couverture maximale des besoins en eau.

Il a été pour cela appuyé étroitement par ses principaux partenaires financiers, dont les pays membres de l'UE, aussi bien dans la réalisation d'infrastructures que dans l'appui institutionnel et l'appui à l'amélioration et à l'élaboration d'un cadre et d'une politique nationales en matière de gestion des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable.

La problématique de l'approvisionnement en eau et de la gestion de la ressource est, par ailleurs, clairement affichée dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP, et, plus largement, dans les textes internationaux en la matière :

- Action 21, chap. 18 : « L'eau est nécessaire à tous les aspects de la vie. L'objectif général est de veiller à ce que l'ensemble de la population de la planète dispose en permanence d'approvisionnements suffisants en eau de bonne qualité tout en réservant les fonctions hydrologiques, biologiques et chimiques des écosystèmes, en adaptant les activités

humaines à la capacité limite de la nature et en luttant contre les vecteurs des maladies liées à l'eau »;

- Déclaration et objectifs de développement du Millénaire (2001) : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable;
- Sommet de Johannesburg (2002) : réaffirmation de l'objectif de développement du Millénaire relatif à l'eau, ajout de l'objectif visant à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et appel lancé aux pays afin qu'ils « élaborent des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005 »;
- La "Déclaration de Ouagadougou" à travers laquelle les ministres chefs de délégations chargés des ressources en eau de 12 pays participants à la conférence Ouest - Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (OUAGA du 3 au 5 Mars 1998) ont exhorté leurs gouvernements respectifs à mettre en oeuvre dans leurs pays un processus de gestion Intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un plan d'action national de l'eau;
- Des forums mondiaux sur l'eau ont été tenus : en 1997, La Haye en 2000, Bonn en 2001, Johannesburg en 2002 et Kyoto 2003 ;
- Le Comité directeur de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) lors de sa première réunion des 23 et 24 mai 2003 à Dakar (Sénégal) a souligné que l'approvisionnement en eau douce et la qualité de cette eau demeuraient en Afrique l'un des problèmes essentiels du XXI^e siècle.

C'est ainsi que le Mali s'est doté, courant la dernière décennie, d'un cadre institutionnel s'inscrivant dans le cadre de la décentralisation et dont les étapes principales ont été les suivantes :

- 1991 : adoption du « Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement » qui a jeté les bases d'une restructuration du secteur et s'inscrivant dans le cadre de la décentralisation ;
- 1995 : Loi N°95-034 du 12 avril 1995, portant code des collectivités territoriales en République du Mali, modifiée par la loi N°98-010 du 19 juin 1998 et modifiée par la loi N°98-066 du 30 décembre 1998 ;
- 1999 : Ordonnance N°99-014/P-RM du 1^{er} avril 1999, portant création de la Direction Nationale de l'Hydraulique dépendant du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau;
- 2000 : Stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain ;
- 2002 : Loi N°02-006 du 31 janvier 2002, portant Code de l'Eau;
- 2003 : Document de Politique nationale de l'eau en cours de finalisation. Les éléments de la politique de l'eau sont définis dans le cadre de l'élaboration du Plan national de la Gestion intégrée des ressources en eau à travers des études thématiques financées par la Banque Mondiale;
- 2003 : un Plan National d'accès à l'eau (eau potable et eau pour les autres usages) pour la période 2004-2015, en cours d'élaboration.

Parallèlement à cela, d'autres initiatives ont déjà vu le jour, à savoir :

- 1998 : Création d'une Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances, dépendant du Ministère de l'Environnement;
- 2002 : Création de l'Agence du bassin du fleuve Niger, dépendant du Ministère de l'Environnement, dont la mission est la sauvegarde du fleuve Niger, de ses affluents et de leurs bassins versants, sur le territoire de la République du Mali et la gestion intégrée de ses ressources.

Toutes ces initiatives ont été et sont actuellement traduites en actions spécifiques, tels :

- le renforcement des capacités des services techniques aux niveaux central et régional afin de garantir le suivi permanent des ressources en eau du Mali et d'assurer l'assistance/conseil aux communes;
- l'élaboration d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau tenant compte des principes d'efficacité économique et d'équité;
- l'appui la mise en œuvre du Code de l'Eau pour une meilleure protection qualitative et quantitative des ressources en eau;
- la révision de la politique de financement par :
 - une plus grande participation de l'Etat à travers le budget national,
 - une plus grande participation des populations,
 - une plus grande mobilisation de l'épargne locale.
- l'actualisation du Schéma Directeur des Ressources en eau qui est arrivé à terme en fin 2001 et l'élaboration d'un plan directeur.

VI. Politique régionale du secteur de l'eau

Au niveau régional, le Mali est représenté au niveau de l'ABN (Autorité du Bassin du Fleuve Niger) dont le siège se trouve à Niamey au Niger. Cette agence est responsable au niveau régional de la gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Niger. Longtemps peu active, elle semble prendre un nouvel élan. Dans la perspective de la construction de nouvelles ouvrages hydro-électriques sur le fleuve Niger et d'une utilisation croissante des ressources en eau du Niger, cette agence pourrait prendre de plus en plus d'ampleur.

Au niveau du bassin du fleuve Sénégal, le Mali est membre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) qui a été mise en place en 1972 par trois des quatre Etats riverains (Mali, Sénégal et Mauritanie).

Le Mali a également signé des protocoles d'accord avec la République de Guinée (pour la connaissance, la gestion, la mobilisation et l'utilisation des ressources en eau du bassin du Niger supérieur) et la République du Niger (pour une coopération dans l'utilisation des ressources en eau du Niger).

VII. L'eau dans le cadre de la décentralisation

Jusqu'à l'avènement de la décentralisation, la Direction nationale de l'hydraulique (DNH) était le partenaire principal des bailleurs de fonds pour la réalisation des projets d'approvisionnement en eau potable. Avec la décentralisation, la responsabilité pour l'approvisionnement en eau potable a cependant été transférée aux Collectivités territoriales, tandis que les missions de la DNH se recentrent sur des fonctions régaliennes de suivi de la ressource, d'élaboration/application de la législation, d'assistance et appui/conseil aux collectivités pour la conception, la mise en œuvre des projets et pour assurer une exploitation correcte des infrastructures, et d'aide au financement des grands investissements.

Pour ce faire un processus de transfert des compétences aux collectivités est engagé et des outils d'aide à la décision ont été développés et seront diffusés aux collectivités (Guide méthodologique, banque de données SIGMA, orthophotoplans).

Les procédures d'intervention dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de sa gestion sont par conséquent en train de s'adapter aux nouvelles compétences des collectivités territoriales et les institutions tenant ce rôle jusqu'à maintenant sont appuyées pour que ce transfert de compétences se réalise dans les meilleures conditions, en définissant leurs nouvelles missions statutaires dans l'environnement institutionnel.

VIII. L'intégration du secteur privé dans la gestion

de l'eau en milieu urbain

Dans un effort de rationalisation, le système de distribution de l'eau potable (et de l'électricité) dans les zones urbaines a été privatisé. C'est l'élément clef du processus de réforme dans le secteur de l'AEP (Adduction en Eau Potable) urbain qui comprend également une adaptation progressive du prix de l'eau aux coûts réels de production et de distribution. EDM sera ainsi responsable pour une durée de 20 ans, en tant que concessionnaire privé, de l'alimentation en eau potable de la population des 16 centres urbains du Mali.

Ce processus de privatisation et de réforme a été accompagné par des bailleurs européens (France et Allemagne) en collaboration avec la Banque Mondiale. Malgré le fait que les premières améliorations de l'alimentation en eau de la population concernée sont déjà visibles, la nouvelle structure et les nouveaux mécanismes du secteur d'AEP urbain ne sont pas encore entièrement fonctionnels. Les tâches de gestion et de contrôle de l'Etat malien ne sont pas encore entièrement remplies par les institutions responsables, notamment la DNH et la Commission de Régulation.

D'autres réformes permettant également la privatisation de la gestion de petits AEP sont à l'étude et pourraient changer le visage de l'exploitation des ressources en eau potable au Mali.

IX. La politique d'intervention des états membres de l'UE et du FED dans le secteur de l'eau au Mali

La politique d'intervention des Etats Membres dans le secteur de l'eau est le fruit d'une concertation et coordination continues. Elle se base sur la reconnaissance de l'importance de ce secteur et de son inscription parmi les orientations définies pour l'aide européenne, en particulier le développement économique et social durable et la lutte contre la pauvreté. L'eau est considéré comme une composante à part entière des trois axes d'appui aux stratégies de développement, en tant que ressource productive et facteur de croissance, élément essentiel des services de base dans la politique sociale et facteur d'intégration régionale

Les grandes lignes directrices de cette politique commune peuvent être résumés de la façon suivante :

- 1) Faciliter l'accès des populations à un approvisionnement en eau satisfaisant sur le plan quantitatif et qualitatif et à un niveau adéquat d'assainissement, par la réhabilitation et la construction de systèmes d'approvisionnement adaptés à leurs besoins et à leurs capacités technologiques et financières.
- 2) Aider les pays à définir et mettre en œuvre des politiques de l'eau nationales et régionales visant à satisfaire les besoins les plus fondamentaux des populations, particulièrement pour les groupes les plus défavorisés, et de contribuer ainsi à la création d'un environnement favorable à l'amélioration de la santé, et s'inscrivant dans le cadre général d'une gestion durable et équitable des ressources.
- 3) Améliorer le fonctionnement des aménagements existants et rechercher la viabilité des aménagements par une gestion et un entretien corrects en promouvant la participation des bénéficiaires et l'intervention d'opérateurs privés.
- 4) Développer la prise de conscience de la valeur de l'eau et de la participation des communautés locales, et en particulier les femmes, à tous les niveaux de préparation, de gestion et d'entretien, par des actions de sensibilisation et de formation, en collaboration étroite avec les services de santé.

- 5) Développer les ressources humaines et renforcer les capacités techniques et institutionnelles du secteur à tous les niveaux de responsabilité.

X. La coopération de l'UE dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Les coopérations des Etats Membres et de la Commission ont toujours appuyé de façon substantielle le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Mali. Ces appuis se sont concrétisés par des programmes financiers importants pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans l'élaboration d'un cadre institutionnel cohérent pour le développement durable de ce domaine.

Ces différents bailleurs, Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et FED, pour n'en citer que quelques-uns, sont intervenus et interviennent à des niveaux différents dans les sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable des centres urbains et semi-urbains, des centres ruraux, de la privatisation du secteur et de l'appui institutionnel à la DNH en tant qu'autorité responsable de la gestion des ressources en eau.

Les interventions récentes des pays membres de l'UE et du FED dans le secteur de l'hydraulique s'inscrivent entièrement dans la réorganisation du secteur dans le cadre de la décentralisation. Les concertations entre les intervenants ont pour objet de soutenir ce changement à travers la poursuite des investissements dans le secteur de l'approvisionnement en eau de la population et, depuis quelques années, par des efforts croissants de soutien à la réforme du secteur. Ces mêmes bailleurs commencent à appuyer le gouvernement malien dans la mise en oeuvre de ses efforts de gestion intégrée des ressources en eau.

L'appui des bailleurs porte également de manière substantielle sur la mise en valeur des ressources en eau avec la réalisation d'ouvrages hydro-électriques et le développement de l'agriculture, notamment la riziculture.

Si les coopérations allemande et française sont actuellement les deux principaux bailleurs de fonds du Mali dans ce secteur, l'intervention du FED a toujours été et reste très importante.

Cette dernière a ainsi permis la réalisation, depuis une dizaine d'année, de 150 puits et puits citernes domestiques, de 260 pompages à motricité humaine (dont 160 réhabilitations) et de 157 pompages solaires pour un montant approximatif de 16 MEuro, sans parler des projets d'ONG en matière d'hydraulique financés sur lignes budgétaires ou par ECHO. Fin 90, le FED a également financé une étude hydro-géologique exhaustive dans les régions du Nord qui sert encore de base à tous les intervenants. Le 7^{ème} FED a aussi permis de développer des périmètres irrigués, surtout en 5^{ème} région, et ceci pour un montant approximatif de 5MEuro.

En matière d'approvisionnement en eau potable, le 8^{ème} FED prévoit un appui à hauteur de 9.8MEuro pour le Programme régional solaire II (PRS II), permettant de consolider les acquis du PRS I, d'appuyer le secteur privé sahélien du solaire et d'installer 55 nouveaux pompages à énergie solaire photovoltaïque. Par ailleurs, le PMR IV, Quatrième programme de micro-réalisations, prévoit la construction de 140 puits et puits citernes pour un montant de 3 MEuro.

Afin de confirmer l'intérêt partagé avec le gouvernement malien dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, le programme environnemental du 8^{ème} FED appuie l'Agence du Fleuve Niger dans les régions du Nord du Mali (6^{ème} et 7^{ème} régions) et participe au financement d'une expertise collégiale sur le Delta intérieur du Niger, dont il a été le promoteur.

Parallèlement, le Programme d'appui au démarrage des communes du 8^{ème} FED a permis de financer environ 110 ouvrages d'approvisionnement en eau potable pour un montant total de 2 MEuro.

Dans le domaine agricole et de la valorisation des ressources en eau, le 8^{ème} FED prévoit un appui de 16MEuro à la filière « Riz ».

Finalement, dans le cadre de l'appui à la société civile, sont envisagés des investissements en faveur de l'assainissement et de la gestion de l'eau.

Le renouvellement de l'appui à la décentralisation permettra de financer, à la demande des collectivités, des infrastructures dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et d'intervenir dans la consolidation de la politique nationale en matière d'hydraulique.

XI. Appuis éventuels de l'UE au Mali en matière d'hydraulique

Au Mali, pays sahélien aux ressources en eau peu abondantes, l'appui de la coopération internationale reste primordiale dans tous les domaines concernant l'approvisionnement en eau, de sa gestion et de son assainissement. Même si le Mali a entrepris et entreprend des efforts considérables dans la restructuration du secteur de l'eau, dans la couverture des besoins en eau potable et dans la gestion de cette ressource, l'appui technique et financier des bailleurs est essentiel dans l'atteinte des objectifs du millénaire et, à terme, dans la couverture de tous les besoins en eau de sa population. L'appui des bailleurs et du FED notamment devra, par conséquent, continuer à porter sur tous les domaines cités ci-dessus.

L'appui du 9^{ème} FED, qui fait de la déconcentration un des secteurs de concentration, peut apporter un appui substantiel à la réforme du secteur et au transfert des compétences aux Collectivités territoriales, ainsi que dans la gestion intégrée des ressources en eau, favorisant l'accès à eau potable. Des appuis dans ces domaines constitueraient une suite logique des interventions actuelles et passées du FED et prépareraient de futures interventions au niveau de la mise en valeur de la ressource en eau pour les secteurs agricoles et industriels.